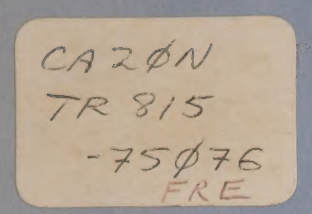
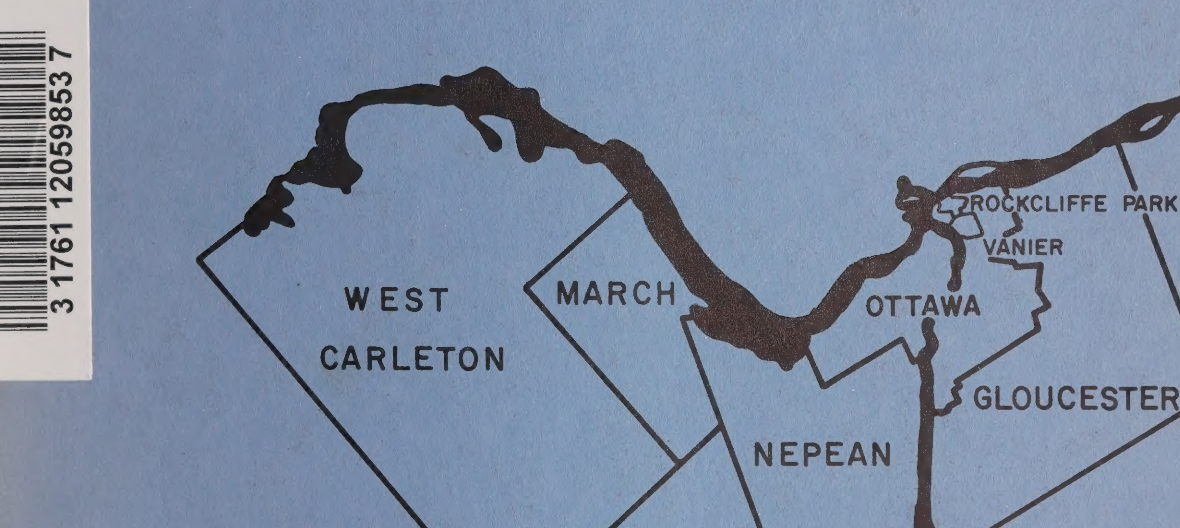


OTTAWA - CARLETON À L'ÉTUDE

UN MANUEL DE RENSEIGNEMENTS DE BASE





Ontario

AOÛT 1975

OTTAWA-CARLETON A L'ETUDE

Un manuel de renseignements de base

Commission d'Etude pour le
Remaniement d'Ottawa-Carleton
Suite 515
Herzberg Laboratories for Physics
Carleton University
Ottawa- CANADA
K1S 5B6
(613) 231-6603

AOUT 1975

TABLE DES MATIERES

Avant-propos

La Commission d'Etude pour le Remaniement d'Ottawa-Carleton a été créée à l'été 1974 par le gouvernement de l'Ontario. C'est en effet le Ministère du Trésor, de l'Economie et des Affaires intergouvernementales de l'Ontario qui fut responsable de sa mise sur pied.

Les termes de référence de la Commission sont d'étudier et de faire des recommandations sur tout sujet d'importance pour la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton (MROC).

Ce manuel de renseignements de base sera distribué à travers toute la Région et il a été préparé de façon à fournir à toute personne intéressée des renseignements descriptifs et statistiques sur la Région et ses parties composantes. Il est donc à souhaiter que le matériel qui s'y trouve servira de "base commune" pour les différentes autorités et toute personne intéressée à présenter ses vues ou encore à faire des propositions précises à la Commission.

Notons que ce manuel néglige certains sujets qui sont dans les termes de référence de la Commission en raison de leur portée technique. Et cela est le cas pour des sujets comme ceux du système de comités et d'administration interne de la Municipalité Régionale et de ses composantes, des pronostics des besoins de services futurs des municipalités, des relations des conseils élus avec certaines agences spécialisées et de la validité des fonctions municipales internes et externes.

D'autres sujets n'ont été touchés que très superficiellement cependant. On aura besoin de plus de recherche avant de considérer quelles recommandations devront être faites à leur égard. On retrouve parmi ces derniers l'évaluation foncière, la distribution des champs d'activités entre la MROC et les municipalités, la question de l'emploi et du dédoublement de la main-d'oeuvre municipale, l'analyse du système de décisions municipales et de l'implication du public, et enfin naturellement, les relations uniques et complexes entre le gouvernement fédéral (et ses différentes agences) et le système municipal de la Région.

De façon à préciser les opinions, on a prévu des questions-réflexion à la fin de chaque chapitre. Certaines de ces questions ont été volontairement faites pour provoquer des réactions. Il est à espérer que toute réponse ou jugement précis à ces questions seront appuyés d'arguments raisonables.

La préparation de ce manuel a exigé beaucoup d'énergie et des remerciements spéciaux vont à Clinton Archibald et Robert Fox. On doit aussi remercier tous les fonctionnaires locaux et toutes les autres personnes qui ont contribué par leurs connaissances à préciser certains points.

La Commission tiendra des audiences publiques à l'automne 1975 pour écouter les vues et propositions des personnes intéressées. Les dates et endroits seront connus d'avance. Quiconque désire des renseignements supplémentaires ou des copies additionnelles de ce manuel peut entrer en communications avec le personnel de la Commission à ses bureaux.

HENRY B. MAYO
Commissaire

Ottawa
Août 1975

Précisions importantes sur les tableaux

Les données du texte ou encore celles des tableaux ont été établies seulement comme mesures approximatives. Elles viennent, pour la plupart, du Ottawa-Carleton Review Statistical Base, publié par la Commission au début de mai 1975. Pour des statistiques plus détaillées concernant les taux de changement annuel, on peut consulter le Statistical Base, disponible aux succursales centrales des bibliothèques publiques de la Région. Pour des renseignements supplémentaires, les lecteurs peuvent aussi référer aux documents répertoriés dans la bibliographie sélective.

Notons en outre que les données de 1973 ont été utilisées seulement quand les statistiques de 1974 n'étaient pas disponibles. On doit également considérer avec beaucoup de circonspection les taux de changement pour les données financières puisque l'inflation a altéré les **effets** des prix et créé une certaine distorsion dans la quantité de biens et services qui peuvent maintenant être achetés. Enfin, remarquons que les données et pourcentages ont été arrondis et qu'en conséquence, ils ne correspondent pas toujours au total précis.

Correspondants français-anglais et abréviations importantes

Français	Anglais
Acte Municipal de l'Ontario	Ontario Municipal Act
Centraide Ottawa-Carleton	United Way of Ottawa-Carleton
Commission d'Assurance-Chômage (CAC)	Unemployment Insurance Commission (UIC)
Commission de la Capitale Nationale (CCN)	National Capital Commission (NCC)
Commission des Affaires Municipales de l'Ontario	Ontario Municipal Board (OMB)
Commission des Services hospitaliers de l'Ontario	Ontario Hospital Services Commission
Commission du Service Public	Public Service Commission
Commission du Transport régional d'Ottawa-Carleton (OC Transpo)	Ottawa-Carleton Regional Transit Commission (OC Transpo)
Conseil des Ecoles Catholiques Romaines de Carleton (CECRC)	Carleton Roman Catholic School Board (CRCSB)
Conseil des Ecoles séparées catholiques d'Ottawa (CESCO)	Ottawa Catholic Separate School Board (OCSSB)
Conseil Scolaire de Carleton (CSC)	Carleton School Board of Education (CSBE)
Conseil Scolaire d'Ottawa (CSO)	Ottawa School Board of Education (OSBE)
Facilité de propriété domiciliaire (plan HOME)	Home Ownership Made Easy (HOME)
Organisation des Mesures d'Urgence (OMU)	Emergency Measures Organization (EMO)
Plan d'Assistance du Canada (PAC)	Canada Assistance Plan (CAP)
Plan de l'Assurance-santé de l'Ontario	Ontario Health Insurance Plan (OHIP)
Société de l'Aide à l'Enfance d'Ottawa (SAE)	Children's Aid Society of Ottawa (CAS)
Société de logement de l'Ontario (SLO)	Ontario Housing Corporation (OHC)
Société de logement de la ville d'Ottawa Limitée	City of Ottawa Housing Company Limited (COHC)
Société de logement d'Ottawa	Ottawa Housing Authority (OHA)
Sûreté Provinciale de l'Ontario (SPO)	Ontario Provincial Police (OPP)
Taux par mille dollars d'évaluation	Mill rate
Unité sanitaire d'Ottawa-Carleton	Ottawa-Carleton Regional Area Health Unit

MROC et MUNICIPALITÉS AVOISINANTES

PONTIAC
VAL-DES-MONTS
BUCKINGHAM
Rockland
HULL OUEST
Rivière Gatineau
GATINEAU
Arnprior
Rivière Outaouais
LUCERNE
HULL
Rockcliffe Park
Vanier
MARCH
WEST CARLETON
OTTAWA
CUMBERLAND
RENFREW
GLOUCESTER
Rideau
NEPEAN
PRESCOTT - RUSSELL
Almonte
GOULBOURN
OSGOODE
Carleton Place
LANARK
RIDEAU
STORMONT - DUNDAS
Rivière
Kemptville
LEEDS-GRENVILLE
N

Municipalité régionale d'Ottawa Carleton
Communauté régionale de l'Outaouais
Limite de comté
Limite de cité, de ville, de municipalité rurale et de municipalité de canton

Miles 5 0 5 10 Milles

Chapitre 1

Un aperçu de l'organisation municipale

La Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton (MROC) a été créée par une loi de la législature ontarienne en 1968 et a commencé ses opérations le 1er janvier 1969. Elle était ainsi la première municipalité régionale à voir le jour en Ontario (si l'on exclut le Toronto métropolitain, bien sûr). Composée de la ville d'Ottawa, de la cité de Vanier, du village de Rockcliffe Park et des cantons de Cumberland, Gloucester, Goulbourn, March, Nepean, Osgoode, Rideau et West Carleton, elle représente, par rapport à la constitution originale de la Région, une réduction de seize à onze municipalités.

Le gouvernement d'Ottawa-Carleton représente un système régional dit des "deux-tiers" (two-tier) où deux niveaux de gouvernements se partagent les responsabilités. En pratique, le premier tier (ou le Conseil régional) possède certaines fonctions, alors qu'on a confié au deuxième tier (ou les municipalités de la région) un autre ensemble de fonctions. En Ontario, il existe actuellement douze gouvernements régionaux de la sorte, si l'on accepte le district de Muskoka et le gouvernement métropolitain de Toronto.

Ottawa-Carleton est située au confluent des rivières Rideau et Ottawa. La Région englobe aussi l'ex-comté de Carleton ainsi que le canton de Cumberland qui était auparavant rattaché aux comtés de Prescott-Russell.

Le passé de la Région

Samuel de Champlain a remonté, dès 1613, la rivière Outaouais et a même campé aux pieds des chutes Chaudière où se trouvait à l'époque un espace de débarquement pour les Algonquins. Et pourtant, il aura fallu près de deux cents ans, après cette visite du fondateur de Québec, pour assister à la transformation de domaines réservés exclusivement aux trappeurs et aux négociants en un premier établissement de manoirs et de logis permanents.

Philémon Wright, un fermier du Massachusetts, est en effet venu s'établir du côté québécois de la rivière Outaouais en 1800, encourageant en outre la première industrie de la Région, celle du bois de construction pour la Marine britannique. Les perspectives de posséder une terre à bon marché et de jouir des ressources du pin blanc ont d'ailleurs tenté

d'autres colons à venir s'établir ici. Des noms comme Billings, Dow, Honeyman, Sparks et MacKay sont d'ailleurs familiers à ceux qui connaissent un tant soit peu l'histoire de la région d'Ottawa.

Le développement de la Région a cependant connu un stimulant avec l'arrivée, en 1826, du colonel John By du Corps royal des Ingénieurs. C'est en effet cet homme qui fut l'instigateur responsable de la construction du canal liant Kingston avec la rivière Outaouais. Maintenant mieux connu sous le nom du canal Rideau, il avait été conçu comme une voie navigable entre le Haut-et le Bas-Canada, remplaçant ainsi le St-Laurent si ce dernier venait à être bloqué advenant une autre guerre avec les Américains. Avec le colonel By on vit arriver ouvriers et capital. C'est ce qui assura d'ailleurs la fondation d'une ville appelée plus tard Bytown et, encore un peu plus tard, Ottawa.

Le point tournant dans l'histoire de la Région a cependant été la sélection, en 1857, de la ville d'Ottawa comme capitale de la Province unie du Canada. En outre, en 1867, avec l'Acte de L'Amérique du Nord britannique, Ottawa était officiellement désignée comme le siège du gouvernement dans la nouvelle Confédération canadienne. Force est donc d'admettre que par la suite la croissance d'Ottawa et de la région avoisinante a été largement liée à celle du gouvernement fédéral. (Pour une discussion sur l'impact de la présence fédérale, le lecteur est prié de voir le chapitre 12.)

Les municipalités de la Région

La ville d'Ottawa fut incorporée en 1855. Depuis ce temps la population est passée d'environ 10,000 à 295,530. De pair avec cet accroissement de la population, on peut noter une expansion des frontières, d'abord à l'est, puis, et cela d'une façon plus extensive, à l'ouest.

La structure politique de la ville d'Ottawa peut être décrite comme étant celle d'un conseil et d'un bureau des commissaires. Cela a pour origine une législation provinciale qui, jusqu'en 1962, exigeait que les municipalités de plus de 100,000 âmes aient un bureau des commissaires. Pour changer ce système, on doit obtenir à la fois un vote majoritaire des deux-tiers du conseil ainsi que l'approbation de la Commission des Affaires municipales de l'Ontario. Ajoutons cependant qu'il n'existe plus beaucoup de bureaux des commissaires en Ontario. A l'intérieur des gouvernements régionaux,

seules les villes d'Ottawa et d'Hamilton ont un tel système, tandis que la ville de London est la seule en dehors des gouvernements régionaux à posséder un bureau des commissaires.

Le conseil de la ville d'Ottawa est composé du maire comme président, de quatre commissaires et d'onze échevins. Le maire et les commissaires sont élus par l'ensemble de la population, alors que les conseillers le sont par des quartiers précis. L'Acte municipal de l'Ontario stipule que les pouvoirs de la corporation municipale doivent être exercés par un conseil. Par la suite l'Acte donne une description détaillée des devoirs et responsabilités du conseil.

Le bureau des commissaires agit comme un comité exécutif pour le conseil et est composé du maire et des quatre commissaires. Ce bureau est responsable de la préparation du budget, de la nomination du personnel administratif de cadre, etc. Les recommandations du bureau des commissaires ont priorité aux réunions du conseil, même si le conseil peut les modifier et même tout simplement les rejeter par un vote majoritaire simple (la moitié plus un).

Le gros du travail du conseil est cependant dirigé vers un des deux comités qui coincident justement avec la division des fonctions des services de la ville. Le Comité du Développement communautaire est d'abord composé de six échevins et d'un commissaire qui n'a pas droit de vote. Quant au Comité de l'Environnement physique, il est formé des cinq autres conseillers et d'un autre commissaire n'ayant pas droit de vote. Ces comités sont responsables sous la direction de leur commissaire respectif de la formulation des programmes et des recommandations des priorités budgétaires au bureau des commissaires.

Incorporée en 1909, devenue cité en 1963, la cité de Vanier a changé son nom en 1969. Elle s'appelait auparavant Eastview. Couvrant un espace restreint d'un mille carré, Vanier est complètement entourée par la ville d'Ottawa et elle représente de toutes les municipalités de la Région la cité avec la plus forte densité de population. Le conseil inclut un maire qui est élu par l'ensemble de la population, et quatre conseillers qui représentent des quartiers précis.

Le village de Rockcliffe Park constitue la plus petite des municipalités de la Région, et cela à la fois si l'on considère la population

et l'aire géographique couverte. Incorporé en 1925, le village, comme c'est le cas pour Vanier, est complètement entouré par la ville d'Ottawa. Rockcliffe Park est gouverné par un conseil composé d'un maire et de quatre conseillers, tous élus par l'ensemble de la population. Chacun des conseillers, après élection, assume des responsabilités de première importance pour divers aspects des activités municipales, par exemple la conservation ou encore l'urbanisme.

Le canton de Cumberland, qui constitue la frontière nord-est de la Région, a la plus forte population de tous les cantons ruraux. Les centres les plus importants de ce canton sont les villages de Cumberland et de Vars. Le conseil de ce canton comprend un préfet et quatre conseillers, tous élus par l'ensemble de la population.

Incorporé en 1850, le canton de Gloucester représente la municipalité qui se classe troisième pour sa population, derrière la ville d'Ottawa et le canton de Nepean. Dans la dernière décade, Gloucester a subi une transformation majeure puisque de nouveaux développements domiciliaires ont entraîné un accroissement de sa population de plus du double. Les centres de population du canton de Gloucester sont ceux d'Orléans, de Blackburn Hamlet et de Leitrim, même si l'on peut ajouter que la région elle-même adjacente à la ville est immensément peuplée. Le conseil du canton de Gloucester est composé lui aussi d'un préfet, d'un sous-préfet et de trois conseillers, tous élus par l'ensemble de la population.

Le canton de Goulbourn n'a pas subi de transformation de frontières depuis son incorporation en 1850. En 1973 cependant, l'adoption de la Loi 189 a entraîné le regroupement du canton existant avec les villages de Richmond et de Stittsville, le premier ayant été incorporé en 1850, l'autre en 1961. Goulbourn est gouverné par un conseil consistant d'un maire, qui est élu par l'ensemble de la population, et de huit conseillers (chacun des quatre quartiers élisant deux conseillers). Le mandat initial du présent conseil est de trois ans (1974, 1975 et 1976), après quoi l'on retournera à des mandats normaux de deux ans.

Le canton de March, le plus petit canton de la Région, avait réussi à maintenir sa nature rurale depuis le temps de sa création en 1850 jusqu'aux débuts des années 1960. Avec le développement de Kanata en 1965, il a toutefois vu sa population augmenter rapidement. Le conseil du canton de March

est composé d'un maire et de quatre conseillers, tous élus par l'ensemble de la population.

Le canton de Nepean est le canton le plus urbain de tous les cantons de la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton. Depuis sa création en 1850, et particulièrement au début du siècle, l'espace géographique couvert par la région de Nepean a été diminué par une série d'annexions par la ville d'Ottawa, ce qui a donné comme résultat que Nepean est maintenant un des plus petits cantons de la Municipalité Régionale. En dépit de cela, il compte une des populations les plus impressionnantes puisqu'un développement domiciliaire au cours des six dernières années a considérablement augmenté le nombre de ses résidents. Nepean a un conseil de sept personnes, composé d'un préfet, d'un sous-préfet et de cinq conseillers, tous élus par l'ensemble de la population.

Le canton de Rideau fut créé en 1973 alors qu'une législation provinciale a entraîné le regroupement des cantons existants de Marlborough et de North Gower, tout en annexant des parties de Gloucester, Nepean et Osgoode. La municipalité qui en est résultée couvre un des espaces géographiques les plus considérables de la Région, si l'on fait exception de West Carleton. Les centres les plus importants sont Manotick, North Gower et Kars. Le conseil du canton de Rideau comprend un maire, qui est élu par l'ensemble de la population, et six conseillers, chacun des trois quartiers élisant deux représentants. Le conseil actuel a été élu en 1973 pour un mandat de trois ans, même si les conseils ultérieurs, après ce terme de trois ans, ne le seront que pour deux ans.

Le canton d'Osgoode fut incorporé en 1850. Avant les changements à survenir dans les cantons de l'ouest, Osgoode représentait la plus vaste municipalité d'Ottawa-Carleton. Ce canton occupe maintenant le troisième rang pour son étendue, même s'il a maintenu ses frontières originales, à l'exception d'une petite portion qu'on a annexée au canton de Rideau en 1973. Le conseil inclut un préfet et quatre conseillers, tous élus par l'ensemble de la population.

Finalement, le canton de West Carleton a été créé par la même législation qui a entraîné la création des cantons de Goulbourn et de Rideau. Il a été formé par le regroupement des anciens cantons de Fitzroy, Huntley et Torbolton. West Carleton représente l'espace géographique le

Tableau 1-1

Population, conseil et représentation des municipalités à la MROC

Municipalité	Population[1] (1974)	% de population de MROC	Composition du Conseil	Mode d'élection	Total des élus locaux	Population par représentant	Nombre de délégués à la MROC	% des délégués à la MROC	Population pour chaque délégué à la MROC
Ottawa	295,530	60.3	maire 4 commissaires 11 échevins	*ensemble *ensemble *par quartier (11)	16	18,471	16	53.3	18,471
Vanier	20,523	4.2	maire 4 conseillers (1)	*ensemble *par quartier (4)	5	4,105	2	6.7	10,262
Rockcliffe Park	2,166	0.4	préfet 4 conseillers	*ensemble ensemble	5	433	1	3.3	2,166
Cumberland	11,348	2.3	préfet 4 conseillers	*ensemble ensemble	5	2,270	1	3.3	11,348
Gloucester	48,489	9.9	préfet sous-préfet 3 conseillers	*ensemble *ensemble ensemble	5	9,698	2	6.7	24,245
Goulbourn	10,775	2.2	maire 8 conseillers	*ensemble par quartier (4)	9	1,197	1	3.3	10,775
March	6,537	1.3	préfet 4 conseillers	*ensemble ensemble	5	1,307	1	3.3	6,537
Nepean	71,482	14.6	préfet sous-préfet 5 conseillers (1)	*ensemble *ensemble *ensemble	7	10,212	3	10.0	23,827
Osgoode	8,124	1.7	préfet 4 conseillers	*ensemble ensemble	5	1,625	1	3.3	8,124
Rideau	7,515	1.5	maire 6 conseillers	*ensemble par quartier (3)	7	1,074	1	3.3	7,515
West Carleton	7,390	1.5	maire 6 conseillers	*ensemble par quartier (3)	7	1,056	1	3.3	7,390
MROC	489,879	100.0	président	*indirect			31	100.0	15,517

[1]Source: Annuaire municipal 1975 *Indique que le représentant siège au Conseil Régional

plus considérable et le moins densément peuplé de toute la Région. Le principal centre de population est Carp, même si l'on retrouve d'autres endroits où les résidents sont assez nombreux, par exemple dans la région de la Baie Constance. Le conseil de West Carleton est composé d'un maire, qui est élu par l'ensemble de la population, et de six conseillers, chacun des quartiers choisissant deux élus. Précisons que les quartiers épousent les frontières des anciens cantons. Comme pour les cantons de Goulbourn et de Rideau, le conseil a été élu pour un mandat de trois ans.

La Municipalité Régionale

Les responsabilités les plus importantes du gouvernement de la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton sont de cinq ordres: d'abord, de fournir et de distribuer de l'eau à l'intérieur de la Région, puis de traiter les égouts pour l'ensemble des municipalités de la région, en outre la confection et l'entretien des routes régionales, ensuite de préparer un plan directeur régional, et enfin de s'occuper des services de santé et d'aide sociale à l'intérieur des frontières de la Municipalité Régionale. Depuis 1972, la Municipalité Régionale est également responsable de la Commission du Transport en commun pour Ottawa-Carleton (OC Transpo).

Le conseil du gouvernement régional est composé de son président de de trente conseillers provenant des conseils locaux de la Région. Cela inclut le maire ou le préfet de chacune des onze municipalités de la Région, avec en plus les quatre commissaires et les onze conseillers de la ville d'Ottawa, un échevin du conseil de Vanier, le sous-préfet du canton de Gloucester, le sous-préfet et le conseiller ayant reçu le plus grand nombre de votes à l'élection précédente pour le canton de Nepean.

Le président de la Municipalité Régionale agit en tant que président du conseil et également comme chef-exécutif de la Région. Il est élu par le conseil régional pour un terme de deux ans, avec possibilité de ré-élection pour d'autres termes subséquents. Un vote majoritaire simple (la moitié plus un) est requis pour élire le président. S'il advenait qu'un représentant d'une municipalité soit élu comme président du conseil régional, il devrait résigner ses fonctions comme membre d'un conseil d'une municipalité à l'intérieur de la Région et son siège deviendrait vacant. Enfin, précisons que le président du conseil ne vote qu'en cas d'égalité.

Le conseil régional possède son propre comité exécutif, composé de huit membres et du président du conseil qui siège comme un membre ayant droit de vote. Le conseil exécutif régional ne peut avoir en son sein plus de la moitié de ses membres qui proviendraient de la ville d'Ottawa. Le comité exécutif a sensiblement les mêmes pouvoirs qu'aurait un bureau des commissaires. Les recommandations du comité exécutif ont priorité aux réunions du conseil et un vote majoritaire des deux-tiers est requis pour approuver toute dépense qui n'a pas été adoptée précédemment par le comité exécutif, ou encore pour changer les recommandations financières du comité exécutif.

Le conseil régional possède un comité d'urbanisme avec des pouvoirs assez étendus concernant le plan régional, un comité de transport, un comité des services sociaux, un comité pour la direction des foyers de l'Age d'or, ainsi qu'un comité pour la division foncière.

Le Tableau 1-1 donne un résumé de ce que nous venons de dire sur l'organisation municipale. Comme l'on pouvait s'y attendre, la ville d'Ottawa possède la plus forte population pour chacun de ses représentants, avec 18,471 personnes pour chaque élu. Le village de Rockcliffe Park, quant à lui, a la plus basse, avec un représentant pour 433 citoyens. Au total, on peut dire qu'il y a 76 personnes élues aux divers conseils locaux, ce qui donne une moyenne de 6,329 citoyens pour chaque représentant élu.

Le Tableau montre également le nombre total de représentants qui siègent au conseil régional en provenance des différentes municipalités et donne également la proportion que cela représente par rapport au nombre total des sièges au conseil régional. On peut découler de là que la ville d'Ottawa et les cantons fortement peuplés de Gloucester et Nepean sont sous-représentés au conseil régional, alors que l'ensemble des autres municipalités de la Région ont une proportion de représentation plus grande que leur population leur permettrait en réalité. Dans chaque cas, excepté pour la cité de Vanier, les municipalités sur-représentées au conseil régional n'ont cependant qu'un représentant. Rockcliffe Park est la municipalité la mieux représentée au niveau régional, avec un représentant pour 2,166 citoyens, une proportion qui lui est dis fois plus favorable que celle des cantons de Nepean ou de Gloucester.

Le Tableau 1-2 donne une description des regroupements et des annexions qui ont modifié les municipalités qui constituent maintenant la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton. On y a inclus également les dates des changements ainsi que les municipalités impliquées.

Tableau 1-2

Regroupements et annexions, région d'Ottawa-Carleton, 1850-1974

Date	De	A
1 janvier 1887	Village de New Edinburgh*	Ville d'Ottawa
1 janvier 1889	Canton de Gloucester	Ville d'Ottawa
1 janvier 1889	Canton de Nepean	Ville d'Ottawa
4 février 1907	Canton de Nepean	Ville d'Ottawa
27 juillet 1907	Canton de Nepean	Ville d'Ottawa
16 décembre 1907	Canton de Nepean	Ville d'Ottawa
13 mars 1911	Canton de Nepean	Ville d'Ottawa
31 décembre 1945	Canton de Nepean	Ville d'Ottawa
31 décembre 1946	Canton de Nepean	Ville d'Ottawa
1 janvier 1950	Canton de Nepean	Ville d'Ottawa
2 janvier 1950	Canton de Gloucester	Ville d'Ottawa
1 août 1961	Ville d'Eastview**	Ville d'Ottawa
1 août 1961	Ville d'Ottawa	Ville d'Eastview**
1 janvier 1974	Canton de Goulbourn*	
1 janvier 1974	Village de Richmond*	Canton de Goulbourn
1 janvier 1974	Village de Stittsville*	
1 janvier 1974	Canton de North Gower*	Canton de Rideau
1 janvier 1974	Canton de Marlborough*	
1 janvier 1974	Canton de Gloucester	Canton de Rideau
1 janvier 1974	Canton de Nepean	Canton de Rideau
1 janvier 1974	Canton d'Osgoode	Canton de Rideau
1 janvier 1974	Canton de Fitzroy*	
1 janvier 1974	Canton d'Huntley*	Canton de West Carleton
1 janvier 1974	Canton de Torbolton*	

* Dissolution de l'incorporation après regroupement

** Changement de nom d'Eastview à Vanier (officiellement en vigueur le 1 janvier 1969)

Source: Commission des Affaires municipales de l'Ontario

Quant au Tableau 1-3, il précise le nombre total de la population et l'espace couvert par chacune des municipalités. Il fournit également une moyenne de population pour chacune des municipalités ainsi que pour la Région dans son ensemble. Comme il est clairement illustré dans ce Tableau, la ville d'Ottawa, la cité de Vanier, le village de Rockcliffe Park et le canton de Nepean sont au-dessus de la moyenne de densité régionale, alors que le canton de Gloucester se situe précisément à la moyenne. Les cantons qui restent ont une densité de population inférieure à la moyenne régionale.

Tableau 1-3

Densité de population

Municipalité	Population recensée (1974)[1]	% de population de MROC	Acres (000)[2]	% de superficie de MROC	Résidents par âcre
Ottawa	295,530	60.3	30.5	4.6	9.69
Vanier	20,523	4.2	0.7	0.1	29.32
Rockcliffe Park	2,166	0.4	0.4	0.1	5.42
Cumberland	11,348	2.3	75.0	11.3	0.15
Gloucester	48,489	9.9	74.0	11.2	0.66
Goulbourn	10,775	2.2	67.4	10.2	0.16
March	6,537	1.3	28.7	4.3	0.23
Nepean	71,482	14.6	52.0	7.8	1.37
Osgoode	8,124	1.7	91.2	13.7	0.09
Rideau	7,515	1.5	93.0	14.0	0.08
West Carleton	7,390	1.5	150.5	22.7	0.05
MROC	489,879	100.0	704.0	100.0	0.70

[1] Source : Annuaire municipal 1975

[2] Source : Rapports financiers municipaux 1974

Questions - Réflexion sur le chapitre 1

1. Doit-on procéder à d'autres regroupements des municipalités de la Région, celles qui sont fortement urbaines, par exemple ?

2. Devrait-on diviser la Région toute entière en différentes sections (boroughs) qui auraient des populations égales ?

3. Que penser d'un système de gouvernement municipal à un seul palier (one tier) pour l'ensemble de la Région (comme c'est le cas pour la ville de Winnipeg) ?

4. Est-ce que les conseillers régionaux devraient être élus directement par l'ensemble de la population ?

5. Les conseillers municipaux ne devraient-ils pas avoir un mandat de trois ans au lieu d'un de deux ans ?

6. Que penser des frontières externes de la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton ? Sont-elles les plus appropriées ? Doit-on les restreindre ou doit-on les étendre, par exemple en annexant quelques-uns des villages adjacents, villes, ou cantons ?

Chapitre 2

Population et économie

Un canadien sur cinquante demeure dans la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton. Comme tel, on peut donc affirmer que la Municipalité Régionale est l'un des centres de population les plus importants du Canada.

Les caractéristiques démographiques

La population de la Région est principalement urbaine puisque 90.9% des citoyens demeurent dans des endroits où il y a plus de 1,000 habitants par mille carré. Cette proportion est assez élevée si l'on considère les chiffres nationaux de 76.1% ou encore ceux de la province de l'Ontario de 82.4%. Du 9.1% du reste de la population de la Région (qui est classée comme rurale), seulement un habitant sur cinq demeure sur une ferme et cela aussi contraste avec la distribution provinciale de la population rurale qui représente une division égale de 50/50 entre résidents ruraux établis sur une ferme et ceux qui ne le sont pas.

C'est seulement au cours des vingt dernières années, et plus particulièrement durant les dix dernières, que la population urbaine de la Région a augmenté de façon à représenter une telle proportion de l'ensemble de la population totale. Pendant que la population augmentait au Canada entre 1961 et 1971, de 18.3%, et en Ontario de 23.5%, l'accroissement de la population à l'intérieur de la Municipalité Régionale, et cela pour la même période, se chiffrait à 31.7%.

Le tableau 2-1, qui donne la proportion des changements de population pour chacune des municipalité de la Région, offre également une description plus détaillée de cette augmentation. Le taux de croissance dans les endroits urbains déjà établis a été assez lent, et cela est particulièrement dû à la population de Vanier qui au cours des dix dernières années a diminué. Cependant, le taux d'augmentation de la population dans les cantons, et cela particulièrement pour ceux adjacents à Ottawa, fut dramatique dans certains cas parce que la population de 1961 était peu élevée. Les pourcentages assez élevés d'augmentation représentent en termes absolus une augmentation peu importante. Néanmoins, le taux de croissance des cantons a été suffisant pour couper la proportion de la ville d'Ottawa à l'intérieur de la population

régionale de 74.8% qu'elle était en 1961 à 64.1% en 1971. Les chiffres montrant la population de 1974 (voir notre Tableau 1-1) indiquent également que cette évolution a continué.

Tableau 2-1

Population de la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton et des municipalités composantes (1961 et 1971)

Municipalité	1961	1971	% de changement	En % du total de la MROC (1971)
MROC	358,206	471,930	31.7	100.0
Ottawa	268,206	302,340	12.7	64.1
Vanier	24,555	22,477	-8.5	4.8
Rockcliffe Park	2,084	2,138	2.6	0.4
Cumberland	5,478	9,295	69.7	2.0
Gloucester	18,301	37,145	103.0	7.9
Goulbourn	4,869	9,455	94.2	2.0
March	968	5,825	501.8	1.2
Nepean	19,753	64,605	227.1	13.7
Osgoode	5,786	7,755	34.0	1.6
Rideau*	3,647	4,895	34.2	1.0
West Carleton	4,763	6,005	26.1	1.3
Hull**	56,929	63,580	11.7	-

Source: Recensement, Statistique-Canada

* Incluant seulement les ex-cantons de Malborough et de North Gower

** La population de Hull n'est pas comprise dans celle de la MROC

La distribution de la population régionale selon le sexe et le groupe d'âge révèle également des déviations importantes par rapport aux moyennes nationale et provinciale. Par exemple, pour chaque 100 femmes dans la Région en 1971, il y avait 96 hommes. Au niveau national, les chiffres égaux de 100 hommes pour 100 femmes existaient encore. Quand on examine la

distribution de l'âge on peut trouver qu'alors que la population nationale, dans les groupes d'âge de 0 à 4 ans, était de 8.4%, et celle de la province de 8.3%, on constate que seulement 7.7% de la population régionale se trouvaient dans cette catégorie. Et d'une façon similaire, pendant que les moyennes nationale de 8.1% et provinciale de 8.4% se groupaient dans des catégories de personnes ayant 65 ans et plus, seulement 7.7% de la population régionale étaient âgées de plus de 65 ans. Cette sous-représentation des jeunes et des vieux fut cependant compensée dans la Région par une population assez élevée dans la catégorie des 20 à 64 ans.

Le Tableau 2-2 donne une description assez détaillée des groupes d'âge et des sexes pour chacune des municipalités de la Région. Il révèle également un degré considérable de diversité à l'intérieur de la région étudiée. Dans la ville d'Ottawa, par exemple, il y avait 93 hommes pour chaque 100 femmes. Dans le canton de Gloucester, la proportion était de 104 hommes pour chaque 100 femmes. Le groupe d'âge du 0 à 4 ans représente seulement 3.7% de la population de Rockcliffe Park, pendant qu'il totalise 12.6% du canton de March. Le canton de Gloucester a, quant à lui, un pourcentage de 36.6% de sa population groupé dans les catégories d'âge de 5 à 19 ans, alors que Vanier n'a que 25.9% pour les mêmes catégories. Le canton d'Osgoode a le pourcentage le moins élevé de population dans la catégorie de 20 à 64 ans, alors que Vanier possède le plus élevé. Les cantons de March et de Nepean ont également les pourcentages les moins élevés de personnes âgées, avec seulement 2.5% de la population en haut de 65 ans, alors que pour Rockcliffe Park les mêmes chiffres sont de 11.6%.

Pendant que cette sous-représentation du groupe d'âge de 0 à 4 ans et cette sur-représentation du groupe 65 et plus étaient moins prononcées dans la ville d'Ottawa qu'elles l'étaient dans le village de Rockcliffe Park, les chiffres absolus impliqués dans ces catégories sont assez appréciables. La population d'Ottawa en 1971 représentait 64.1% de la population régionale, alors que 53.7% se retrouvaient dans le groupe d'âge 0 à 4 ans et 79.8% dans le groupe d'âge de ceux au-dessus de 65 ans. Enfin, une mention spéciale doit être ajoutée pour ce groupe de personnes ayant 65 ans et plus: il s'agit du haut pourcentage des femmes par rapport aux hommes, la plupart étant veuves.

La langue et l'ethnicité

En 1971, 56.1% des résidents d'Ottawa-Carleton étaient de descendance britannique (anglais, écossais, irlandais ou gallois) et 24.9% étaient d'origine

Tableau 2-2

Distribution de la population, par âge et par sexe, en pourcentage
1961 et 1971

	0-4		5-19		20-64		65 et plus	
	1961	1971	1961	1971	1961	1971	1961	1971
MROC	n.d	7.7	n.d.	29.9	n.d.	55.3	n.d.	7.0
H	--	51.7	--	51.0	--	49.1	--	37.2
F	--	48.3	--	49.0	--	51.0	--	62.8
Ottawa	10.7	6.5	27.1	28.0	54.2	56.8	8.0	8.8
H	51.0	51.7	50.5	50.6	47.7	48.3	39.1	35.6
F	49.0	48.3	49.5	49.4	52.3	51.7	60.9	64.4
Vanier	15.9	8.9	25.5	25.9	55.0	59.4	3.7	5.8
H	50.9	51.6	50.2	50.2	49.6	48.7	47.1	41.0
F	49.1	48.6	49.8	49.8	50.4	51.2	52.9	60.5
Rockcliffe Park	5.1	3.7	31.0	29.7	54.8	55.0	9.1	11.6
H	56.6	56.3	51.8	56.3	44.0	47.3	45.3	40.0
F	43.4	43.8	48.2	42.2	55.9	52.0	54.7	62.0
Cumberland	n.d.	11.4	n.d.	34.8	n.d.	49.3	n.d.	4.6
H	--	51.9	--	53.1	--	51.5	--	50.6
F	--	47.6	--	47.1	--	48.4	--	48.2
Gloucester	17.0	10.8	33.1	36.6	46.9	49.7	3.0	2.8
H	52.7	50.8	53.1	51.5	53.8	51.5	49.6	38.9
F	47.3	49.2	46.9	48.5	46.2	48.6	50.4	61.6
Goulbourn	n.d.	11.8	n.d.	30.7	n.d.	53.0	n.d.	4.5
H	--	52.3	--	55.4	--	50.7	--	51.2
F	--	47.7	--	44.6	--	49.4	--	48.8
March	n.d.	12.6	n.d.	35.3	n.d.	49.6	n.d.	2.5
H	--	55.1	--	49.8	--	50.9	--	48.2
F	--	44.9	--	50.4	--	48.8	--	51.7
Nepean	16.9	9.7	29.7	34.3	50.3	53.5	3.0	2.5
H	51.6	51.8	50.8	51.8	50.6	50.0	46.6	41.2
F	48.4	48.2	49.2	48.2	49.4	49.9	53.4	58.8
Osgoode	n.d.	9.2	n.d.	35.5	n.d.	48.1	n.d.	7.1
H	--	52.1	--	52.0	--	51.9	--	49.5
F	--	47.2	--	47.5	--	47.9	--	53.2
Rideau*	n.d.	8.9	n.d.	30.6	n.d.	52.8	n.d.	7.7
H	--	52.9	--	51.0	--	53.0	--	50.7
F	--	48.3	--	49.0	--	45.6	--	52.0
West Carleton	n.d.	8.3	n.d.	30.3	n.d.	51.9	n.d.	9.5
H	--	52.0	--	52.9	--	52.5	--	51.8
F	--	49.0	--	46.6	--	46.9	--	49.1
Hull**	13.9	8.7	30.6	30.4	50.6	55.2	4.9	5.7
H	50.4	51.8	50.3	50.3	49.4	49.4	45.7	39.6
F	49.6	48.3	49.7	49.8	50.6	50.5	54.3	60.5

Source: Recensement, Statistique-Canada
* Incluant seulement les ex-cantons de Malborough et North Gower
** La population de Hull n'est pas comprise dans celle de la MROC

française. Des 19.0% qui restent, on peut citer deux groupes ethniques assez importants, les italiens et les allemands. La distribution nationale laisse voir, pour la même période, une descendance britannique de 44.6%, 28.7% française et 26.7% pour l'ensemble des autres nationalités. A l'intérieur de la Région cependant, il y avait une variation considérable dans la distribution des deux groupes ethniques principaux du Canada. Dans West Carleton, par exemple, la proportion de la population d'origine britannique s'élevait à 83.6%, alors que pour toutes les autres municipalités, à l'exception de quatre, plus des deux-tiers des résidents étaient de la même origine. Comme on pouvait s'y attendre, les quatre autres municipalités en question ont des populations d'origine française en assez grande proportion, variant de 68.6% pour celle de Vanier, à 49.6% dans le cas de Cumberland, 36.6% pour celle de Gloucester, et 24.9% pour celle d'Ottawa. Même si elles demeurent des segments peu élevés de la population de la Région, les communautés asiatiques et italiennes ont continué de croître plus rapidement que celles des autres groupes ethniques, et cela à la fois dans les régions urbaines et dans les régions moins urbaines.

De tous les résidents d'Ottawa-Carleton, 84.8% étaient nés au Canada. La moyenne nationale s'élevait, elle, à 84.7%, alors que la moyenne provinciale était de 77.8%. La proportion la moins élevée des résidents nés au Canada dans la Région revient à Rockcliffe Park, avec 77.1%, alors que la plus élevée est celle de Vanier avec 93.0%. Le canton de March avait la proportion la plus importante d'immigrés récents, avec 19.7% de sa population ayant immigré après 1946.

Le Tableau 2-3 fait voir, pour chacune des municipalités, la distribution de population qui parle l'une, les deux ou aucune des deux langues officielles du Canada. Plus de 90.0% de la population de Goulbourn, March, Rideau et West Carleton ne parlaient que l'anglais. Vanier et Cumberland ont la proportion de population la plus élevée de français, alors que Rockcliffe Park, Gloucester et Ottawa ont les proportions de population bilingues les plus élevées. Ottawa est la seule municipalité ayant un nombre assez important de résidents qui ne parlaient ni l'une ni l'autre des deux langues officielles. La moyenne régionale représentait cependant une catégorie qui se situerait à mi-chemin entre la moyenne nationale et la moyenne provinciale. Pour le Canada, 67.1% des résidents ne parlaient que l'anglais, alors que pour l'Ontario, la

Tableau 2-3

Langue officielle en pourcentage de la population
1961 et 1971

	Anglais seulement		Français seulement		Les deux		Ni l'un ni l'autre	
	1961	1971	1961	1971	1961	1961	1961	1971
MROC	68.9	68.5	4.5	3.9	25.5	26.7	1.1	0.9
Ottawa	70.4	67.2	3.4	3.3	25.0	28.2	1.3	1.3
Vanier	32.0	25.3	14.5	15.5	52.4	58.9	1.1	0.3
Rockcliffe Park	68.8	54.6	1.5	2.5	29.6	42.9	0.1	0.0
Cumberland	42.1	45.7	19.5	15.0	38.1	39.2	0.0	0.1
Gloucester	54.5	60.6	12.2	8.5	31.1	32.8	0.5	0.2
Goulbourn	94.6	92.0	0.1	0.1	4.7	7.8	0.4	0.1
March	94.1	90.2	0.1	0.1	5.2	9.4	0.1	0.3
Nepean	90.7	85.8	0.4	0.4	8.7	13.5	0.2	0.3
Osgoode	87.9	86.7	1.2	1.0	10.6	12.2	0.3	0.3
Rideau*	92.8	90.9	0.7	0.1	6.3	9.0	0.2	0.0
West Carleton	96.7	92.8	0.2	0.2	2.9	6.9	0.2	0.0
Hull**	5.6	5.1	44.7	42.3	49.1	52.0	0.6	0.6

Source: Recensement, Statistique Canada

* Incluant seulement les ex-cantons de Marlborough et North Gower

** La population de Hull n'est pas comprise dans celle de la MROC

proportion s'élèvait à 87.3%. La population nationale ne parlant que le français se chiffrait à 18.0%, alors que provincialement la proportion n'était que de 1.2%. Environ 13.4% de la population nationale étaient bilingues, alors qu'en Ontario cette proportion n'était que de 9.3%. Enfin, 1.5% de la population nationale ne parlaient aucune des deux langues officielles, alors qu'en Ontario, ce chiffre était de 2.2%.

Si l'on examine maintenant les chiffres de la population pour la langue le plus souvent parlée à la maison, on peut obtenir une image plus détaillée de la situation de la langue dans la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton. Ici aussi, Ottawa-Carleton se retrouve à mi-chemin entre la moyenne nationale et la moyenne provinciale. Près de 77.6% de la population parlaient anglais, alors que pour le Canada la même catégorie était de 67.0%; pour l'Ontario, elle s'élevait à 85.1%. A peu près 17.5% de la population régionale parlent français à la maison, alors que c'était de 25.7% pour le Canada et 4.6% pour l'Ontario. Enfin, 4.9% de la population de la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton parlent à la maison une langue autre que le français ou l'anglais, alors que, nationalement, cette même proportion était de 7.3%, et de 10.3% provincialement.

Religion

Les caractéristiques de l'affiliation religieuse d'Ottawa-Carleton suivent de très près la moyenne nationale. Le groupe le plus important était celui des catholiques qui représentaient 47.5% de la population régionale, une moyenne qui correspondait à peu près à la moyenne nationale, même si elle était considérablement plus élevée que la moyenne ontarienne de 34.1%. Vanier avait la proportion la plus importante de résidents catholiques avec 83.6%, pendant que le canton de Rideau avait la moins élevée avec 15.8%. Les protestants représentaient le groupe le plus important après les catholiques, avec une moyenne de 43.3% de la population régionale. La moyenne nationale était de 45.8% et la moyenne provinciale de 58.3%. Pour ce qui est des protestants, on peut affirmer que Vanier et Rideau obtiennent maintenant des positions inversées puisque Rideau a la proportion la plus importante de protestants avec 73.7% et que Vanier a la moins considérable avec 13.0%. Parmi les dénominations protestantes, la plus importante est certes l'Eglise

unie; l'Eglise anglicane se classe seconde. La proportion des juifs, à la fois pour la Région et pour le pays tout entier, était de 1.3%, alors qu'ils constituent 1.6% de la population provinciale. Le village de Rockcliffe Park a la plus importante proportion de juifs dans toute la Région avec 3.7%, pendant que West Carleton avait la moins élevée avec aucun juif. Les autres religions constituent 2.8% du total régional. A l'intérieur de la Région, les proportions variaient de 5.6% de la population d'Osgoode à 0.9% pour les résidents de Vanier. La population d'Ottawa-Carleton qui affirmait n'avoir aucune affiliation religieuse était de 5.1%, ce qui est au-dessus de la moyenne nationale de 4.3% ou même encore de la moyenne provinciale de 4.5%. Le canton de March avait pour cette catégorie le pourcentage le plus élevé de résidents sans religion avec 13.1%, pendant que Vanier avait le moins élevé avec 2.0%.

Education

La population d'Ottawa-Carleton était dans l'ensemble mieux éduquée que la population nationale ou provinciale en 1971. Chez la population âgée de 15 ans et plus, 19.0% de la population avaient moins qu'une 9e année d'éducation, 50.4% avaient moins qu'une 12e année, 29.3% avaient fini l'école précisément en 12e année ou en 13e, et 9.2% de la population avaient étudié à une université mais n'avaient reçu aucun degré. Finalement, 11.0% de la population avaient au moins un degré universitaire. Les différences dans les degrés de réussite entre hommes et femmes suivent les figures nationales, alors que les hommes ont généralement été à l'école plus longtemps. Pendant que 11.0% de la population régionale au-dessus de 15 ans avaient reçu au moins un degré universitaire, cette proportion était de 16.0% pour les hommes et de seulement 6.4% pour la population féminine. La ville d'Ottawa et le canton de Gloucester suivent les moyennes régionales de très près, alors que les résidents de la ville étaient mieux éduqués dans l'ensemble que la moyenne des résidents régionaux et que la population du canton était très près de la moyenne.

Le village de Rockcliffe Park et les cantons de March et de Nepean avaient chacun un degré d'éducation qui était étrangement au-dessus de la moyenne régionale. Pour ce qui est de Rockcliffe Park, plus de la moitié des hommes de 15 ans et plus et 25.0% des femmes dans la même catégorie avaient au moins un degré universitaire. Dans le canton de March, plus de 25% de la population totale âgée de plus de 15 ans avaient un degré universitaire, tandis

que dans le canton de Nepean au moins 25.0% de la population avaient été à l'université à quelque période de leur existence. La cité de Vanier et les cantons qui restent se situent cependant sous la moyenne régionale. Deux-tiers des résident de Cumberland, Osgoode et Vanier avaient laissé l'école avant la 12e année, et seulement 2.6% de la population âgée de 15 ans et plus de West Carleton avaient un degré universitaire.

Les familles

Un examen du statut marital de la population régionale révèle qu'Ottawa-Carleton avait une proportion assez élevée de gens non mariés âgés de 15 ans et plus. Dans la Région, 21.4% de la population étaient célibataires, comparativement à 19.9% pour le Canada et 18.4% pour l'Ontario. A l'intérieur de la Région, la proportion des célibataires âgés de 15 ans et plus varie de 25.8% à Rockcliffe Park jusqu'à une proportion peu élevée de 10.8% dans le canton de March. Quant à la ville d'Ottawa, sa moyenne est de 24.5%. La proportion de la population régionale qui était mariée était de 45.2%, ce qui est un peu inférieure à la moyenne nationale, mais encore davantage au-dessous de la moyenne ontarienne de 47.3%. Le canton de Goulbourn a la plus haute proportion de sa population qui est mariée avec 48.3%, alors que la ville d'Ottawa avait une proportion de 44.3%. La ville d'Ottawa a également le pourcentage le plus élevé de résidents veufs avec 5.5% de son total, ce qui représente 80.0% de toute la population veuve régionale. Le canton de March n'avait que 1.4% de sa population veuve. Les moyennes nationale et régionale étaient de 4.4%, celle de l'Ontario de 4.7%. Le nombre de résidents qui étaient divorcés à l'intérieur de la Région représente 0.9% de la population d'Ottawa-Carleton. Cette proportion est comparable aux moyennes provinciale et nationale.

Il y avait en 1971 dans la Municipalité Régionale un total de 111,645 familles. De ce nombre, 29.4% n'avaient pas d'enfants âgés de moins de 24 ans; Vanier pour sa part avait 34.2% de sa population, alors que Gloucester avait 17.5%. Les familles avec un ou deux enfants représentaient 43.9% des familles régionales, Nepean se classant assez haut pour cette catégorie avec 48.6% et Rockcliffe Park assez bas avec 41.0%. Ottawa avait la proportion la moins élevée de familles avec trois ou quatre enfants avec 19.5%, pendant que le canton de March avait 30.2% de familles ayant plus de trois enfants. La proportion régionale était de 21.2%. Les familles qui comptaient plus de cinq enfants représentaient 5.5% du total régional et parmi celles-ci 10.9% se trouvaient à Cumberland et 4.5% à Nepean. En tout et partout, l'endroit òu les familles étaient les plus petites était Vanier

où 80.7% de la population avaient moins de trois enfants et que la moyenne d'enfant se situait à 1.4. Les familles les plus nombreuses se trouvent à Gloucester où 36.3% des familles ont plus de trois enfants et où la moyenne d'enfants par famille se situe à 2.1. La moyenne régionale était de 1.6 enfant par famille, ce qui correspond assez bien à la moyenne de l'Ontario et ce qui est un peu moins que la moyenne canadienne de 1.7.

La proportion des femmes qui sont en charge de famille dans la Municipalité Régionale est cependant plus élevée que pour le Canada et l'Ontario. Les femmes seules en charge de leur famille représentent 8.6% de toutes les familles régionales alors que la moyenne nationale est de 7.5% et celle de l'Ontario de 7.1%. Parmi celles-ci, 3.8% sont mariées mais ne vivent plus avec leur mari, 44.1% sont veuves, 14.1% sont divorcées, et finalement 38.0% ne sont pas mariées. Vanier a la plus haute proportion de femmes en charge de famille avec 12.7%, pendant que Rideau a la moins élevée avec 2.9%. Quant aux hommes qui, seuls, doivent avoir soin de leur famille, la moyenne régionale se situe à 1.8%. Ottawa et Vanier ont les moyennes les plus élevées avec 2.0%,alors que le canton de March a la moins élevée avec 0.7%. Parmi ceux-ci, 11.9% sont mariés mais ne demeurent plus avec leur femme, 35.8% sont veufs, 12.7% sont divorcés, et 39.6% ne sont pas mariés. Les couples mariés sont responsables de 89.6% des familles qui restent. Cette proportion est encore plus élevée dans le canton de Gloucester, à 95.7%, et moins élevée dans la cité de Vanier, avec 85.2%.

Les pronostics de population

Il existe un certain désaccord entre les divers pronostics sur le taux de croissance de la population dans la Région. Le Plan directeur officiel de la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton, rédigé entre 1970-1974, prédit que la population régionale totalisera un million d'habitants vers l'an 2000. Le conseil régional, en approuvant cet estimé, a cependant demandé qu'une étude plus poussée soit entreprise pour examiner les différents effets d'un taux de croissance qui serait moins élevé, par exemple une population de trois-quarts de million vers la même période.

La Commission de la Capitale nationale, dans "La capitale de demain", estime que la population pourrait atteindre 925,000 vers l'an 2000, seulement pour le côté ontarien de la région de la capitale nationale. Ce pronostic

est basé sur les possibilités de croissance de l'emploi chez le gouvernement fédéral avec une importance plus considérable accordée à la présence fédérale du côté du Québec.

Une chose est cependant claire. Le taux et l'ampleur de la croissance dépendent plus du gouvernement fédéral que de toute autre chose. Par exemple, si le gouvernement fédéral décidait d'entreprendre un effort supplémentaire pour la décentralisation de ses opérations du côté québécois ou encore à l'intérieur de l'ensemble du pays, on pourrait alors penser que les pronostics actuels sur la population future de la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton ne sont pas définitifs.

L'emploi

Le taux d'activité de la main-d'oeuvre indique le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus qui cherchaient un emploi ou étaient employés dans la semaine précédant le recensement. Ce taux est exprimé en pourcentage du total de la population âgée de 15 ans et plus. En 1971, le taux d'activité de la Région d'Ottawa-Carleton était de 63.7%, ce qui était plus élevé que la moyenne nationale de 58.0% ou encore celle de l'Ontario de 62.0%. Si l'on distribue ce taux d'acrivité par sexe, on obtient les taux de 81.1% pour les hommes pour l'ensemble de la Région, comparativement à 76.3% pour le Canada et 80.2% pour l'Ontario. Pour les femmes, les différences entre les taux régionaux, nationaux et provinciaux sont plus aigües. La moyenne nationale était de 39.9%, celle de l'Ontario de 44.2%. La moyenne régionale, elle, se situait à 47.4%. Ce taux plus élevé pour les hommes et les femmes dans la Région d'Ottawa-Carleton s'appliquait à toutes les catégories de ménages.

A l'intérieur de la Région, Nepean a le taux d'activité le plus élevé avec 66.9%. Ottawa et Vanier ont un taux de 63.3%. Ottawa a le plus haut taux d'activité pour la population féminine avec 49.0%, alors que Gloucester est à 41.0%. Nepean, finalement, a le plus haut taux d'activité de la main-d'oeuvre masculine avec 87.5% comparativement à 79.3% pour Vanier.

Ajoutons que non seulement le taux d'activité de la main-d'oeuvre dans Ottawa-Carleton est plus élevé que celui de la province et du pays tout entier, mais également que le taux de chômage est moins élevé. En 1971, 7.8% de la main-d'ouevre nationale et 7.1% de la main-d'oeuvre provinciale

étaient sans emploi. Dans la Région, seulement 5.9% étaient en chômage, incluant alors 5.1% des hommes et 6.8% de la main-d'oeuvre féminine. Le plus haut taux de chômage à l'intérieur de la Région se situait à Rockcliffe Park, avec 7.7%, et le plus bas se trouvait dans le canton de March, avec 2.3%.

De toute la main-d'oeuvre au travail dans la Région d'Ottawa-Carleton, 3.3% des travailleurs sont auto-employés, c'est-à-dire qu'ils travaillent à l'intérieur de leur propre entreprise non incorporée ou encore qu'ils ont une pratique professionnelle ou qu'ils travaillent sur leur propre ferme. Ceux qui restent travaillent pour des salaires ou des commissions ou encore sont à l'emploi dans une entreprise incorporée. Cumberland a la proportion la plus élevée de travailleurs qui travaillent dans des entreprises qui sont leurs, avec 11.7%, plusieurs travaillant d'ailleurs sur leur propre ferme. Vanier a la proportion la moins élevée, avec 2.2%.

Le revenu d'emploi dans la Région en 1970 était bien au-dessus de la moyenne nationale ou provinciale. Les hommes gagnaient $8,267 par an dans la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton, alors que dans l'ensemble du Canada ils ne touchaient que $6,574., et $7,213. en Ontario. Les employés féminins gagnaient une moyenne de $3,948 par année, alors que nationalement la moyenne n'était que de $3,199 et provincialement de $3,328. Bref, la moyenne du salaire féminin à l'intérieur de la Région représentait seulement 47.8% du revenu moyen d'un travailleur masculin.

Parmi les hommes qui travaillaient à l'intérieur de la Région, travaillant à la fois à temps complet ou à temps partiel, 8.9% gagnaient moins de $1,000 en 1971, 16.0% entre $1,000 et $3,999, 31.3% entre $4,000 et $7,999, 32.1% entre $8,000 et $14,999, et, finalement, 11.6% plus de $15,000. Pour ce qui est des femmes, si on inclut encore une fois les employées à temps partiel, 20.1% gagnaient moins de $1,000, 12.4% entre $1,000 et $3,999, 53.6% entre $4,000 et $6,999, 10.1% entre $7,000 et $9,999, et, finalement, 3.7% plus de $10,000.

On peut cependant ajouter qu'il y avait une diversité assez importante dans le revenu moyen pour la main-d'oeuvre de la Municipalité Régionale. En effet, à Rockcliffe Park par exemple, un homme gagne en moyenne $20,081 ce qui constitue, et de très loin, la moyenne la plus élevée de la Région. Les hommes de Vanier, eux, n'ont qu'une moyenne de $6,128 par année. Rockcliffe

Tableau 2-4

Caractéristiques de la main-d'oeuvre et distribution par sexe (1971)

Municipalité	Main-d'oeuvre	Employée	Non-employée	Revenu Moyen	% Revenu féminin / Revenue masculin
				$	
MROC	T 208,320	% 94.1	% 5.9		47.8
	M 61.0	M 61.4	M 54.6	M 8,267	
	F 39.0	F 38.6	F 45.4	F 3,948	
Ottawa	T 144,300	% 93.6	% 6.4		50.8
	M 59.0	M 59.3	M 54.9	M 7,959	
	F 41.0	F 40.7	F 45.1	F 4,041	
Vanier	T 10,625	% 94.6	% 5.4		61.3
	M 60.3	M 60.5	M 57.0	M 6,128	
	F 39.7	F 39.5	F 43.0	F 3,756	
Rockcliffe Park	T 909	% 91.2	% 7.7		25.1
	M 68.0	M 69.1	M 57.1	M 20,081	
	F 32.0	F 30.9	F 42.9	F 5,040	
Cumberland	T 3,550	% 96.8	% 3.5		51.0
	M 68.9	M 69.1	M 60.0	M 7,022	
	F 31.1	F 30.9	F 40.0	F 3,579	
Gloucester	T 14,530	% 95.5	% 4.5		40.8
	M 68.6	M 69.3	M 54.2	M 8,594	
	F 31.4	F 30.7	F 45.8	F 3,509	
Goulbourn	T 4,170	% 96.6	% 3.8		41.7
	M 65.1	M 65.6	M 46.8	M 7,976*	
	F 34.9	F 34.4	F 53.2	F 3,328*	
March	T 2,170	% 97.9	% 2.3		31.6
	M 68.4	M 68.7	M 50.0	M 11,767	
	F 31.6	F 31.3	F 50.0	F 3,723	
Nepean	T 28,070	% 95.1	% 4.9		38.7
	M 65.6	M 66.3	M 51.3	M 9,844	
	F 34.4	F 33.7	F 48.7	F 3,808	
Osgoode	non disponible				
Rideau	non disponible				
West Carleton	non disponible				
Hull**	T 26,475	% 91.8	% 8.2		54.6
	M 62.3	M 62.6	M 58.6	M 6,687	
	F 37.7	F 37.4	F 41.4	F 3,651	

Source: Recensement, Statistique Canada

* Estimée

** La population de Hull n'est pas comprise dans celle de la MROC

Park a aussi la plus haute moyenne du salaire féminin, avec $5,050 par année, même si cela représente seulement 25.1% du revenu moyen des hommes de la même localité. Les femmes dans le canton de Goulbourn étaient les moins payées de toute la Région, avec $3,328. A Ottawa, les hommes gagnaient $7,959 en moyenne par année, alors que les femmes se situaient à environ 50.8% de cette figure, avec $4,041.

Si l'on considère que le revenu est amassé par tous les membres de la famille, on peut donc ajouter que les moyennes de salaires ou de revenus à l'intérieur de la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton en 1971 étaient les plus élevées parmi vingt-trois centres métropolitains canadiens.

Un examen de la structure des occupations révèle une fois de plus l'influence prépondérante du gouvernement fédéral sur la situation de l'emploi dans la Région d'Ottawa-Carleton. On peut ajouter que le haut taux d'emplois de bureau à l'intérieur des différents départements du gouvernement fédéral a pour effet de changer complètement les distributions d'emplois à l'intérieur des différents secteurs de l'économie.

Au Canada, par exemple, 32.2% de la main-d'oeuvre étaient employées dans des occupations des secteurs primaire et secondaire, ce qui incluait l'agriculture, l'industrie manufacturière et de transformation, la construction et les transports. En Ontario, la proportion n'était que de 30.7%. Cependant, pour la Région, cette proportion était encore moins élevée, avec 14.2%. D'un autre côté, pendant que 7.9% de la main-d'oeuvre nationale et 8.8% de la main-d'oeuvre provinciale étaient employés dans des activités de gérance, d'administration, ou encore dans des champs d'activités commes les science naturelles, la génie, les mathématiques, et les science sociales, plus de 17.7% de la population régionale étaient employés dans de telles activités. Enfin, pendant que 15.7% de la main-d'oeuvre nationale et 17.6% de la main-d'ouevre provinciale étaient engagés dans des emplois cléricaux, dans Ottawa-Carleton cette proportion atteignait 25.0%.

Les différences sont cependant moins prononcées dans le cas des autres catégories d'emplois. Le pourcentage de la main-d'oeuvre régionale employée dans les ventes est de 8.2%, ce qui est inférieur à la moyenne nationale de 9.5% et provinciale de 9.6%. Cependant, 12.7% de la main-d'oeuvre régionale étaient employés dans des occupations du secteur dit des services, comparativement à 11.2% pour le Canada et 10.6% pour l'Ontario. Les professions médicales et de la santé recrutaient 3.8% de la main-d'oeuvre

nationale et 3.7% de la main-d'oeuvre provinciale, mais ne recrutaient que 3.5% de la main-d'oeuvre régionale. Les professions reliées à l'enseignement,avec une proportion de 4.7% pour Ottawa-Carleton, représentaient un pourcentage assez élevé si on les compare aux 4.0% pour le Canada et 3.8% pour l'Ontario. Les emplois dans les arts, la littérature ou le monde de la récréation totalisaient 1.6% de la main-d'oeuvre régionale, alors que la proportion nationale était de 0.9% et provinciale de 1.0% provincialement. Finalement, au niveau national, 0.3% de la main-d'oeuvre étaient employées dans des occupations qui étaient reliées à la religion, pendant que la province et la région employaient seulement 0.2% de personnes dans cette même catégorie.

Si l'on distribue l'occupation ou l'activité des personnes par sexe, on peut dire que les femmes on un degré d'activité plus élevé que pour celles de la province ou encore celles du pays. Elles ont également tendance à être liées à des occupations qui emploient une proportion assez élevée de femmes. A l'intérieur de la Région, 45.8% de la main-d'oeuvre féminine étaient employées dans des emplois cléricaux alors que 13.8% se retrouvaient dans les secteurs de l'éducation et de la santé, pour un total de 59.6% pour ces trois groupes d'occupations. Cette proportion était bien au-dessus de la moyenne nationale de 47.0% et provinciale de 48.6%. En outre, à l'intérieur de la Région, les femmes occupaient 70.4% de tous les emplois cléricaux, 58.2% reliés au monde de l'éducation (65.5% de tous les professeurs aux écoles primaires et secondaires) et 72.5% de tous ceux qui sont employés dans la profession médicale (90.2% des infirmières, thérapeutes et autrea assistants).

Il est difficile d'obtenir une figure exacte du nombre d'employés du gouvernement fédéral dans la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton. La Commission du Service public rapporte qu'ils totalisent approximativement 60,000 en 1974, ce qui représenterait à peu près un tier de tous les emplois de la Région. D'un autre côté, cependant, la Commission de la Capitale nationale prétend qu'en 1973 les employés fédéraux du côté de l'Ontario totalisaient 88,000 personnes.

Il est encore plus difficile toutefois de déterminer le nombre d'emplois non gouvernementaux qui sont créés précisément comme conséquence de la présence fédérale. Parmi les industries manufacturières de la Région, l'imprimerie et les industries des aliments et des breuvages emploient la

plus haute proportion de travailleurs. Cependant, admettons que la première catégorie dépend presqu'exclusivement de contrats d'imprimerie du gouvernement fédéral, alors que la dernière catégorie dépend plus du tourisme et des conventions, mais qui sont également organisés dans certains cas par le gouvernement fédéral. D'une façon similaire, des secteurs d'activités en pleine croissance comme l'électronique et la recherche par ordinateurs ont attiré un grand nombre de nouvelles industries dan la région, en partie parce que la possibilité d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral était attrayante, et en partie également à cause de la proximité des champs de recherche du fédéral. Plus encore, il semble impossible de préciser avec certitude quels seraient les taux de population et d'emplois dans la Région d'Ottawa-Carleton en l'absence de gouvernement fédéral.

A l'intérieur de la Région, on peut noter un degré considérable de dispersion parmi les lieux de travail. En effet, même si la plupart des emplois continuent à être remplis à l'intérieur de la ville d'Ottawa,le tiers dans le centre-ville, on peut noter que les chances de créer de nouveaux emplois dans des parties de la banlieue sont à la hausse.

Le logement

On a encouragé le taux de développement domiciliaire dans la Région d'Ottawa-Carleton, depuis 1961, à rencontrer les demandes de nouveaux logements. En dépit de certains records de construction au début des années 1970, on peut quand même préciser que le marché pour l'achat et la location de logements dans la Région est demeuré assez serré. En conséquence, avec le taux décroissant de nouvelles constructions en 1974, il apparaît que la situation ne s'améliore pas tellement.

Les pressions pour créer de nouveaux logements naissent de plusieurs facteurs. Comme mentionné plus tôt, le taux d'accroissement de la population dans la Région d'Ottawa-Carleton a été plus rapide que celui du pays et de la province. Mais, plus important encore, c'est surtout le taux de croissance du nombre de familles. En effet, alors qu'il y a approximativement 33.0% plus de gens vivant dans la Région en 1971 comparativement à 1961, il y avait cependant, durant la même période, un accroissement du nombre de familles du double. Et cela est particulièrement important pour les régions urbaines déjà établies. Par exemple, pendant que la proportion de la population diminuait pour la ville

d'Ottawa, durant la période, d'environ 12.7%, l'accroissement des familles, elle, était de 33.5%. D'une façon similaire, alors que la population de Vanier a diminué de 8.5% dans la même période, le nombre des familles a augmenté de 8.0%.

Une combinaison de facteurs pourrait être évoquée comme explication de ce phénomène. Il y a peu de partage de logements à l'intérieur de la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton puisque 97.3% des familles maintiennent tourjours leur propre unité de logement. Plus encore, il y eut une tendance croissante touchant le dédoublement des familles: les gens âgés, par exemple ne vont plus vivre avec des membres de leur parenté, ou encore, les jeunes adultes ont moins d'attrait à rester à la maison avec leurs parents. Comme résultat, il y a eu un accroissement disproportionné du nombre des petites unités de logement, et dans plusieurs cas, pour une personne seulement, pour les gens agées de 16 à 25 ans ou encore ayant plus de 65 ans.

La proportion des unités de logements pour personnes seules dans la Région était de beaucoup supérieure aux figures nationales et provinciales et, plus encore, elles continuent à croître. Dans la ville d'Ottawa, par exemple, où 87.7% des unités de logement pour une personne étaient situées, près d'une unité de logement sur cinq était pour une seule personne. Etant donné le taux assez élevé des naissances après la guerre, un nombre assez élevé de jeunes gens continuent à atteindre le marché du logement. On peut penser que le nombre des unités de logement, et particulièrement les petites unités de logements, continuera à augmenter pour quelques années.

Le Tableau 2-5 donne un profil du total des logements à l'intérieur des différentes municipalités de la Région pour l'année 1971, et également, donne des indications des tendances dans les centres plus densément peuplés depuis 1961. Les maison simples-détachées constituaient ou représentaient plus de 85.0% des habitations dans les cantons de Cumberland, Goulbourn, Osgoode, Rideau et West Carleton, et même 94.8% des maisons dans Rockcliffe Park. Ces maison simples-détachées représentent également deux-tiers du total des habitations dans les cantons plus densément peuplés de Nepean, Gloucester et March, mais étaient moins nombreuses à Ottawa et à Vanier. Dans ce dernier cas, une maison sur cinq était simple, alors qu'à Ottawa la proportion est de deux sur cinq. Des maisons simples rattachées, de type "duplex"

Tableau 2-5

Caractéristiques de Logement, 1961 et 1971

Municipalité		Habitations	Catégorie par %				Degré d'occupation par %	
			Simples détachées	Simples rattachées	Apparte-ments	Maison Mobiles	Occupées par propriétaire	Occupées par locataire
RMOC	1971	137,230	46.9	16.6	36.0	0.5	49.7	50.3
Ottawa	1961	70,114	45.4	16.9	37.8	n.a.	48.9	51.1
	1971	92,805	38.7	17.5	43.9	0.01	41.9	58.1
% de variation		32.4	-14.8	3.6	16.1	--	-14.3	13.7
Vanier	1961	6,555	21.1	8.5	70.3	n.a.	29.1	70.9
	1971	7,022	18.2	5.8	75.7	0.3	27.8	72.2
% de variation		7.1	-13.7	-31.8	7.7	--	-4.5	13.7
Rockcliffe Park	1961	549	91.1	n.a.	n.a.	n.a.	87.2	12.8
	1971	575	94.8	1.7	4.3	0.0	87.8	12.2
% de variation		4.7	4.1	--	--	--	0.7	-4.7
Cumberland*	1971	2,300	85.9	4.3	4.1	5.7	86.0	13.7
Gloucester	1961	3,903	85.9	6.8	9.8	n.a.	72.5	27.5
	1971	8,665	70.9	21.2	7.2	0.8	72.8	27.3
% de variation		122.0	-15.0	211.8	-26.5	--	0.4	-0.7
Goulbourn*	1971	2,480	92.5	2.2	2.4	3.0	88.7	10.7
March*	1971	1,460	71.9	21.6	6.5	0.3	73.3	27.1
Nepean	1961	4,776	97.0	n.a.	n.a.	n.a.	88.3	11.7
	1971	16,885	62.4	21.9	14.1	1.5	65.8	34.2
% de variation		235.5	-35.7	--	--	--	-25.5	192.3
Osgoode*	1971	2,000	91.8	4.0	2.0	2.0	82.8	17.0
Rideau**	1971	1,360	90.4	3.3	4.0	1.5	83.1	16.5
West Carleton*	1971	1,675	92.8	3.6	2.4	1.2	85.4	14.3
Hull***	1961	13,304	35.1	14.9	50.0	n.a.	47.9	52.1
	1971	17,470	30.7	12.8	56.5	0.0	39.7	60.3
% de variation		31.5	-12.5	-14.1	13.0	--	-17.1	15.7

Source: Recensement, Statistique Canada
* les données pour 1961 ne sont pas disponibles
** Incluant seulement les ex-cantons de Marlborough et de North Gower
*** La population de Hull n'est pas comprise dans celle de la MROC

ou maisons en rangées, représentaient une petite portion du total des habitations disponibles dans Ottawa, Gloucester, March, Nepean, où environ une habitation sur cinq était de tel type. Vanier avait la plus haute proportion d'appartements avec 75.7%. A Ottawa, où l'on retrouve 82.4% du total des appartements disponibles dans la Région, 43.9% de toutes les habitations sont des appartements. Nepean avait la proportion la plus importante, après Ottawa, avec 14.1%. Pour l'ensemble des municipalités qui restent et qui ont relativement peu d'appartements, cela variait avec le degré d'urbanisation. On peut également affirmer que les maisons mobiles représentent le plus petit segment du total des logements disponibles dans toutes les municipalités de la Région, si l'on fait exception du canton de Cumberland où de telles maisons représentent 5.7% du total et de Goulbourn où elles représentent 3.0%. Rockcliffe Park, au contraire, était la seule municipalité de la Région à n'avoir aucune maison mobile.

Si l'on compare les chiffres actuels avec ceux de 1961, on constate qu'il s'est produit un mouvement des maisons simples détachées à des développements à densité plus élevée. La proportion des maisons simples détachées à continuellement diminuée dans chacune des quatre municipalités les plus peuplées de la Région, avec une diminution allant jusqu'à 35.7% dans le cas de Nepean. Les changements dans la ville d'Ottawa et la cité de Vanier, par exemple, ont été vers des appartements. A Gloucester vers des maisons simples mais rattachées, et à Nepean vers les deux.

La distribution entre les maisons occupées par le propriétaire et celles occupées par des locataires dans la Région était approximativement égale en 1971. La proportion la moins élevée de propriétaires occupant leur propre maison se trouvait à Vanier où trois logements sur quatre étaient occupés par des locataires. Ottawa était en effet la seule autre municipalité où il y avait une majorité de maisons occupées par des locataires, avec une proportion de 58.1%. Dans les deux cas, l'accroissement depuis 1961 s'est fait d'une façon plus élevée dans le cas des maisons occupées par des locataires. Nepean a connu une diminution de maisons occupées par leur propriétaire, puisque cette proportion est tombée à 65.8% du total. Dans le canton de Gloucester et dans le village de Rockcliffe Park, la proportion des maisons occupées par leur propriétaire a augmenté faiblement (dans le cas de Gloucester à 72.8%, et dans le cas de Rockcliffe Park à 87.8%). Si on fait exception du canton de March où l'on trouve 73.3% des maisons

occupées par leur propriétaire, dans le reste des municipalités de la Région cette proportion variait entre 80% et 90%. Cependant, on peut noter que la durée moyenne d'occupation pour les maisons à la fois habitées par des propriétaires et des locataires est moindre que dans le cas de la moyenne nationale ou provinciale.

En 1971, la valeur moyenne d'une maison simple détachée occupée par son propriétaire et non-agricole dans la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton était de $27,377, à comparer aux $19,020 pour la moyenne du Canada et aux $23,768 pour l'Ontario. A l'intérieur de la Région, cependant, on notait certaines disparités puisque la moyenne variait entre $21,959 à Vanier et $62,500 pour Rockcliffe Park. La moyenne mensuelle du coût de location dans la Région était de $143, alors que la moyenne nationale était de $108 et provinciale de $127. Et ici encore, Vanier avait la moyenne la moins élevée du coût de location dans la Région avec $122 par mois. Rockcliffe Park avait la plus élevée avec $217. En moyenne, on peut dire que les familles et les individus sans famille dans la Région dépensaient approximativement 16% du total de leur revenu pour l'habitation, ce qui est comparable aux chiffres des grands centres urbains canadiens.

La moyenne de pièces par maison dans la Région était de 5.6, alors que les maisons occupées par le propriétaire avaient 6.7 chambres et les maisons occupées par des locataires 4.5. On peut dire que les maisons dans la Région, et particulièrement celles occupées par leur propriétaire, avaient plus de chambres que celles de la moyenne provinciale ou nationale. A l'intérieur de la Région, Vanier et Rockcliffe Park, encore une fois, fournissaient les pôles de contraste. La moyenne de pièces dans des maisons occupées par leur propriétaire à Vanier était de 6.0, et 9.1 pour Rockcliffe Park. Pour ce qui est des maisons louées, elle était de 3.9 à Vanier et de 7.7 à Rockcliffe Park. Même si Vanier avait la plus petite moyenne de pièces par logis sur le total (environ 2000) des logis à une pièce dans la Région, 93.0% de ceux-ci étaient situés dans la ville d'Ottawa. La moyenne de chambres à coucher par maison dans la Région était 2.7, alors que pour les logements occupés par leur propriétaire la moyenne était de 3.3 et ceux occupés par des locataires de 2.0.

On peut généralement donner une mesure de l'efficacité du logement à l'intérieur d'une municipalité en donnant les chiffres de la moyenne du nombre de personnes par pièce. Celle-ci pour la Région se trouvait à .60

personne par chambre, alors que pour Rockcliffe Park elle était de .40 et Ottawa .58, ce qui est naturellement au-dessous de la moyenne. Cependant toutes les autres municipalités se trouvaient au-dessus de la moyenne. Cumberland et Vanier avaient les plus hauts pourcentages du nombre de personnes par pièce avec respectivement .70 et .69. On peut également dire que les logements loués avaient généralement une plus grande proportion de personnes par pièce que les maisons occupées par leur propriétaire. Environ 5.3% des maisons avaient plus d'une personne par chambre, ce qui représente une diminution de 11.5% par rapport à 1961, et ce qui représente également des chiffres au-dessous de la moyenne nationale et provinciale.

Du total de logements disponibles dans la Région, on peut dire que 29.6% avaient été construits avant 1946, 33.5% entre 1946 et 1960, et 36.8% entre 1961 et 1971. A peu près la moitié des logements à Ottawa et à Vanier avaient été construits entre 1946 et 1960, alors que dans Nepean et Gloucester deux-tiers avaient été bâtis entre 1961 et 1971. La proportion la plus considérable des logements loués dans Vanier et Gloucester avaient été construits entre 1946 et 1960, pendant qu'à Ottawa 37.6% et à Nepean 83.3% des logements loués avaient été construits entre 1961 et 1971. Dans les cantons d'Osgoode, Rideau et West Carleton, plus de la moitié de toutes les maisons disponibles avaient été construites avant 1946, et seulement un-tier l'avait été entre 1961 et 1971. On estimait à tout près de 3.0% le nombre de logements qui avaient besoin de réparations majeures à l'intérieur de la Région.

De tous les logements disponibles dans la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton, 88.9% dépendaient de la Municipalité Régionale pour leur eau, 10.5% utilisaient un puits, et 0.6% obtenaient leur eau par d'autres moyens. Ajoutons qu'une proportion faiblement inférieure, 87.5% était reliée au système d'égouts municipal, alors que 11.2% de logements étaient reliés à un système de réservoir septique, et 13.% utilisaient d'autres moyens de système d'égouts.

Le logement public

En dépit d'une multiplicité de programmes fédéraux, provinciaux et municipaux, qui cherchaient à attirer des personnes qui avaient besoin d'assistance spéciale pour se loger, on peut affirmer que l'impact de ces programmes dans la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton n'a pas été tellement important. Les logements qui bénificiaient d'assistance publique,

incluant les unités de logement à coût variant selon le revenu et même les maisons du programme HOME de l'Ontario, avaient une popularité réduite ne représentant ensemble qu'une unité de logement sur douze unités de logements privés dans toute la Région d'Ottawa-Carleton. On peut donc affirmer sans crainte de se tromper que le logement dans la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton avait été laissé aux forces du marché avec une intervention assez élevée cependant de la Loi nationale sur l'habitation.

Les arrangements pour financer ces divers programmes de logement public variaient d'un programme à l'autre. Pour la plupart, cependant, c'est le gouvernement fédéral qui portait le plus lourd fardeau financier du capital à fournir et également la moitié ou plus encore des subventions d'opérations.

A peu près 80% de toutes les possibilités de logement public à l'intérieur de la Région appartenaient à la Société de Logement de l'Ontario (SLO). Et parmi ceux-ci, 98.8% étaient situés dans la ville d'Ottawa et gérés par la Société de Logement d'Ottawa. Et les autres unités de logement public situé dans d'autres endroits de la Région étaient gérées directement par la Société de Logement de l'Ontario et son bureau régional. Les programmes communs de Logement de l'Ontario et de la Société de Logement d'Ottawa fournissaient des accommodations à coût variant selon le revenu aux familles et aux citoyens de l'Age d'or. On estime que le coût de location varie selon une échelle qui s'étend de 16% à 25% du revenu brut. Pour être éligible à une unité de logement possédée par la Société de Logement d'Ottawa, on devait avoir demeuré à l'intérieur de la ville pour au moins une année.

Pour les autres 20% des unités de logement public, la plupart sont la proprieté de la Société de Logement de la Ville d'Ottawa, unitée qui appartenait entièrement à la ville. Celle-ci fournissait des rabais aux citoyens âgés et aux familles avec deux ou plus d'enfants qui n'avaient pas plus de $8,500 de salaire annuel. Les coûts de location pour ces unités de logement étaient fixés à un taux beaucoup moins élevé que le taux du marché.

Le tableau 2-6 donne l'inventaire de toutes les unités de logement publics dans la Région. En janvier 1975, il y avait 5,486 unités pour les citoyens de l'Age d'or construites ou en construction; 4,763 parmi celles-ci étaient financées par la Société de Logement de l'Ontario et 723 par la Société de Logement de la Ville d'Ottawa Limitée. Et encore ici, et cela

avec une bonne marge, le pourcentage le plus considérable de ces unités pour les citoyens de l'Age d'or était situé dans la Ville d'Ottawa alors qu'on avait un nombre peu élevé dans la cité de Vanier et le canton de Nepean. Cependant, on prévoyait une construction accrue de ces logements dans les cantons de Nepean et de March. A peu près 90% des maisons disponibles pour les citoyens de l'Age d'or avaient une seule chambre, alors que le reste était ou bien des unités à deux chambres à coucher ou bien des suites pour personnes seules.

Tableau 2-6

Unités d'Habitation publiques, construites ou en construction dans la Municipalité d'Ottawa-Carleton (Janvier 1975)

Municipalité	Gérées par les Sociétés de Logement de l'Ontario et d'Ottawa		Gérées par le Société de Logement de la Ville d'Ottawa Limitée		TOTAL
	Age d'or	Familles	Age d'or	Familles	
Ottawa	4,618	3,382	723	818	9,541
Vanier	51	15			66
Nepean	54				54
March	40				40
Total MROC	4,763	3,397	723	818	9,701

Source: Housing in Ottawa-Carleton, MROC, 1975

On peut cependant admettre qu'il y a moins d'unités de logement publics dans la Région d'Ottawa-Carleton pour les familles que pour les citoyens de l'Age d'or. Celles-ci sont au nombre de 4,215, et précisions que 3,397 d'entres elles sont opérées par la Société de Logement de l'Ontario et la Société de Logement d'Ottawa. Un total de 818 est géré par la Société de Logement de la Ville d'Ottawa Limitée. De ce total, seulement 15 unités sont situées à l'extérieur de la Ville d'Ottawa, plus précisément à Vanier. Les unités de logement à une chambre à coucher représentent 13.8% du total des habitations familiales, alors que 22.6% ont deux chambres à coucher, 48.1% trois, 11.4% quatre, et 4.1% cinq chambres à coucher. La Société de Logement de la Ville d'Ottawa Limitée a des unités seulement de deux et trois chambres à coucher.

Presque toutes les unités de logement pour les citoyens de l'Age d'or sont situées dans des appartements à vingt étages et plus, à quelques exception près. Les unités familiales sont situées dans une variété de trente projets différents qui varient entre 15 et 450 unités. A peu près deux-tiers des unités familiales sont des maisons en rangées, alors que la plupart de ce qui reste est située dans des appartementsà étages. En plus de ces accommodations disponibles grâce à la Société de Logement de l'Ontario et la Société de Logement d'Ottawa, ces dernières gèrent aussi un plan de subvention supplémentaire pour le loyer. A l'intérieur de ce programme, des unités sont disponibles dans des logement privés, mais elles sont louées par la Société de Logement d'Ottawa pour des familles et des individus à revenu peu élevé. Les locataires doivent payer leur loyer selon une proportion de leur revenu. La différence du coût est assumée par la Société de Logement de l'Ontario et la Société de Logement d'Ottawa. Au mois de juillet 1975, on peut dire que 658 unités de logement étaient financées par ce programme de supplément au revenu.

Comme nous l'avons exprimé précédemment, la Société de Logement d'Ottawa administre la plupart des logements publics à l'intérieur de la Région. Cette société est dirigée par un conseil de sept membres qui est nommé par le lieutenant-gouverneur-en conseil. Trois nominations sont faites par le gouvernement fédéral, trois par la province, et une par la Ville d'Ottawa. Présentement il y a un locataire à l'intérieur de ce conseil, même s'il n'y a aucune garantie de représentation pour les locataires.

Questions-Réflexion sur le chapitre 2

1. On parle beaucoup de la capitale du Canada comme devant "refléter" la composition du pays. Que peut-on en penser si l'on considère que le Canada a 26.7% de sa population qui n'est pas d'origine britannique ou française, alors qu'Ottawa-Carleton n'en a que 19%?
2. En admettant que les possibilités d'emploi vont continuer à augmenter au gouvernement fédéral, doit-on dire que la MROC doit croître au même rythme? Y a-t-il d'autres alternatives?
3. Est-ce que la MROC doit entrer dans le champ du logement?
4. Le logement pour les citoyens de l'Age d'or doit-il nécessairement se trouver dans des édifices à plusieurs étages?

Tableau 3-1

Evaluation Foncière pour la MROC et les municipalités composantes

Municipalité	Evaluation Foncière (EF) Totale $000 1969	Evaluation Foncière (EF) Totale $000 1974	Evaluation Exemptée (EE) 1969 $000	Evaluation Exemptée (EE) 1969 en % d'EF	Evaluation Exemptée (EE) 1974 $000	Evaluation Exemptée (EE) 1974 en % d'EF	Evaluation selon la valeur réelle (EVR) $000 1969	Evaluation selon la valeur réelle (EVR) $000 1974	EF comme % d'EVR 1969	EF comme % d'EVR 1974
MROC							3,808,266	5,805,593		
Ottawa	1,067,508	1,232,041	346,888	32.5	389,741	31.6	2,829,436	4,049,055	37.7	30.4
Vanier	34,251	39,485	4,001	11.7	4,834	12.2	80,516	173,285	42.5	22.8
Rockcliffe Park	8,443	8,764	1,301	15.4	1,819	20.8	43,855	46,841	19.3	18.7
Cumberland	6,071	10,122	391	6.4	965	9.5	31,715	75,205	19.1	13.5
Gloucester	45,393	73,213	14,632	32.2	17,789	24.3	199,393	350,749	22.8	18.7
Goulbourn	7,044	10,395	723	10.3	1,124	10.8	42,835	85,905	16.4	12.1
March	5,626	10,073	1,215	21.6	2,146	21.4	32,493	72,044	17.3	14.0
Nepean	72,415	99,633	12,174	16.8	15,092	15.1	438,135	705,746	16.5	14.1
Osgoode	6,904	8,037	712	10.3	882	11.0	38,369	66,816	18.0	12.0
Rideau	4,454	8,968	227	5.1	698	7.8	29,929	65,547	14.9	13.7
West Carleton	6,854	8,889	401	5.9	698	7.9	41,592	74,400	16.5	11.9

Source: Rapports Financiers Municipaux

Chapitre 3

Les finances municipales

Les finances municipales, et plus spécialement la taxation, sont habituellement au centre des discussions portant sur le gouvernement local. Il est vrai, en effet, que la plupart des porte-paroles municipaux semblent penser que si on leur donnait assez d'argent tous leurs problèmes seraient résolus.

L'évaluation

Depuis 1970, toute l'évaluation municipale a été effectuée par des fonctionnaires provinciaux à partir de bureaux régionaux dans différents centres à travers la province. Dans un premier temps, ces bureaux régionaux ont tout simplement établi les rôles d'évaluation des municipalités en même temps qu'ils prenaient l'évaluation de leur valeur réelle et certains autres facteurs d'égalisation de cette valeur réelle. Le but de ces bureaux d'évaluation est de travailler de façon à atteindre une évaluation uniforme à travers toute la province et cela selon la valeur du marché. Cela remplacera alors les présentes évaluations municipales qui sont à différents pourcentages de la valeur du marché. Des avis d'évaluation sont envoyés aux propriétaires (et aux municipalités) par les bureaux d'évaluation provinciaux, mais c'est la municipalité qui envoie aux propriétaires les avis de taxation.

Toutes les propriétés sont évaluées mais toutes ne sont pas taxées, c'est-à-dire qu'il y en a qui sont exemptes. Le Tableau 3-1 montre l'évaluation totale et la portion qui en est exemptée. Par exemple, l'évaluation non-taxable dans la ville d'Ottawa représente environ 31.6% du total (ce qui est largement explicable par le montant et la somme élevée de propriétés fédérales à l'intérieur de la ville), alors que dans les cantons environnants la proportion de l'évaluation qui est exempte est assez faible. Dans le canton de Rideau, par exemple, elle ne représente que 7.8%.

Il faut se souvenir, naturellement, que toutes les propriétés qui sont exemptes de taxes ne sont pas des propriétés fédérales. Il y en a qui sont des propriétés provinciales, d'autres sont municipales, ou encore sont des propriétés de conseils scolaires. D'autres enfin sont propriétés

Tableau 3-2

Evaluation Foncière imposable pour la MROC et les municipalités composantes

	Evaluation Foncière imposable (EFI) $000		Evaluation Résidentielle et Agricole comme % d'EFI		Evaluation Commerciale et Industrielle comme % d'EFI		Evaluation Foncière imposable per capita	
	1969	1974	1969	1974	1969	1974	1969	1974
MROC								
Ottawa	720,620	842,300	62.1	62.4	37.9	37.6	2,458	2,850
Vanier	30,250	34,651	69.9	67.8	30.1	32.2	1,232	1,688
Rockcliffe Park	7,142	6,945	98.6	99.0	1.4	1.0	3,083	3,211
Cumberland	5,680	9,157	94.5	96.9	5.5	3.1	761	807
Gloucester	30,761	55,424	74.4	83.4	25.6	16.1	1,098	1,154
Goulbourn	6,321	9,271	89.4	91.9	10.6	8.1	797	891
March	4,411	7,927	96.2	84.2	4.0	15.8	994	1,213
Nepean	60,241	84,541	77.5	73.9	22.6	26.1	1,063	1,183
Osgoode	6,192	7,155	91.9	91.1	8.1	8.9	884	865
Rideau	4,227	8,270	91.2	95.9	8.8	4.1	1,093	1,132
West Carleton	6,453	8,191	95.1	96.0	4.9	4.0	1,275	1,100

Source: Rapports Financiers Municipaux

d'églises ou appartiennent à des organisations charitables. On doit également se souvenir qu'en l'absence de paiements tenant lieu de taxation, ce sont les payeurs de taxes locaux qui payent plus et qui aident d'une certaine façon à porter les coûts des propriétés qui sont exemptées de taxation.

La taxation pour la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton est faite selon une évaluation de valeur réelle pour chacune des municipalités et cette proportion est toujours plus importante que l'évaluation taxable. Cela est également montré clairement dans le Tableau 3-1. L'évaluation totale est, en moyenne, à peu près à un quart de la valeur réelle à l'intérieur de toute la Région. Cependant, l'échelle varie de 30.4% pour la ville d'Ottawa à 11.9% pour le canton de West Carleton.

L'évaluation taxable est de deux sortes: d'abord résidentielle et agricole, et ensuite, commerciale et industrielle. On fait d'ailleurs référence à chacune de ces deux sortes dans le Tableau 3-2 qui montre en effet la proportion de chacune. Le village de Rockcliffe Park a presqu'entièrement une évaluation résidentielle avec 99.0% du total. La ville d'Ottawa a la plus faible avec 62.4% et conséquemment a la proportion la plus élevée d'évaluation commerciale et industrielle avec 37.6%. Plusieurs municipalités de la province ont des opinions précises concernant la proportion de ce que devrait être l'évaluation résidentielle, commerciale et industrielle. Pour quelque raison que ce soit, on pense habituellement que cette moyenne devrait être à 60-40. En particulier, on devrait noter que des efforts sont faits par certaines municipalités pour attirer plus de propriétés commerciales et industrielles de façon à atteindre cette proportion magique.

Dans Ottawa-Carleton, cependant, le village de Rockcliffe Park est une exception. Non seulement est-il le plus résidentiel de tous, mais encore peut-on noter que l'évaluation taxable per capita est la plus élevée dans la Région (et vraisemblablement dans la province) avec $3,211. Cela reflète, comme tout le monde le sait, la valeur assez élevée des propriétés dans Rockcliffe Park. La ville d'Ottawa a ensuite la deuxième plus élevée avec $2,850, pendant que Cumberland a la moins élevée des taxations per capita avec $807.

Les revenus

Les municipalités de la Région dérivent leurs revenus de trois sources principales. Ce sont: (a) la taxation sur la propriété réelle qui se fait par le taux du mille (mill rate); (b) les paiements tenant lieu de taxation qui proviennent de différents niveaux de gouvernements à la fois fédéraux et provinciaux; (c) et enfin des subventions et des subsides qui proviennent principalement de la province.

Notons également que la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton ne taxe pas directement elle-même, mais le fait, comme c'est le cas pour les conseils scolaires, à partie des municipalités de la Région.

La taxation locale

La source principale des revenus locaux est naturellement le taux d'évaluation sur la valeur des propriétés résidentielles et agricoles et ensuite sur l'évaluation industrielle et commerciale. Ces deux sortes de taxation sont reconnues de façon globale comme étant la taxation immobilière. Les produits de ces taxes immobilières servent à la fois pour les dépenses scolaires et les dépenses municipales. Le taux de taxation pour chaque mille dollar d'évaluation sur les propriétés commerciales et industrielles est naturellement plus élevé qu'il ne l'est pour les propriétés résidentielles et agricoles.

On peut ajouter à cela une taxe d'affaires qui est établie selon un pourcentage de la taxe de propriété et qui varie naturellement avec le genre d'activités industrielles ou commerciales pratiquées -- et cela est établi également dans l'Acte d'évaluation. Toutes les municipalités de la Région, sauf Rockcliffe Park, pratiquent ou taxent une telle activité administrative. Comme règle générale, on peut dire que le produit des taxes d'affaires est relativement peu élevé s'il est comparé, bien sûr, avec les taux d'évaluation résidentielle, agricole, commerciale et industrielle.

Enfin, la dernière catégorie de taxation locale est ce qu'on pourrait appeler "les frais spéciaux". Ces taxes sont collectées d'un certain groupe défini de payeurs de taxes, c'est-à-dire ceux qui demeurent dans une région spécifique ou encore pour des cas précis comme c'est le cas pour les améliorations locales, ou la collection des ordures ménagères, ou encore des frais de fourniture d'eau en cas de feu, etc.

Les différentes catégories de taxation qui ont été mentionnées se retrouvent presqu'entièrement dans le Tableau 3-3 sous le titre des Revenus des Taxes Générales. On peut voir, en lisant ce Tableau, que cette catégorie de taxation générale qui provient principalement du taux d'évaluation du mille représente environ 70% du total des revenus municipaux. Elle varie cependant de 79.9% dans le cas du canton de Nepean à 61.3% dans le cas de celui de Rideau. Pour la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton elle-même, la taxation générale, c'est-à-dire ce qui est collecté des municipalités de la Région, représente environ 41.1% seulement de tous ses revenus. (La MROC ne collecte aucun argent pour les activités scolaires.)

Les paiements tenant lieu de taxation

Les paiements tenant lieu de taxation sont faits pour des propriétés qui sont exemptées par a) le gouvernement du Canada et ses différentes entreprises, b) le gouvernement de l'Ontario et certaines entreprises ontariennes, et c) d'autres entreprises municipales. Ces paiements représentent pour quelques-unes des municipalités une portion assez substantielle de leurs revenus.

a) La plus grande partie de ces paiements sont des subventions tenant lieu de taxation du gouvernement fédéral. Par exemple, en 1974 ces dernières représentaient $16.1 millions pour la ville d'Ottawa, pendant que des entreprises gouvernementales canadiennes avaient rapporté un autre $1.3 million. On peut dire naturellement que ce total dépend de la propriété fédérale dans les municipalités en question.

La politique fédérale touchant les paiements tenant lieu de taxation est expliquée dans l'Acte des Subventions municipales (1970) et d'autres actes qui avaient précédé. Comme les municipalités ne peuvent pas taxer la Couronne, cela revient entièrement à la Couronne (si on parle, bien sûr, du Canada) de définir sur quelles propriétés ces paiements doivent s'appliquer ou non. Et en pratique, on doit admettre en effet que certains paiements sont faits pour des propriétés fédérales alors que pour d'autres propriétés fédérales, le gouvernement ne donne aucun montant aux municipalités. La même chose s'applique aux différentes corporations de la Couronne ou autres entreprises gouvernementales.

Toutes les propriétés de la Région sont donc évaluées, mais la décision finale quant à l'évaluation acceptable pour les propriétés fédérales

se décide d'une façon unilatérale par le niveau fédéral. Et naturellement, le montant de l'évaluation fédérale est classifié comme exempt. En 1971, la ville d'Ottawa avait estimé qu'environ $61 millions d'évaluation municipale étaient exclus des calculs de paiements en lieu de taxation.

Il n'est pas facile de comprendre en tout temps la formule rationnelle qui permet d'établir que certains paiements seront effectués pour certaines propriétés et que pour d'autres il n'y aura aucun paiement. Conséquemment, la ville d'Ottawa a, au cours des dernières années, prétendu que ces paiements en lieu de taxation devraient être payés sur toutes les propriétés dites exemptes. Et, d'une certaine manière, on peut dire que les autres municipalités de la Région sont aussi affectées par les montants qui sont payés -- ou dans ce cas-ci non payés -- sur des propriétés fédérales dites exemptées. La ville d'Ottawa a également prétendu qu'une certaine taxe d'affaires devrait être payée pour des propriétés fédérales qui sont évaluées sur une base commerciale.

Avant que les paiements en lieu de taxation soient effectués, certaines déductions sont faites pour couvrir les services fournis par le gouvernement fédéral et qui sont considérés comme étant municipaux. Tels sont ceux de la protection de la police (principalement la Gendarmerie royale), ou encore ceux de chemins, parcs et autres artères.

Les principales propriétés qui sont exemptées et pour lesquelles il n'y a aucune sorte de paiement tenant lieu de taxation sont naturellement la Colline parlementaire, les musées, les galleries d'art, etc., le Centre national des Arts ainsi que les parcs récréatifs. La Banque du Canada représente une exception spéciale puisqu'elle paie à la fois des taxes d'affaires et des taxes immobilières. Notons enfin qu'il y a une subvention spéciale pour l'Edifice du Centre sur la Colline parlementaire.

A part ces paiements principaux tenant lieu de taxation, il y a également un paiement fait au nom de certaines compagnies de la Couronne, d'autres par certaines légations, et un autre enfin par la CCN. Tous ces derniers sont inclus dans les chiffres mentionnés plus haut pour 1974 pour la ville d'Ottawa, c'est-à-dire $16.1 millions. Ces paiements principaux sont naturellement plus importants que tous les autres paiements faits au nom de d'autres compagnies de la Couronne qu'on vient de mentionner.

b) La deuxième catégorie de paiements tenant lieu de taxation provient de la province et de ses différentes agences gouvernementales. Par exemple, en 1974, la ville d'Ottawa avait reçu $966,200 au nom des universités et des collèges (c'est là un total qui n'est pas du tout relié à l'évaluation mais bien au nombre d'étudiants) et d'autres montants moins importants de l'Acte de l'Assistance de Taxation municipale. Enfin, pour la Société de Logement de l'Ontario, le paiement était de $1.8 million, pour l'Hydro Ontario $128,994, pendant que la catégorie dite "Autres" s'élevait à environ $85,559.

c) Pour les entreprises municipales, la ville d'Ottawa recevait $843,129 en 1974. Des paiements similaires sont également reçus par d'autres municipalités de la Région. Ils sont payés au nom des commissions locales d'électricité, par OC Transpo, par le Service d'eau et d'aqueduc de la MROC, etc.

Nous pouvons découler certaines conséquences de ces paiements (ou de ces non-paiements) qui sont effectués pour tenir lieu de taxation. La première c'est naturellement que les municipalités bénéficient de la présence de propriétés qui sont exemptées. Et cet argument est avancé la plupart du temps par le gouvernement fédéral.

Une autre conséquence réside dans le fait que ces paiements en lieu de taxation sont plus avantageux pour la ville d'Ottawa que pour les autres municipalités. Toutefois, une grande partie des coûts sociaux pour les employés fédéraux, et vraisemblablement pour les employés des collèges et des universités, pour lesquels les subventions provinciales sont faites, est assumée par d'autres municipalités de la Région. Le meilleur exemple est celui des coûts scolaires.

Une troisième conséquence, c'est que certaines des propriétés exemptes bénéficient non seulement à la ville d'Ottawa mais aussi aux autres municipalités et également au peuple canadien dans son ensemble. Le Parlement, par exemple, et d'autres compagnies de la Couronne servent le pays tout entier.

Les différents totaux et pourcentages pour les paiements tenant lieu de taxation sont inclus dans le Tableau 3-3. Pour la ville d'Ottawa ces contributions s'élèvent grosso modo à 16.8% de ses revenus, ce qui est suivi

Tableau 3-3

Revenus - MROC et Municipalités composantes

Municipalité	Revenus des Taxes Générales				Revenus des paiements tenant lieu de taxes				Subventions et Subsides				Autre sources de Revenus				Total des Revenus Municipaux	
	1969		1974		1969		1974		1969		1974		1969		1974		1969	1974
	$000	%	$000	%	$000	%	$000	%	$000	%	$000	%	$000	%	$000	%	$000	$000
MROC	10,082*	38.1	24,115*	41.1	-	-	-		15,156	57.3	31,721	54.1	1,212	4.6	2,785	4.8	26,450	58,631
Ottawa	60,654	70.7	92,130	72.2	13,148	15.3	21,484	16.8	5,862	6.8	6,811	5.3	6,175	7.2	7,154	5.6	85,839	127,579
Vanier	2,298	76.6	4,766	75.2	6	0.2	58	0.9	461	15.4	1,054	16.6	236	7.9	463	7.3	3,001	6,341
Rockcliffe Park	621	79.4	981	79.2	72	9.2	163	13.2	48	6.1	59	4.8	41	5.2	36	2.9	782	1.239
Cumberland	583	68.9	1,367	68.5	5	0.6	167	8.4	208	24.6	299	15.0	50	5.9	164	8.2	846	1,997
Gloucester	3,388	70.3	9,623	75.6	651	13.5	878	6.9	554	11.5	1,505	11.8	228	4.7	722	5.7	4,821	12,729
Goulbourn	884	77.9	1,482	65.9	2	0.2	10	0.4	206	18.1	415	18.5	43	3.8	340	15.1	1,135	2,248
March	653	67.9	1,416	71.6	142	14.8	203	10.3	133	13.8	146	7.4	35	3.6	213	10.8	962	1,978
Nepean	9,621	82.4	19,697	79.9	554	4.7	1,081	4.4	1,077	9.2	1,695	6.9	417	3.6	2,164	8.8	11,669	24,637
Osgoode	574	72.5	1,033	73.8	3	0.4	3	0.2	193	24.4	249	17.8	22	2.8	115	8.2	792	1,400
Rideau	500	72.0	1,149	61.3	12	1.7	22	1.2	156	22.5	646	34.5	25	3.6	58	3.1	693	1,875
West Carleton	563	53.7	1.166	64.4	23	2.2	35	1.9	439	41.9	504	27.8	24	2.3	105	5.8	1.048	1,810

Source: Rapports Financiers Municipaux
* Taxe Régionale

par Rockcliffe Park avec 13.2% et March avec 10.3%. La plus basse de toutes les contributions est pour le canton d'Osgoode avec 0.2%. La MROC elle-même ne reçoit aucun paiement tenant lieu de taxation.

Subventions et subsides
(et autres revenus)

Des subventions et des subsides sont également reçus principalement de la province de l'Ontario et représentent une portion significative des revenus municipaux. Pour la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton elle-même, cela représente plus de la moitié de ses revenus totaux avec 54.1%. Pour les municipalités composantes, comme le démontre le Tableau 3-3, cette proportion varie entre 34.5% pour Rideau et 4.8% pour Rockcliffe Park.

Ces subventions et ces subsides sont donnés à partir d'une variété d'Actes et sont calculés selon différentes formules. La subvention dite du Support général est habituellement la plus importante puisqu'elle représente $4.56 millions pour la ville d'Ottawa en 1974. Il y a également pour certaines municipalités des subventions de ressources de compensation, etc.

Si nous considérons les autres subventions -- la principale étant celle pour les routes -- elles totalisent pour la ville d'Ottawa $2.18 millions en 1974. D'autres subventions spécifiques peuvent être accordées pour les services de santé, des services récréatifs, des facilités culturelles, ou encore des montants pour obtenir des permis de servir des boissons alcooliques, etc. La plus importante pour la MROC elle-même est naturellement l'assistance générale de bien-être.

Le total de ces subventions et de ces subsides provinciaux qui sert à la fois pour des articles spécifiques et généraux se retrouve dans le Tableau 3-3.

Comme c'est le cas pour les autres revenus, cette catégorie inclut des items comme des permis, des concessions, des amendes, des pénalités et autres intérêts sur les taxations, ou encore d'autres revenus qui proviennent d'investissements, etc. Ces montants et ces pourcentages sont établis dans le Tableau 3-3.

On devrait se souvenir aussi que les subventions et les subsides provinciaux sont donnés non seulement pour des activités municipales mais qu'il existe également des montants appréciables payés aux conseils scolaires, etc. En vérité, quand on regarde les revenus des gouvernements locaux dans

Tableau 3-4

Répartition des dépenses en pourcentage pour la MROC et les municipalités composantes

	Administration Générale		Protection de la propriété et de la personne		Services du Transport		Services de l'environnement		Services Récréatifs et communautaires		Urbanisme et Développement communautaire		Dépenses Financières		Taxe Régionale		Education		Dépenses Totales	
	1969	1974	1969	1974	1969	1974	1969	1974	1969	1974	1969	1974	1969	1974	1969	1974	1969	1974	1969	1974
MROC	9.4	6.3	0.7	0.7	22.0	32.8	12.0	7.3	0.1	0.3	0.2	2.5	2.2	2.3	-	-	-	-	26,530	58,704
Ottawa	4.2	4.4	14.4	17.9	10.0	10.3	3.3	3.6	7.1	8.8	1.2	1.6	2.7	2.0	12.2	15.5	43.0	34.5	85,852	125,563
Vanier	7.0	7.9	20.6	23.4	13.5	16.9	8.2	3.1	4.7	5.3	0.8	3.9	1.7	5.1	10.4	9.5	30.3	20.2	3,040	6,418
Rockcliffe Park	7.7	7.7	11.3	13.1	14.1	12.0	7.2	6.0	0.8	0.9	0.0	0.2	0.3	2.4	19.8	17.0	40.3	39.4	794	1,235
Cumberland	3.3	5.4	3.2	7.4	25.5	27.0	0.7	4.6	1.9	6.7	0.1	0.2	1.8	1.7	8.3	8.7	51.7	38.3	843	2,008
Gloucester	4.6	5.8	11.1	16.8	10.5	10.1	5.8	4.0	3.2	9.4	1.7	3.0	0.5	5.1	11.5	11.2	46.9	32.6	4,845	12,886
Goulbourn	5.4	8.8	5.3	6.2	16.2	14.4	2.2	4.5	1.4	11.6	0.4	1.1	2.7	1.7	9.0	13.0	57.0	38.7	1,133	2,278
March	4.9	6.2	4.7	7.6	13.9	11.6	3.3	1.9	3.9	17.3	1.2	1.4	1.5	0.8	9.6	18.0	55.5	35.3	916	1,995
Nepean	2.9	3.7	8.9	12.0	5.0	9.6	8.6	7.7	4.0	12.8	0.3	1.0	1.4	7.2	9.6	12.8	57.9	33.1	11,570	25,688
Osgoode	4.2	4.7	1.6	2.5	23.9	29.8	0.2	1.1	2.9	3.9	0.5	1.5	3.6	2.2	10.4	12.3	50.4	42.0	828	1,418
Rideau	4.1	5.2	1.9	3.5	23.0	29.5	0.3	1.8	0.6	3.6	0.3	1.1	1.9	2.4	10.0	10.7	55.0	41.9	677	1,762
West Carleton	4.9	6.8	4.3	4.2	39.6	35.1	0.8	1.5	0.8	1.8	0.8	0.0	2.9	1.0	8.8	12.5	37.1	36.4	1,058	1,807

Source: Rapports Financiers Municipaux

N.B.: Ne sont pas inscrites dans ce tableau les dépenses pour la Conservation de la santé, les bénéfices familiaux et sociaux et la catégorie des "autres dépenses". En 1969, la MROC dépensait 12.9% pour la Conservation de la santé et les municipalités rien. En 1974, la Région consacrait 9.3% à cette catégorie, West Carleton 0.8% et les autres municipalités rien. Pour les bénéfices familiaux et sociaux, la MROC fournissait 40.9% de ses dépenses de 1969 pendant qu'Ottawa dépensait 0.6% et Vanier 0.4%. En 1974, les dépenses régionales ont diminué à 38.5%, mais les dépenses de certaines municipalités ont augmenté légèrement. Ottawa avait l'augmentation la plus considérable avec 1.4%.

leur ensemble, on peut être ébahi par le fait qu'une grande partie des coûts sont assumés par d'autres niveaux de gouvernments, et spécialement par la province.

Les dépenses

Le Tableau 3-4 montre les dépenses des municipalités. Celles-ci sont établies en un certain nombre de catégories.

Premièrement, notons que la MROC elle-même ne taxe pas et ne dépense pas dans certaines catégories. Les principales de ces catégories sont naturellement la protection de la police et l'éducation qui ne sont pas des fonctions régionales.

Le Tableau 3-4, pour des raisons d'espace, ne donne pas également toutes les dépenses de la MROC. Par exemple, la portion la plus importante des dépenses régionales se fait pour des services sociaux et familiaux qui représentent environ 38.5% du total. Cela est une catégorie pour laquelle les municipalités composantes dépensent peu (la plus importante étant la ville d'Ottawa avec 1.4% de son total). On peut dire la même chose des dépenses des services de santé pour lesquels la MROC dépense 9.3% de son total alors que les municipalités ne dépensent à peu près rien (si on fait exception de West Carleton avec 0.8%).

Le deuxième item le plus important des dépenses de la MROC est naturellement le transport, 32.8%. De ce total, on peut dire que plus de la moitié est consacrée pour la construction et l'entretien des routes alors que pratiquement tout le reste touche le transport en commun et le contrôle de la circulation.

Les municipalités qui ont un pourcentage assez élevé de dépenses pour la protection des citoyens sont celles qui ont leur propre force de police et leur propre force de pompiers. Et comme nous l'avons mentionné, la catégorie du transport est relativement assez élevée à cause des dépenses pour les routes. En outre, notons que les services récréatifs et communautaires concernent principalement des parcs et des bibliothèques. La taxation régionale représente une part substantielle pour toutes les municipalités de la Région, mais on doit se souvenir que la MROC a repris à son compte des fonctions qui étaient antérieurement fournies par les premiers niveaux de gouvernement (lower tier). Avec une seule exception, les dépenses les plus

importantes des municipalités se font pour l'éducation. L'exception est Vanier.

Depuis que la MROC a été établie, le total de ses dépenses a augmenté de $26.5 millions en 1969 à $55.5 millions en 1974. En d'autres mots, on peut dire que les dépenses ont plus que doublé puisqu'elles ont augmenté de 122%. Les dépenses de certaines municipalités ont aussi augmenté dans une proportion comparable et principalement dans Gloucester, Rideau, Cumerland, Nepean, March, Goulbourn et Vanier. Les municipalités qui ont eu des augmentations peu élevées par rapport à ces pourcentages sont Ottawa, Rockcliffe Park, Osgoode et West Carleton. Il y a naturellement des raisons spéciales pour ces différences, principalement l'urbanisation rapide de certains cantons, des annexions, etc. (Par exemple, si on met l'accroissement de ces coûts sur une base per capita, les figures apparaissent différentes. Par exemple, dans le cas de Vanier, l'accroissement des dépenses représente 111% en termes absolus et 143% en termes per capita. Contrairement à cela, le canton de Rideau a augmenté ses coûts de 160% en termes absolus et seulement de 34% en termes per capita.)

La dette

En ce qui regarde la question de la dette municipale, on doit d'abord faire certaines distinctions. Premièrement, la dette à court terme est excluse des figures, comme par exemple des emprunts pour les collections de taxes à venir. Deuxièmement, la dette qui est encourue pour des entreprises municipales comme le Service d'eau et d'aqueduc de la MROC, OC Transpo et la Commission d'électricité sont exclus. Ces dettes sont en effet, en règle générale, payées par les frais de services. On pourrait dire qu'elles sont auto-acquittées. (Pour la ville d'Ottawa il y a également une dette pour les deux hôpitaux municipaux.) La dette municipale d'entreprise existe seulement pour la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton, et pour Ottawa, Nepean, Gloucester et Goulbourn.

On retrouve au Tableau 3-5 la dette directe. Il est évident que la dette a augmenté d'une façon importante entre 1969 et 1974, si nous faisons exception, bien sûr, de la ville d'Ottawa. On doit cependant se souvenir que, après la création de la Municipalité Régionale, la MROC a pris à son compte les dettes et l'actif, principalement de la ville d'Ottawa, et principalement celles des systèmes routiers et d'égouts. La dette régionale augmente

naturellement à mesure que des usines de contrôle de pollution, d'autres lignes d'égouts et d'aqueduc sont construites.

Le Tableau 3-5 montre donc la dette municipale dans la Région. En général la dette a augmenté d'une façon plus importante dans les municipalités rurales même si l'on doit admettre que la dette per capita dans ces municipalités est encore moins élevée qu'elle ne l'est dans les municipalités urbaines. La dette moyenne per capita dans la Région s'établie à $259, ce qui représente une augmentation de 10.7% par rapport à 1969. Et l'échelle va d'un palier assez élevé à Vanier avec $340.33 (c'est-à-dire le total municipal de $247.38 plus la dette régionale de $92.95) à un degré peu élevé dans Rideau où le total combiné est de $108.67.

Tableau 3-5

Dette de la MROC et municipalités composantes

	Dette municipale totale $000			Dette per capita	
	1969	1974	Changement en %	1969	1974
MROC	31,540	45,535	30.7	$ 70.74	92.95
Ottawa	61,138	57,740	- 5.5	208.54	195.38
Vanier	3,331	5,077	52.4	107.13	247.38
Rockcliffe Park	192	362	88.5	85.14	167.13
Cumberland	56	527	841.1	7.51	46.44
Gloucester	2,423	5,747	137.2	70.96	118.52
Goulbourn	56	423	655.4	8.15	40.72
March	150	562	274.7	33.96	85.97
Nepean	3,915	9,704	147.9	69.22	135.75
Osgoode	204	707	246.6	29.12	85.91
Rideau	33	115	248.5	8.53	15.75
West Carleton	34	374	1000.0	6.72	50.58

Source: Rapports financiers municipaux

La Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton gère la dette d'émissions d'obligations pour toutes les municipalités et toutes les entreprises municipales, comme elle le fait elle-même en son propre nom. Elle ne gère cependant pas actuellement la dette des conseils scolaires. Pour la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton et les municipalités de la Région qui ont une dette assez importante, on peut ajouter qu'elle est financée principalement à partir d'obligations publiques. L'autre partie de cette dette est assumée par les gouvernements supérieurs, principalement celui de la province. Pour les

municipalités avec une dette peu importante, ce sont les gouvernements supérieurs qui assument la plus large partie de cette dette.

Questions - Réflexion sur le chapitre 3

1. Comment pourrait-on justifier que les paiements tenant lieu de taxation doivent être faits d'une façon totale pour les propriétés fédérales et provinciales (incluant naturellement des taxes d'affaires où elles sont applicables)?
2. Le temps n'est-il pas venu de forcer les églises et les organisations charitables, etc. à payer d'une façon complète les taxes de propriétés?
3. Existe-t-il d'autres sources possibles de taxation ou de revenus municipaux?
4. Si on considère la tendance croissante des municipalités à dépendre davantage de l'aide des gouvernements supérieurs, qu'arrive-t-il de la fameuse théorie dite "d'autonomie locale"?
5. Peut-on réduire les dépenses municipales? Si oui, quels services doit-on diminuer, ou encore quelles économies doivent être effectuées?
6. Que faut-il penser de la possibilité pour la MROC de gérer la dette des conseils scolaires?

Chapitre 4

L'éducation dans la MROC

Toute les municipalités dans la Municipalité Régionale, à l'exception de Vanier, dépensent plus d'argent pour l'éducation que pour toute autre catégorie de dépenses, et cela annuellement. En 1974, les municipalités ont consacré en moyenne 36.6% de leurs déboursés à l'éducation. L'écart s'étendait cependant de 20.2% pour Vanier à 42.0% pour le canton d'Osgoode. (Voir Tableau 3-4)

En dépit de ces pourcentages élevés, on peut noter une diminution de la moyenne des sommes accordées à l'éducation au cours des dernières années. En 1969, les municipalités de la Région avaient dépensé 47.7% de leur total des dépenses à l'éducation. En outre, plus de la moitié des municipalités avaient dépensé plus pour l'éducation que pour tous les autres services municipaux ensemble.

Les conseils scolaires

Le plus important des conseils scolaires de la Région est le Conseil scolaire d'Ottawa qui dépense à peu près la moitié du total dépensé en éducation dans la Région. Le CSO fournit une éducation publique aux niveaux élémentaire et secondaire pour les habitants d'Ottawa, de Vanier et de Rockcliffe Park. Il a été créé en 1969 après une sorte de regroupement avec le Conseil scolaire public d'Ottawa, le Conseil de l'Institut collégial d'Ottawa et les conseils scolaires des niveaux élémentaire et secondaire de Vanier et de Rockcliffe Park.

Le Conseil est composé de dix-sept membres. Douze de ces membres sont élus par les payeurs de taxes des écoles publiques, six pour chaque zone. La zone-est est composée de la cité de Vanier, du village de Rockcliffe Park et des quartiers suivants de la ville d'Ottawa: Alta Vista, Gloucester, Rideau, By-St-Georges et Capital. La zone-est comprend les quartiers Brittania, Carleton, Queensboro, Elmdale-Victoria, Dalhousie et Wellington. (Comme mesure approximative, on peut dire que c'est la rue Bank qui divise les zones-est et -ouest.) Il y a également quatre représentants pour les écoles séparées qui sont élus par l'ensemble des supporteurs des écoles séparées dans Ottawa et Rockcliffe Park et un autre représentant pour les écoles séparées de la cité de Vanier. Les élections pour les conseils scolaires ont lieu au même temps que les élections municipales.

Le Conseil scolaire de Carleton (CSC) fournit l'éducation publique secondaire dans les huit cantons qui constituent le reste de la Région. Il a également été créé en 1969, après un regroupement de cinq conseils scolaires de niveau secondaire et treize conseils scolaires pour l'élémentaire. Le Conseil est composé de vingt conseillers parmi lesquels seize représentent les supporteurs d'écoles publiques et quatre représentent les écoles séparées. Sept des conseillers pour les écoles publiques viennent du canton de Nepean, trois de Gloucester et un pour chacun des cantons de Cumberland, Goulbourn, March, Osgoode, Rideau et West Carleton. Les représentants pour les écoles séparées sont élus par l'ensemble de la population.

Le Conseil des Ecoles séparées catholiques d'Ottawa CESCO) fournit l'éducation aux enfants d'Ottawa, Vanier et Rockcliffe Park jusqu'à la 10e année. Le Conseil compte seize membres parmi lesquels quatorze sont élus par l'ensemble de la population d'Ottawa et de Rockcliffe Park et deux par Vanier.

Enfin, le Conseil des Ecoles Catholiques Romaines de Carleton (CECRC) est responsable pour l'éducation des enfants jusqu'en 10e année à l'intérieur des huit cantons de la Région. Le Conseil compte quatorze représentants parmi lesquels on en retrouve cinq pour Gloucester, cinq pour Nepean, un pour chacun des cantons de Cumberland et de March, un pour les deux cantons de West Carleton et Goulbourn, et un finalement pour les deux cantons de Rideau et d'Osgoode.

Les programmes

Le Tableau 4-1 donne un résumé de l'administration de chacun des conseils scolaires pour 1969 et 1973. Les données pour le Conseil scolaire d'Ottawa et le Conseil scolaire de Carleton sont présentées séparément pour les écoles primaires et secondaires.

En 1973, il y avait 85,734 étudiants inscrits dans les écoles primaires de la Région, ce qui représentait une diminution d'à peu près un millier d'étudiants depuis 1969. Cependant, on peut noter que cette diminution dans l'enregistrement n'a pas été distribuée d'une façon égale à l'intérieur de chacun des conseils à l'intérieur de la Région. Comme on pouvait s'y attendre, l'inscription à l'école primaire pour les conseils qui servent Ottawa, Vanier et Rockcliffe Park a diminué d'une façon constante au cours des cinq dernières années, pendant que les conseils des Ecoles Séparées d'Ottawa et de Carleton ont également

diminué, mais dans une proportion qui variait (par près de 45.0% dans le cas du dernier).

En outre, le nombre des professeurs à l'élémentaire pour le Conseil scolaire d'Ottawa et le Conseil des Ecoles séparées catholiques d'Ottawa a diminué d'une façon constante, pendant que le nombre des professeurs a augmenté pour le Conseil des Ecoles Catholiques Romaines de Carleton et pour le Conseil scolaire de Carleton. Pour chacun des conseils, cependant, le nombre d'étudiants par professeur à l'élémentaire a augmenté.

Des 57 écoles primaires du Conseil scolaire d'Ottawa, 39 offraient de la maternelle à la 6e année, 16 de la maternelle à la 8e, et deux étaient considérées comme des écoles intermédiaires, une offrant les années 6, 7 et 8, et l'autre offrant les années 7 et 8. Toutes les écoles qui offrent la maternelle ont des services pour les enfants de 4 ans, et quinze parmi ces écoles ont des maternelles d'immersion française. Toutes les écoles offrent cependant quelque sorte d'enseignement en français dès la première année.

Le Conseil scolaire de Carleton a,quant à lui, 33 écoles primaires qui offrent de la maternelle à la 5e ou 6e année, treize écoles offrant de la maternelle à la 8e année. Enfin, sept écoles offrent les 6e, 7e et 8e années, ce qui représente un total de 53 écoles primaires. Cinq écoles ont été désignées pour des cours d'immersion française où l'anglais comme langue d'enseignement a été aboli jusqu'en 8e année. Un enseignement en français est disponible dans toutes les écoles du Conseil scolaire de Carleton. Notons cependant que le Conseil scolaire de Carleton n'a pas de maternelle pour les enfants âgés de 4 ans.

Le Conseil scolaire des Ecoles séparées catholiques d'Ottawa a, et cela par une forte proportion, le plus grand nombre d'écoles primaires dans la Région. Sur un total de 76 écoles, 39 sont de langue anglaise et 37 de langue française. Parmi les écoles de langue anglaise, 21 offrent de la maternelle à la 6e année, 10 de la maternelle à la 8e, une de la maternelle à la 3e, une autre de la 4e à la 8e année, trois la 7e et la 8e, une de la 7e à la 10e, et une les 9e et 10e années. Il y a également une école de langue anglaise qui offre un cours d'immersion totale en français pour toutes les années. Toutes les classes de le année sont d'immersion française et un enseignement français est offert dans toutes les écoles anglaises. Parmi les écoles françaises, 25 offrent de la maternelle à la 6e année, cinq de la maternelle à la 8e, une de

Tableau 4-1

Administration Scolaire: Tous les conseils (1969 et 1973)

	Conseil scolaire d'Ottawa				Conseil scolaire de Carleton				Conseil des Ecoles Séparées d'Ottawa		Conseil des Ecoles Séparées de Carleton	
	Primaire		Secondaire		Primaire		Secondaire					
	1969	1973	1969	1973	1969	1973	1969	1973	1969	1973	1969	1973
Etudiants et Personnel												
Etudiants inscrits (EI)	26,610	22,946	25,241	26,381	19,946	23,347	7,871	12,639	30,709	24,774	10,004	14,577
en % du total régional EI*	30.5	26.8	76.0	67.6	22.9	27.3	23.8	32.4	35.0	28.9	11.5	17.0
Personnel Enseignant (PE)	1,265	1,046	1,670	1,701	981	1,003	524	750	1,511	1,144	461	594
en % du total régional PE	30.0	27.6	76.0	69.4	23.3	26.5	23.9	30.6	35.8	30.0	10.9	15.7
Moyenne d'etudiant per professeur**	21	22	15	16	20	23	15	17	20	22	22	25
Ecoles												
Nombre d'écoles	57	57	26	26	48	49	7	11	95	78	38	45
en % du total régional d'ecoles	24.0	24.9	78.8	70.3	20.2	21.4	21.2	29.7	40.0	34.0	16.0	19.7
Nombres de classes	1,133	1,044	1,182	1,344	744	938	395	571	1,366	1,134	417	597
en % du total régional de classes*	31.0	28.0	75.0	70.2	20.3	25.3	25.0	29.8	37.0	31.0	11.4	16.0
Moyenne d'etudiants par classe**	23	22	21	20	27	25	20	22	22	22	24	24

Source: Rapports annuels du Ministère de l'éducation

* Tous les pourcentages régionaux sont basés sur le nombre total au niveau d'éducation, I.E. primaire sur le nombre total régional au primaire, et secondaire sur le nombre total régional au secondaire. Tous les chiffres pour les conseils des Ecoles Séparées sont compris au niveau primaire.

** Les chiffres des moyennes d'étudiants par professeur et d'étudiants par classe ont été arrondis au nombre d'étudiant le plus près.

la maternelle à la 4e, une de la 5e à la 8e, et cinq les 7e et 8e années. Les maternelles pour enfants de 4 ans se retrouvent dans 62 écoles, 31 en anglais et 31 en français.

Sur le total des 45 écoles du Conseil des Ecoles Catholiques Romaines de Carleton, 26 sont anglaises et 19 françaises. Parmi les écoles de langue anglaise, six offrent de la maternelle à la 6e, dix-sept de la maternelle à la 8e année, une les 7e et 8e années, une de la 7e à la 10e, et une les 9e et 10e années. Parmi les écoles de langue française, dix offrent de la maternelle à la 6e, sept de la maternelle à la 8e, et deux des classes de 7e et 8e années. Toutes les écoles ayant des maternelles ont des services pour les enfants de 4 ans, comme le font d'ailleurs toutes les écoles de langue anglaise. Enfin, notons que toutes les écoles de langue anglaise offrent un enseignement d'immersion française.

En 1973, il y avait 39,020 étudiants inscrits à l'école secondaire aux Conseils scolaires d'Ottawa et de Carleton. La grande partie de l'augmentation depuis 1969 a eu lieu chez le Conseil scolaire de Carleton. Comme pour les écoles primaires, pendant que le nombre de professeurs augmentait avec l'inscription des étudiants, le pourcentage de professeurs par élève est maintenant plus élevé qu'il l'était en 1969.

Le Conseil scolaire d'Ottawa gèrera 24 écoles secondaires à l'automne de 1975, parmi lesquelles six seront des écoles de langue française. Ce total inclut huit écoles qui se spécialisent dans des sujets académiques (une école française). Dix écoles offrent des cours académiques, commerciaux et techniques, dont quatre écoles françaises. Quatre écoles sont dites vocationnelles, dont une française, pour des étudiants ayant des difficultés d'apprentissage. Une école se spécialisera dans les sujets commerciaux. Une, enfin, dans les sujets techniques. Une des écoles secondaires du Conseil scolaire d'Ottawa est bilingue et une autre possède une unité d'immersion française.

Il y a approximativement 400 enfants inscrits dans quatre écoles pour enfants inadaptés à l'intérieur de la Région. Trois de ces écoles sont opérées par le Conseil scolaire d'Ottawa, incluant une école de langue française. Une quatrième sera gérée par le Conseil scolaire de Carleton.

En plus de ce qui pourrait être considéré comme la responsabilité principale des conseils scolaires, une grande variété de services est offert aux étudiants et à la communauté par les conseils scolaires. Le gros de ces

programmes est cependant offert par le Conseil scolaire d'Ottawa. Ces services incluent un centre de traitement pour les enfants handicapés d'Ottawa, une éducation pour les enfants qui sont à l'hôpital ou qui sont recommandés par les cours familiales, un programme pour enseigner l'anglais comme seconde langue, et un centre d'accueil pour les nouveaux Canadiens opéré en coopération avec la branche de la Citoyenneté provinciale. En outre, il existe des programmes d'éducation spéciale pour les enfants avec une grande variété de problèmes d'apprentissage et des programmes para-scolaires préparés en coopération avec le Service des Parcs et Récréation de la ville d'Ottawa. Enfin des écoles spéciales ont pour objet d'intégrer les écoles avec l'ensemble de la communauté et ont comme centre d'intérêt les activités communautaires.

Les programmes d'éducation pour les adultes qui sont offerts par le Conseil scolaire d'Ottawa, et sur une petite échelle par le Conseil scolaire de Carleton, ont impliqué à peu près 50,000 citoyens l'an dernier. Ils offraient une grande variété de cours académiques et récréatifs qui avaient lieu à la fois le jour et le soir.

Le financement scolaire

Le financement de l'éducation provient principalement de deux sources: d'abord des taxes municipales scolaires et ensuite des subventions provinciales. Le Tableau 4-2 révèle cependant qu'il y a considérablement de variété parmi les divers conseil scolaires de la Région en ce qui a trait à l'importance relative de chacune de ces sources.

La taxe scolaire représente moins de la moitié du total des revenus pour toutes les écoles de la Région, à l'exception des écoles élémentaires du Conseil scolaire d'Ottawa. Les montants requis pour le financement scolaire sont établis par chacun des conseils scolaires et sont collectés par les municipalités en question qui elles-mêmes fixent ensuite le taux de taxation pour l'éducation.

Les subventions provinciales aux conseils scolaires de la Région sont fixées selon une formule qui prend en considération à la fois l'évaluation de base donnée par le conseil scolaire et également des coûts spéciaux qui peuvent être encourus par le conseil en question. Ces subventions sont cependant calculées séparément pour les écoles primaires et secondaires et sont payées selon un taux de subventions des "dépenses provinciales ordinaires". Pour le Conseil scolaire d'Ottawa, ce taux est de 26.8 pour les écoles élémentaires et 62.5 pour les écoles secondaires. Les taux pour le Conseil scolaire de Carleton

sont 69.3 pour les écoles primaires et 74.6 pour les écoles secondaires. Pour les conseils des Ecoles séparées, on peut préciser qu'ils reçoivent le même taux de subventions provinciales pour les classes de 9e et 10e années que celui des maternelles à la 8e année. Le taux pour le Conseil des Ecoles séparées catholiques d'Ottawa est de 81.0 alors que celui du Conseil des Ecoles Catholiques Romaines de Carleton est de 87.0.

Ces variations de taux se manifestent également dans le pourcentage de revenu total reçu en subventions provinciales par chaque conseil. L'échelle va de 84.9% pour le Conseil scolaire des Ecoles Catholiques Romaines de Carleton à 22% pour les écoles élémentaires du Conseil scolaire d'Ottawa. Dans tous les cas cependant, le pourcentage de contributions provinciales est toujours plus important qu'il l'était en 1969. Il est donc de plus en plus évident que les coûts d'éducation ont été transférés des autorités locales à la province.

En plus des "dépenses reconnues ordinaires" pour lesquelles les subventions provinciales sont reçues, il y a également des services spéciaux ou des programmes qui sont entièrement financés par des taxes locales ou par des subventions provinciales de différents niveaux de gouvernement. Un exemple: des fonds spéciaux sont reçus par chaque conseil du Secrétariat d'Etat fédéral et de la province pour assumer les coûts de l'expansion d'un programme d'enseignement français.

Les autres revenus des conseils scolaires incluent ces subventions spéciales, mais aussi des sommes reçues comme frais de scolarité ou encore celles pour des locations de matériel ou d'équipement. On peut noter que c'est seulement dans le cas des écoles secondaires du Conseil scolaire d'Ottawa que cette catégorie 'autres revenus' est importante. Cela est dû principalement aux revenus de frais de scolarité d'étudiants qui proviennent d'autres conseils scolaires, et plus spécialement du Conseil scolaire de Carleton.

Le Tableau 4-3 donne une vue globale des dépenses pour chacun des conseils scolaires de la Région. Les dépenses totales pour les conseils scolaires s'élèvent à $170 millions, un accroissement d'à peu près 70% depuis 1969.

Pour chacun des conseils scolaires, les dépenses les plus considérables sont celles d'instruction qui s'élèvent à 65.1% pour les écoles secondaires du Conseil scolaire d'Ottawa et à 55.3% pour les écoles secondaires du Conseil scolaire de Carleton. Cette catégorie dite d'instruction comprend principalement les salaires et les bénéfices sociaux payés aux professeurs et

Tableau 4-2

Revenu: Tous les Conseils Scolaires (en $000)

	Conseil scolaire d'Ottawa				Conseil scolaire de Carleton				Conseil des Ecoles Séparées d'Ottawa		Conseil des Ecoles Séparées de Carleton	
	Primaire		Secondaire		Primaire		Secondaire					
	1969	1974	1969	1974	1969	1974	1969	1974	1969	1974	1969	1974
Revenu Total (RT)	19,976	27,581	32,994	50,741	12,381	24,672	11,183	26,085	19,026	26,417	6,203	15,663
Taxes scolaires	15,489	20,283[1]	17,433	21,006[1]	5,610	8,123	5,999	7,790	4,782	4,674	1,104	1,949
En % du RT	77.5	72.8	52.8	41.4	45.3	32.9	53.6	29.9	25.1	17.7	17.8	12.4
Subventions provinciales	4,063	6,121	9,302	23,498	6,700	15,639	5,093	17,550	12,905	19,917	4,999	13,299
en % du RT	20.3	22.0	28.2	46.3	54.1	63.4	45.5	67.3	67.8	75.4	80.6	84.9
Autres Revenus	423	1,446*	6,259	6,237*	70	909*	91	745*	1,339	1,826	101	414
en % du RT	2.1	5.2	19.0	12.3	0.6	3.7	0.8	2.9	7.0	6.9	1.6	2.6

Source: Rapports financiers des Conseils scolaires

1. Les revenus de taxes scolaires du Conseil scolaire d'Ottawa incluent $581,905 en impositions excédentaires pour l'élémentaire et $1,020,743 pour le secondaire en 1973.

* Comprend des subventions provinciales de l'Ontario

aux directeurs, au personnel de supervision, aux consultants, aux inspecteurs, et également au personnel d'enseignement spécial.

Le deuxième catégorie de dépenses la plus importante pour le Conseil scolaire d'Ottawa est celle de l'entretien des bâtiments, ce qui inclut les écoles et tout autre bâtiment possédé par le Conseil scolaire. Du total des dépenses pour le niveau secondaire du Conseil scolaire d'Ottawa, 13.1% sont consacrées à l'opération et à l'entretien de ces immobilisations. Pour le Conseil scolaire de Carleton, cette catégorie représente 8.8%.

Pour les autres conseils scolaires de la Région, la catégorie qui se classe deuxième en importance est celle du service de la dette sur le capital emprunté qui indique, d'une certaine manière, l'expansion récente du nombre d'inscriptions scolaires, et conséquemment, l'accroissement récent du capital dépensé. Le Conseil des Ecoles Catholiques Romaines de Carleton consacre 14.4% de ses dépenses totales à cet item, ce qui contraste avec le 7.2% pour les écoles primaires du Conseil scolaire d'Ottawa.

Pour les deux conseils scolaires de Carleton, le transport représente une catégorie de dépense assez importante et elle s'élève à 9.6% du total des dépenses pour le Conseil des Ecoles Catholiques Romaines de Carleton, ce qui est difficilement comparable à la figure de 1.1% pour les écoles secondaires du Conseil scolaire d'Ottawa.

Les services éducatifs auxiliaires qui incluent des équipements audio-visuels, des services de bibliothèque, des services de consultation et de psychologues, représentent des dépenses qui se chiffrent à 2.7% pour les écoles secondaires du Conseil scolaire d'Ottawa et à 0.8% pour les écoles secondaires du Conseil scolaire de Carleton.

Les dépenses d'administration générale représentent 3.1% du total des dépenses du Conseil des Ecoles Catholiques Romaines de Carleton et 1.6% du total des écoles élémentaires du Conseil scolaire d'Ottawa et des écoles secondaires du Conseil scolaire de Carleton. Cette catégorie de dépenses inclut le salaire des conseillers, du personnel de cadre supérieur, financier, juridique, technique, de relations publiques, et également tout autre personnel à spécialité cléricale ou de secrétariat, et même le personnel temporaire. Pour les buts de ce résumé, disons que ces coûts incluent les salaires et les coûts des services qui sont encourus dans l'opération d'ordinateurs pour les

Tableau 4-3

Dépenses: Tous les Conseils Scolaires (en $000)

	Conseil Scolaire d'Ottawa				Conseil Scolaire de Carleton				Conseil des Ecoles Séparées d'Ottawa		Conseil des Ecoles Séparées de Carleton	
	Primaire		Secondaire		Primaire		Secondaire					
	1969	1974	1969	1974	1969	1974	1969	1974	1969	1974	1969	1974
Dépenses Totales (DT)	19,966	26,832	32,626	50,265	12,381	24,447	11,112	25,802	18,984	26,715	6,203	15,789
Administration												
Générale	375	420	1,047	1,125	487	533	322	419	616	705	345	487
en % des DT	1.9	1.6	3.2	2.2	3.9	2.2	2.9	1.6	3.2	2.6	5.6	3.1
Instruction	12,257	16,780	22,544	32,717	7,646	14,535	5,623	14,259	11,930	16,123	3,571	9.714*
en % des DT	61.4	62.5	69.1	65.1	61.8	59.5	50.9	55.3	62.8	60.4	57.6	61.4
Services Educatifs auxiliaires	856	663	661	1,338	223	312	141	194	520	595	75	-
en % des DT	4.3	2.5	2.0	2.7	1.8	1.3	1.3	0.8	2.7	2.2	1.2	-
Immobilisations	2,670	3,522	3,962	5,602	1,485	2,691	863	2,283	2,107	3,101	609	1,544
en % des DT	13.4	13.1	12.1	11.1	12.0	11.0	7.7	8.8	11.1	11.6	9.9	9.8
Transport	367	821	15	528	678	1,473	684	1.694	417	1.006	343	1.521
en % des DT	1.8	3.1	0.04	1.1	5.5	6.0	6.2	6.6	2.2	3.8	5.5	9.6
Frais de scolarité	3	56	363	129	97	106	2,129	2,759	25	68	209	52
en % des DT	0.02	0.2	1.1	0.3	0.8	0.4	19.2	10.7	0.1	0.3	3.4	0.3
Service de la dette obligataire	2,284	1,928	2,816	4,321	1,721	3,081	1,272	2,985	2,691	3,385	1,034	2,269
en % des DT	11.4	7.2	8.6	8.6	13.9	12.6	11.5	11.6	14.2	12.7	16.7	14.4
Autres dépenses	1,154	2,642	1,220	4,550	45	1,716	77	1.208	678	1,733	17	203
en % des DT	5.8	9.8	3.7	9.0	0.4	7.0	0.7	4.7	3.7	6.5	0.3	1.3

Source: Rapports Financiers des Conseils scolaires

* Les dépenses pour les services éducatifs sont comprises dans celles d'instruction

conseils scolaires.

Les dépenses de frais de scolarité payés à d'autres conseils scolaires représentent moins d'un pour cent pour chacun des conseils scolaires de la Région, excepté pour les écoles secondaires du Conseil scolaire de Carleton où ces frais de scolarité s'élèvent à 10.7% des dépenses totales, la plupart étant payés aux écoles secondaires du Conseil scolaire d'Ottawa.

La catégorie d'autres dépenses inclut, pour les buts de ce résumé, des dépenses du personnel qui vérifie la fréquentation scolaire du personnel de cafétéria ainsi que les coûts de ce service. Cela inclut aussi des services de santé aussi bien que certains frais d'intérêt payés sur du capital emprunté à court terme et d'autres dépenses diverses. Le Conseil des Ecoles séparées catholiques d'Ottawa dépense 6.5% de son total pour cette catégorie pendant que le Conseil des Ecoles Catholiques Romaines de Carleton dépense 1.3%. Des dépenses de capital non-assignées spécifiquement (ce qui n'est pas montré dans nos figures) sont des dépenses de coûts de capital qui ne sont pas incluses dans un budget, par exemple dans les catégories de l'instruction ou des immobilisations. C'est seulement pour le Conseil scolaire d'Ottawa que cet item représente une dépense majeure avec 5.4% pour les écoles primaires et 5.2% pour les écoles secondaires.

Le Tableau 4-4 donne un résumé de l'actif et de la dette pour chacun des conseils scolaires de la Région. La valeur totale de l'actif en capital pour les quatre conseils scolaires a maintenu un taux de croissance comparable à celui des dépenses totales depuis 1967, augmentant de 76% pour atteindre $358 millions en 1974. Parmi les conseils scolaires, le taux de croissance le plus élevé se trouvait dans celui du Conseil des Ecoles Catholiques Romaines de Carleton avec 107%, pendant que le taux de croissance le moins élevé ou le plus lent était celui du Conseil des Ecoles séparées catholiques d'Ottawa avec 36%. Le Conseil scolaire d'Ottawa a, au cours de la période de cinq ans, accru sa part de l'actif total des quatres conseils scolaires à 57%.

Pour tous les conseils scolaires, plus de 80% de l'actif en capital se retrouvent dans la catégorie des bâtiments. Pour le Conseil d'Ottawa et le Conseil de Carleton, ce sont le mobilier et le matériel qui constituent la seconde forme d'actif le plus important, pendant que pour le Conseil des Ecoles Catholiques Romaines de Carleton, ce sont les terrains qui représentent l'actif le plus important.

Tableau 4-4

Actif et Dette Scolaires

	Conseil Scolaire d'Ottawa $000		Conseil Scolaire de Carleton $000		Conseil des Ecoles Séparées d'Ottawa $000		Conseil des Ecoles Séparées de Carleton $000	
	1969	1974	1969	1974	1969	1974	1969	1974
Valeur Totale de l'actif en capital (AC)*	111,833	205,109	49,719	89,372	31,851	43,453	9,782	20,264
Terrains	8,678	11,324	1,836	4,801	n.a.	n.a.	456	1,500
en % de AC	7.8	5.5	3.7	5.4	-	-	4.7	7.4
Bâtiment	90,874	173,548	43,152	74,889	n.a.	n.a.	8,473	16,692
en % de AC	81.3	84.6	86.8	83.8	-	-	86.6	82.4
Mobilier et Matériel	12,050	19,935	4,374	9,227	n.a.	n.a.	673	1,467
en % de AC	10.8	9.7	8.8	10.3	-	-	6.9	7.2
Autres	231	302	357	455	n.a.	n.a.	180	605
en % de AC	0.2	0.1	0.7	0.5	-	-	1.8	3.0
Dette Totale*								
Dette à long terme	40,759	46,120	31,609	53,678	27,479	24,916	3,719	20,414
en % du revenu consolidé	77.0	65.0	134.5	109.3	144.7	104.7	60.0	138.8
Dette pour l'année	1,550	1,337	3,872	2,401	4,885	600	11,164	3,368
en % du revenu consolidé	3.0	1.9	16.5	4.5	25.7	2.4	180.0	22.9

Source: Rapports financiers des Conseils scolaires
* Pour les conseils d'écoles publiques, les chiffres incluent les niveaux élémentaire et secondaire

Entre 1969 et 1974, le total de la dette à long terme pour les Conseils scolaires d'Ottawa et de Carleton s'est accru, mais à un taux plus lent que le revenu consolidé. Pour le Conseil des Ecoles séparées catholiques d'Ottawa, à la fois la dette en dollars et le pourcentage de ce total on diminué, pendant que pour le Conseil des Ecoles Catholiques Romaines de Carleton ces deux articles ont augmenté. En 1974, le Conseil scolaire d'Ottawa était le seul conseil scolaire pour qui le revenu était plus important que sa dette à long terme.

La nouvelle dette encourue au cours de 1974 par chacun des conseils scolaires s'est faite sous la forme de passif à long terme qui a été émis, à parité avec la province de l'Ontario et sa Corporation d'aide en capital à l'éducation. Le Conseil des Ecoles Catholiques Romaines de Carleton a été celui qui a procédé à l'émission du plus grand total de sa dette pour l'année, à la fois en terme de dollars et en terme du pourcentage du revenu consolidé.

L'éducation post-secondaire

Il y a trois importantes institutions d'éducation post-secondaire à l'intérieur de la Région: le Collège Algonquin des Arts appliqués et de la Technologie, l'Université Carleton et l'Université d'Ottawa.

Le Collège Algonquin est un collège communautaire bilingue se spécialisant dans une éducation dite technique ou appliquée qui conduit directement au marché du travail et qui inclut un programme spécial pour les adultes, un programme de formation d'administrateurs, et enfin un programme d'entraînement ou d'apprentissage. Le Collège qui compte environ 10,000 étudiants à temps complet a plusieurs campus situés à divers endroits de la Région et également à certains autres endroits dans l'est de l'Ontario.

On peut dire qu'approximativement 10% des revenus du Collège (ils s'élèvent à $20 millions) proviennent des frais de scolarité des étudiants alors que les subventions provinciales et fédérales représentent presque toute la fraction qui reste des dépenses, à quelques exceptions près. A peu près 65% de ces dépenses sont faites pour des services académiques, 13% pour l'entretien des édifices, 7% pour l'administration, 7% pour défrayer les intérêts de la dette, 7% pour les ressources éducatives et les services aux étudiants, et enfin le reste pour d'autres dépenses diverses. La valeur totale de l'actif en capital du Collège Algonquin s'élève approximativement à $36 millions alors que la dette à long terme totalise environ 92% du revenu consolidé par année.

L'Université Carleton comprend une Faculté des Arts (dans les Humanités, les Sciences Sociales et le Collège St-Patrick) des Facultés de Sciences et de Génie, ainsi qu'une Faculté d'Etudes graduées et de Recherche, avec en plus un certain nombre d'autres écoles et d'instituts spécialisés. Elle compte environ 8,000 étudiants à temps complet et 6,000 à temps partiel. Le campus principal est situé au confluent du Canal et de la Rivière Rideau.

On peut dire qu'à peu près un cinquième du budget de Carleton (il s'élève à $35 millions) provient des frais de scolarité payés par les étudiants, alors que 70% sont financés par subventions provinciales. Le reste provient de la recherche, de dons spéciaux, ainsi que d'autres sources. Les services académiques représentent 55% du budget de Carleton, avec 10% dépensés pour le service de la dette, 10% pour l'entretien des bâtiments, 8% pour les services de bibliothèque, 7% pour l'administration. Les 10% qui restent sont consacrés à "d'autres dépenses". La valeur totale de l'actif en capital de Carleton s'élève à environ $91 millions (70% pour les bâtiments, 23% pour l'équipement, 7% pour les terrains), alors que la dette à long terme totalise environ 150% du revenu consolidé.

Enfin, l'Université d'Ottawa est une université bilingue qui comprend des Facultés des Arts, d'Education, de Droit, des Sciences de la Gestion, de Médecine, de Philosophie, de Psychologie, de Sciences et Génie, de Sciences sociales, d'Education physique et de Récréation. En outre, elle possède une université affiliée, l'Université St-Paul, qui compte une école de théologie. L'Université, qui a des campus dans la Côte-de-Sable, Ottawa-est et sur l'avenue Kilborn, compte approximativement 9,000 étudiants à temps complet et elle recrute à peu près 5,000 étudiants à temps partiel.

A peu près 70% des revenus de l'Université, (ils s'élèvent à environ $48 millions) sont perçus sous la forme de subventions provinciales, alors que 15% proviennent des frais de scolarité et 10% de recherches patronnées. Le reste provient de dons spéciaux ou d'autres sources. L'Université dépense 57% de son total budgétaire pour des services académiques, 12% pour le service de la dette, 12% pour l'entretien des bâtiments, 7% pour les services de bibliothèque, 6% pour l'administration, 2% pour des services aux étudiants, et le reste pour d'autres items divers. La valeur totale de l'actif en capital possédé par l'Université d'Ottawa s'élève à $50 millions (46% pour les bâtiments, 40% pour les terrains, 14% pour l'équipement). Le total de la dette à long terme représente environ 140% du revenu consolidé.

Questions - Réflexion sur l'éducation

1. Ne devrait-on pas élire les conseillers des Conseils scolaires d'Ottawa et de Carleton par quartier ? Cette méthode ne devrait-elle pas s'appliquer également pour les conseillers du Conseil des Ecoles séparées catholiques d'Ottawa ?

2. Les Conseils scolaires d'Ottawa et de Carleton ne devraient-ils pas opérer des écoles primaires de langue française comme ils le font pour les écoles secondaires ?

3. Ne devrait-il pas y avoir de financement public pour les écoles privées ou dites alternatives ?

4. Si l'on considère la haute et croissante proportion des coûts d'éducation qui est payée par des subventions provinciales, ne devrait-on pas soumettre les conseils scolaires à plus de supervision provinciale ?

5. Ne devrait-on pas établir un conseil scolaire régional (comme c'est le cas dans le Toronto métropolitain) avec des responsabilités à la fois financières pour le capital et les dépenses courantes, ainsi que pour d'autres sujets pour tous les conseils scolaires de la Région ?

6. Est-ce que les conseils scolaires doivent nécessairement être élus ? Ne pourrait-on pas laisser les écoles être dirigées par des comités du conseil municipal ?

7. Ne serait-il pas désirable et possible d'instituer un seul conseil scolaire dans la Région pour diriger toutes les écoles de langue française ?

Chapitre 5

Les services de santé et d'hôpitaux

Les dépenses gouvernementales pour les services de santé ont augmenté d'une façon considérable depuis 1969. Ces coûts ne sont cependant pas assumés par les municipalités locales mais par la province. En 1974, par exemple, seulement 9.3% du budget régional était consacré aux services de santé, principalement pour les hôpitaux et l'Unité sanitaire de la Municipalité Régionale.

Les services ambulanciers

Les services d'ambulance dans la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton, qui avaient été jusqu'en 1973 fournis par deux compagnies privées, sont maintenant opérés par la Section des Services ambulanciers du Ministère de la Santé. Treize véhicules étaient en opération en 1974 et ils fournissaient des services dans toutes les parties de la Région d'Ottawa-Carleton, et également un service auxiliaire dans certaines sections extérieures à la Région d'Ottawa-Carleton. En 1974, ces services ont répondu à 35,825 appels, ce qui constituait un accroissement de 144.2% par rapport à 1969, alors que le même nombre d'ambulances étaient en service.

Les salaires et les bénéfices payés aux 54 personnes employées par ce Service représentent 90% du total des dépenses de $650,000 consacrés en 1974 à ces services. Ce sont les coûts d'opération des véhicules qui consommaient la plupart des dépenses excédentaires. Les revenus proviennent d'un paiement bi-mensuel de la Commission des Services hospitaliers de l'Ontario. Ces paiements sont basés sur un budget anticipé et ils sont rajustés à la fin de chaque année pour prendre en considération les différences entre les projections et les coûts réels.

Les hôpitaux

A l'intérieur de la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton, il y a dix hôpitaux en opération. Un autre, l'Hôpital Queensway-Carleton, ouvrira ses portes en juillet 1976. Le Tableau 5-1 fournit une liste de ces hôpitaux et donne une indication des services qu'ils fournissent. Il précise également qui en est propriétaire. Chacun des hôpitaux publics est dirigé par son propre conseil. Parmi la liste des hôpitaux, l'Hôpital Civique, l'Hôpital Général,

l'Hôpital pour enfants, l'Hôpital Royal d'Ottawa et le Centre médical de la Défanse nationale sont tous affiliés directement pour des questions d'enseignement à la Faculté de Médecine de l'Université d'Ottawa.

Tableau 5-1

Hôpitaux de la région d'Ottawa-Carleton (1974)

Hôpitaux		Service offert	Propriétaire
Hôpital pour enfants de l'Est de l'Ontario	Public	Spécialisé	Corporation laïque
Hôpital Monfort	Public	Général	Gouvernement provincial
Centre Médical de la Défense Nationale	Fédéral	Général et soins prolongés	Gouvernement fédéral
Hôpital Civique d'Ottawa	Public	Général	Ville d'Ottawa
Hôpital Général d'Ottawa	Public	Général	Congrégation religieuse
Hôpital Perley	Public	Maladie chronique et soins prolongés	Corporation laïque
Hôpital Riverside	Public	Général	Ville d'Ottawa
Hôpital Royal d'Ottawa	Public	Psychiâtrique et de réhabilitation	Corporation laïque
Hôpital Grace (Armée du Salut)	Public	Général	Congrégation religieuse
Hôpital St-Vincent	Public	Réhabilitation et soins prolongés	Congrégation religieuse

Source: Rapport annuel des hôpitaux, Formule HSI, Statistique Canada

Le Tableau 5-2 donne un résumé de l'inventaire des lits disponibles dans les hôpitaux de la Région. La plus grande partie du changement dans le nombre total de lits dans la Région entre 1969 et 1974 peut être attribuée à l'ouverture d'abord de l'Hôpital Royal d'Ottawa et à celle de l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario. Pendant que le nombre de lits prévus augmentait de 15.7%, le nombre de lits réels augmentait moins rapidement. Le nombre de lits pour malades chroniques, quant à lui, a diminué. Le nombre total de patients-jour

pour les hôpitaux régionaux a également augmenté avec l'accroissement du nombre de lits, pour totaliser environ 1.1 million en 1974.

Tableau 5-2

Lits d'hôpital dans la région d'Ottawa-Carleton

	1969	1974	Changement	% de changement
Nombre total de lits prévus*	3,455	3,999	544	15.7
Nombre total de lits réels	3,415	3,687	272	8.0
- lits en service	2,645	2,914	269	10.2
- lits pour malades chroniques	810	773	-37	-4.6
Lits pour enfants	365	308	-57	-15.6
Nombre total de patients-lits	1,020,231	1,109,449	89,218	8.7

Source: Rapport annuel des hôpitaux, Formule HSI, Statistique Canada

*Les lits prévus sont ceux que les hôpitaux sont supposés (d'après leur conception) posséder.

En 1975, approximativement $100 millions étaient dépensés pour les services d'hôpitaux de la Région, alors que l'Hôpital Civique, le plus considérable de la Région, dépensait près de 40% de ce total, et que l'Hôpital Perley, le plus petit de la Région, ne représentait qu'à peu près 3.0% du total des dépenses. Dans chacun de ces hôpitaux, les dépenses les plus importantes étaient les salaires et les bénéfices payés aux employés (environ 10,000 employés à temps plein ou à temps partiel). Le personnel infirmier généralement représente la portion la plus considérable du total du personnel. Il varie entre 30% et 55% du total. Suivent ensuite le personnel d'administration et de soutien, ainsi que le personnel chargé des diagnostics et des soins thérapeutiques.

Le gouvernement provincial, avec l'assistance du gouvernement fédéral, constitue la source première de revenu pour les services d'hôpitaux. On peut même dire que cette source représente jusqu'à 90% du revenu dans le cas des Hôpitaux St-Vincent et Perley. Les contributions provinciales qui proviennent de la Commission des Services hospitaliers de l'Ontario représentent environ 70% du total des revenus alors que le reste consiste en paiements directs du gouvernement fédéral et du Service de Compensation aux travailleurs. Enfin, notons que ce service a cherché à recouvrir des coûts pour les non-résidents de l'Ontario (il y en a plusieurs à l'intérieur des hôpitaux de la Région et principalement du Québec) et également pour les patients qui ne sont pas assurés par le Plan d'Assurance-Santé de l'Ontario (assurance communément appelée OHIP). Certains hôpitaux reçoivent également des revenus de coûts chargés directement à des patients, ou encore à partir de subventions spéciales ou même d'autres sources.

L'aide aux hôpitaux par la Municipalité Régionale est facultatif d'après la législation. En 1974, la Région a fourni $1.5 millions aux hôpitaux, principalement utilisés pour des dépenses de capital. Les subventions régionales sont approuvées sur une base individuelle et un décret autorise chacune des subventions. D'une façon similaire, chacune des municipalités de la Région possède la possibilité d'aider les hôpitaux, même si le canton de West Carleton a été la seule municipalité en 1974 à faire de la sorte.

La ville d'Ottawa est unique dans la Région puisqu'elle possède l'actif de deux hôpitaux, le Civique et le Riverside. Cependant, ajoutons que depuis 1968 la ville d'Ottawa n'a fourni à ces hôpitaux aucune somme pour leurs coûts d'opération. La valeur totale de l'actif pour les dix hôpitaux régionaux représente environ $60 millions. A peu près 80% représentent des édifices, 16% du matériel et de l'équipement, et 4% du terrain. Le total de la dette à long terme pour les dix hôpitaux est de $24 millions.

L'Unité sanitaire

L'Unité sanitaire pour la Région d'Ottawa-Carleton s'occupe d'une très grande variété de programmes de santé publique à l'intérieur de la Région. Elle a été créée en 1969 et elle avait été prévue par l'Acte qui a donné naissance à la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton. Il en est résulté un regroupement des conseils de santé d'Ottawa, de Vanier et du comté de Carleton.

L'Unité sanitaire est directement responsable au Conseil de santé, un conseil qui représente jusqu'à six membres du Conseil Régional et trois autres personnes directement nommées par le gouvernement provincial. La préparation du budget de l'Unité sanitaire est la responsabilité de ce conseil, même si le Conseil Régional doit finalement donner son accord au montant total des dépenses ainsi qu'à la part des coûts assumés par la Région.

L'Unité sanitaire est sous la direction d'un officier médical ou d'un docteur qui est nommé lui-même par le Conseil de santé et qui est généralement officiellement désigné pour remplir ses fonctions par le lieutenant-gouverneur-en conseil.

Le Tableau 5-3 donne la répartition du personnel de l'Unité sanitaire par division. Alors que le changement dans le nombre total du personnel depuis 1969 à été assez substantiel, on peut dire que la plupart de ce changement est apparu en 1974 alors que le personnel infirmier du Conseil scolaire d'Ottawa a été intégré à l'Unité sanitaire, ce qui a constitué un accroissement de 50 infirmiers ou infirmières.

Tableau 5-3

Unité sanitaire de la Région d'Ottawa-Carleton - Administration

	1969	1974	% de changement
Personnel total	144	228	58.3
Santé publique	124	177	29.9
Médecins	3	2	-33.3
Infirmiers (ères)	92	143	55.4
Techniciens dentaires	4	3	-25.0
Examinateurs	25	29	16.0
Administration	20	25	25.0
Soins à la maison	0	10	-
Traitements dentaires	0	14	-
Infirmiers (ères) pour personnes âgées	0	2	-

Source: Rapports annuels de l'Unité sanitaire de la Région d'Ottawa-Carleton

Les trois programmes spéciaux qui ont été ajoutés depuis 1969 sont responsables du reste de l'accroissement, si ce n'est pour une petite partie qui a été

rajoutée comme nouveau personnel tout simplement. Si l'on ajoute également à ce personnel à temps plein, l'Unité sanitaire emploie 41 infirmiers ou infirmières de santé publique, 10 techniciens de clinique et 4 hygiénistes dentaires, tous employés à temps partiel en 1974.

La responsabilité centrale et la plus importante de l'Unité sanitaire est la prévention et le contrôle des maladies courantes et contagieuses, ce qui inclut la tuberculose, les maladies vénériennes, la rage et d'autres maladies comme les oreillons, la rubéole et la varicelle. En 1974, le nombre total de cliniques d'immunisation a atteint 502 et ces cliniques ont eu lieu dans environ trente différents endroits dans la Région. Cela, naturellement, vient s'ajouter au programme régulier d'immunisation qui a lieu à l'intérieur des écoles. Au total, on peut dire que 35,899 personnes ont participé à ces cliniques et que plus de 42,000 inoculations ont été données.

On peut ajouter à cela des cliniques pour les maladies vénériennes qui ont fourni des examens spéciaux à près de 6,385 individus qui se présentaient au cliniques en 1974. Ces cliniques ont permis de répertorier 1,398 cas positifs, ce qui représente un accroissement de 217.7% par rapport à 1969. Les cliniques en question fournissent des traitements et offrent des soins après découverte du cas, tout en donnant en même temps une éducation publique à l'ensemble de la population.

La clinique de "planning familial" est également dirigée par l'Unité sanitaire. Elle est considérée comme étant l'une des plus importantes en Ontario puisqu'elle a procédé à environ 11,000 visites en 1974. Des examens médicaux, des conseils et des références à des médecins précis ont été fournis, et cela six jours par semaine.

Le personnel pour chacun des programmes mentionnés plus haut constitue surtout des infirmières spécialisées en santé publique. Elles représentent d'ailleurs à peu près 60% du total de l'Unité sanitaire.

Avec l'intégration du personnel des écoles du Conseil scolaire d'Ottawa, l'Unité sanitaire a maintenant la responsabilité du programme de santé scolaire dans toutes les écoles publiques et séparées de la Région, avec en plus quelques écoles privées. Ce programme emploie environ 31 infirmiers ou infirmières à temps complet dans les écoles. On trouve également du personnel d'aide à temps partiel qui fournit des services généraux de santé, comme des examens visuels et audiométriques, ainsi que des traitements après

découverte positive. En outre, le personnel infirmier a également établi un programme d'examen pré-scolaire qui permet à plus de 60% des enfants qui seront admis aux écoles à l'automne d'être examinés. En plus de ces activités dirigées vers les soins scolaires, le personnel infirmier est aussi utilisé dans des centres de services communautaires et dans les cliniques que nous avons mentionnées plus haut. Il fournit également une sorte de service infirmier-liaison avec l'hôpital. Ce personnel infirmier a également fait 31,207 visites à la maison en 1974 et il a été responsable de cours d'éducation publique dans des secteurs comme ceux des soins accordés aux enfants.

Le personnel pour les traitements dentaires de l'Unité sanitaire avait pour responsabilité première l'éducation publique en ce qui a trait à la santé dentaire. Le foyer principal de ce programme de prévention était naturellement les écoles où, en 1974, 25,727 étudiants dans 181 écoles différentes ont été examinés. Une attention spéciale a été accordée à l'éducation des enfants du niveau primaire et à un programme de brosser les dents avec des dentifrices à base de fluorure. Ces programmes ont été conduits naturellement dans toutes les écoles. En outre, ajoutons que le personnel de soins dentaires a également participé à un programme d'examens pré-scolaires et a conservé des statistiques sur l'état de la santé dentaire de la population régionale. Le programme de soins dentaires a cependant été d'une certaine façon mis en veilleuse à la suite du départ de six hygiénistes dentaires.

L'Unité sanitaire a également la responsabilité des examens généraux de santé publique. Ceux-ci incluent l'examen de la qualité des eaux publiques et privées (1,467 inpections de routine ont été faite et 335 cas ont requis des soins après examen positif). des examens de sécurité pour les établissements qui transforment ou vendent des aliments (27,789 inspections ont été faites, 2,316 cas de soins apportés après examen et 9 établissements ont été fermés), et des examens pour le maintien des standards de santé de l'environnement,du logement et des établissements publics. Egalement, la disposition des ordures solides a été vérifiée (9,466 inspections et 4,333 cas de soins après examen). Enfin, des vérifications sur des cas de maladies contagieuses ont été faites (538 inspections et 771 cas de soins après examen). La section d'inspection de l'Unité sanitaire agit comme agent de vérification pour le respect des règlements de la Municipalité Régionale en ce qui concerne la disposition des égouts privés, ce qui inclut l'approbation et l'inspection de nouveaux réservoirs septiques (837 inspections, dans ce domaine,ont été

faites en 1974). Ce personnel a enfin "l'entière responsabilité pour déterminer si une division des terrains d'häbitation est acceptable du point de vue sanitaire". (Cette citation provient du 6e Rapport annuel de l'Unité sanitaire.)

Le programme de Soins à la maison est désigné pour fournir des soins d'infirmerie aux patients, ce qui leur permet de quitter l'hôpital et de continuer leur recouvrement avec supervision dans leur propre maison. En 1974, 2,070 patients ont été touchés par ce programme, ce qui représentait un accroissement de plus de 15% par rapport à l'année précédente. Un total de 47,144 patients-jour. ont été fournis, ce qui représente une moyenne d'environ 23 jours par patient. Ce programme est complètement financé par le gouvernement provincial, alors que l'Unité sanitaire achète des services supplémentaires de l'Ordre des Infirmières de Victoria et de la "Visiting Homemakers Association of Ottawa".

Enfin, l'Unité sanitaire d'un programme de traitements dentaires qui fournit des soins dentaires à des enfants d'âge scolaire mais qui proviennent de familles à faible revenu. Ce programme fonctionne depuis juin 1974, avec 6 dentistes et 3 techniciens de clinique. Quelque 4,562 enfants ont été qualifié pour ce traitement, ce qui inclut une éducation préventive ainsi qu'un examen régulier de maintien de bons soins. On doit faire une application pour recevoir ces services et on doit également répondre au test pour déterminer l'éligibilité. Ce programme est financé à 100% par la Municipalité Régionale.

Un projet spécial consiste en une étude de trois ans sur les besoins de santé pour la population de l'Age d'or d'Ottawa-Carleton, projet d'étude qui a été entrepris par l'Unité sanitaire pour le gouvernement fédéral.

Comme il apparaît au Tableau 5-4, la plus grande portion des revenus pour l'Unité sanitaire provient du gouvernement provincial, alors que la Région est responsable pour tout ce qui reste, si on fait exception d'une petite portion. Alors que la plupart des projets des services de santé publique et leur coût sont partagés entre la province et la Région, les trois projets spéciaux (ceux de soins à la maison, de traitements dentaires et de soins aux vieillards) ne le sont pas.

A partir du Tableau 5-4, on peut voir que le total des dépenses de l'Unité sanitaire a augmenté de 183% par rapport à 1969. On note aussi que 85% du total de ces dépenses sont sous la forme de salaires et de bénéfices.

Tableau 5-4

Unité Sanitaire de la Région d'Ottawa-Carleton - Revenus et dépenses

	1969	1974	Pourcentage de changement
Revenu Total (RT)	1,385	3,297	183.5
Subventions Régionales	345	995	188.4
en % du RT	24.9	25.3	1.6
Subventions Provinciales	1,040	2,903	179.1
en % du RT	75.1	73.9	-1.6
Subventions Fédérales	0	28	-
en % du RT	0.0	0.7	-
Dépenses Totales (DT)	1,385*	3,927	183.5
Administration	318	351	10.4
en % des DT	23.0	8.9	-61.3
Services Sanitaires Publics	1,066	2,882	170.4
en % des DT	76.9	73.4	-4.5
-Médicaux	96	150	56.3
-Infirmiers (ères)	713	2,144	200.7
-d'Examen	226	475	110.2
-Dentaires	30	113	276.7
Programme de soins à la maison	-	451	-
en % des DT	-	11.5	-
Traitements dentaires	-	214	-
en % des DT	-	5.4	-
Soins aux personnes âgées	-	28	-
en % des DT	-	0.7	-

Source: Rapports annuels de l'Unité Sanitaire de la région d'Ottawa-Carleton

*Comprend le déficit de $1,285 assumé le premier janvier 1969

Cet accroissement est causé par une augmentation du personnel et des salaires plus élevés qu'on a payés aux employés, et plus particulièrement aux infirmiers et infirmières. On peut également noter que la distribution des dépenses à l'intérieur des programmes est grosso-modo équivalente à la distribution du personnel. Encore une fois ici c'est un effet dominant des salaires sur les dépenses.

Le Conseil de santé du district

Le Conseil de santé du district d'Ottawa-Carleton a été établi au début de 1974 -- et il est le premier conseil du genre en Ontario. La création de conseils de santé du district est le début d'une ré-organisation complète des systèmes de soins de santé par la province de l'Ontario. Ce conseil de santé pour le district d'Ottawa-Carleton doit être responsable pour la planification et la co-ordination de tous les systèmes de soins de santé, mais selon des lignes de conduite établies par le ministère provincial de la santé. Parmi ses buts, on peut reconnaître d'abord l'identification des besoins de santé ainsi que de meilleures méthodes pour rencontrer ces besoins, l'intégration d'un système de soins de santé, la possibilité de faire des économies dans la distribution de ces soins, tout en maintenant un bon standard de qualité, la possibilité de donner des services et des soins non-hospitaliers à des malades, la promotion générale d'une bonne santé, et enfin, une liaison plus prononcée entre les divers systèmes de santé et les autres services humains.

Le Conseil de santé est un Conseil consultatif à l'intérieur du Ministère de la Santé et il est supposé identifier les priorités pour la Région d'Ottawa-Carleton. Il est composé d'à peu près quinze personnes, ce qui inclut six représentants "distributeurs" de santé (docteurs et personnel d'hôpitaux), six représentants de ceux qui reçoivent ces services, et enfin, trois représentants des gouvernements locaux. Les nominations sont faites par le lieutenant-gouverneur-en-conseil.

Enfin, notons que le Conseil a un personnel peu considérable qui inclut un directeur-exécutif. Son financement est assumé entièrement par le gouvernement provincial.

Question-Réflexion sur le chapitre 5

1. Est-il possible de diminuer les coûts des hôpitaux en envoyant les cas chroniques dans des maisons de soins spécialisés ? Y a-t-il d'autres façons de réduire ces coûts ? Est-ce désirable de le faire ?

2. Dans l'un des gouvernements régionaux, le Conseil de Santé a été aboli et ses pouvoirs ont été transférés au Conseil régional. Serait-ce une mesure sage pour la MROC de faire de même ?

3. Estimez-vous que les programmes de santé publique devraient faire partie des pouvoirs du Conseil de santé du district d'Ottawa-Carleton ?

4. Devrait-on renforcer les liens entre la MROC et le Conseil du district ?

Chapitre 6

Les services sociaux

Un examen des services sociaux de la Région révèle un réseau complexe de programmes, d'accords à frais partagés et de diverses agences administratives. La participation des gouvernements provincial et fédéral ainsi que celle des municipalités locales et du gouvernement régional ajoutent à la complexité.

Les dépenses pour les services sociaux prennent chaque année une plus large part du budget que toute autre catégorie de dépenses. En 1974, 40.7% des fonds régionaux servaient pour le Département des Services sociaux et tout autre service social. Même si ce pourcentage n'a pas changé d'une façon substantielle depuis 1969, la somme de $22.6 millions dépensés en 1974 représente plus du double du montant dépensé lors de la première année d'opération de la MROC. Les dépenses faites par les municipalités de la Région sont généralement très limitées (voir le tableau 3-4) et pour la majeure partie sont payées à la Région de façon à permettre que des services particuliers soient disponibles à leurs résidents.

Dans l'ensemble, cependant, un total de $40 millions a été dépensé dans la Région en 1974. Ce montant inclut des programmes qui sont administrés directement par la province via ses bureaux régionaux et représente des dépenses per capita de $80.00 comparativement à $50.00 en 1969. (En plus, il y a eu des dépenses directes du fédéral pour des items comme ceux des pensions, des allocations familiales et des bénéfices d'assurance-chômage.)

Sur le total de $40 millions mentionnés plus haut, 43% des coûts sont assumés par le gouvernement fédéral et 41% par le provincial. Un autre 14% provient de la Municipalité Régionale, alors que les 2% qui restent sont fournis par d'autres sources. Des dépenses totales pour les services sociaux en Ontario -- $500 millions en 1974 -- la participation de chaque niveau de gouvernement s'élevait à 46% pour le provincial, 42% pour le fédéral et 11% pour le municipal. (Encore une fois ici, mentionnons que cela n'inclut pas les programmes directs du fédéral.)

Les services sociaux dans Ottawa-Carleton reçoivent moins d'argent du provincial et plus des sources municipales que partout ailleurs en Ontario.

En fait, la participation de 14% des dépenses totales assumées par la MROC était la plus élevée de toute contribution locale en Ontario. Cela peut être le résultat de nouveaux programmes qui existent dans la Région et qui ne reçoivent pas d'aide provinciale.

Les détails des accords à frais partagés varient d'un programme à l'autre et sont quelquefois compliqués. La première remarque à retenir est la suivante: la plupart des services sociaux sont financés par le Plan d'Assistance du Canada (PAC) pour lequel le fédéral accepte de payer 50% du coût total de n'importe quel programme qui fournit des services à des individus qu'on peut classer dans la catégorie des "personnes en besoin".

Un autre point important: les programmes locaux administrés par la MROC ($22.6 millions) sont financés la plupart du temps selon une des façons suivantes. Pour certains programmes, la MROC assume 20% du coût, alors que le gouvernement provincial en finance 30% et que le gouvernement fédéral, d'après le PAC, paie 50%. Pour d'autres programmes, la Municipalité Régionale et le fédéral se partagent chacun 50% des coûts. Dans les deux cas cependant, la contribution fédérale est envoyée à la MROC par l'intermédiaire du gouvernement provincial.

Le Département des Services sociaux de la MROC

Le Département des Services sociaux de la MROC est principalement responsable pour l'administration des programmes de la Loi d'Assistance au Bien-être général et de ses diverses spécifications. Il offre aussi d'autres programmes et d'autres services. Le Département des Services sociaux est dirigé par un Commissaire des Services sociaux et est divisé en cinq branches spécialisées, celles des Services financiers, des Services sociaux proprement dits, des Maisons de Soins spéciaux et de Convalescence, des Garderies de jour et, finalement, de l'Administration.

Les recommandations du Département au Comité exécutif du Conseil régional sont d'abord examinées par le Comité des Services sociaux qui est formé de huit membres du Conseil régional. Ce Comité reçoit les recommandations du Comité consultatif de Citoyens qui compte parmi ses membres des personnes recevant les services du Département.

Comme nous l'avons déjà signalé, le programme principal géré par le Département est celui de l'Assistance au Bien-être général. Il offre une aide financière à court terme sous la forme d'allocations mensuelles et d'autres bénéfices à ceux qui se trouvent temporairement sans aucun support financier. Parmi ces derniers, on compte ceux qui ne sont pas capables de travailler à cause de maladies mentales ou physiques (non-employables), des femmes seules en charge de famille, des personnes sans travail et aussi des foyers d'hébergement temporaire pour enfants. Des fonds reçus par la province, à peu près 80% sont désignés pour ces programmes.

Signalons immédiatement que les familles ou individus qui seront probablement en besoin pour une assez longue période de temps reçoivent l'aide, non pas de la MROC, mais du gouvernement provincial, sous l'égide de la loi des bénéfices familiaux (Family Benefits Act.)

Le département régional -- pour revenir à lui -- administre aussi des programmes qui sont de nature moins générale. Par exemple, une aide supplémentaire est accordée à ceux qui, dans la Région, vivent de pension qui ne permettent pas de rencontrer leurs besoins. Au cours de la dernière année, on a même aboli le montant mensuel maximum de $20.00. Il existe aussi un programme "d'aide spéciale" qui fournit des sommes d'argent pour des médicaments prescrits par un médecin, des frais de funérailles et d'enterrement, des services dentaires, des soins optiques, des appareils thérapeutiques, un entraînement spécialisé, des frais de transport d'urgence ou encore d'autres besoins plus spécifiques. De façon à se qualifier pour recevoir l'aide de ce programme, un individu ou une famille doit répondre à la définition de "personne en besoin" qui inclut, bien sûr, les personnes au travail mais qui ne gagnent que des salaires insignifiants.

Le Tableau 6-1 fournit une distribution par programme de moyenne de cas mensuels pour 1969 et 1974. On notera que le nombre total de personnes demandant de l'aide a plus que doublé durant cette période même si l'on remarque une grande variété dans les taux de changement d'une catégorie à l'autre. La modification la plus dramatique fut sans contredit l'augmentation dans le nombre et le pourcentage de clients demandant une aide supplémentaire. En fait, la seule autre catégorie de clients à augmenter comme proportion du total de cas fut celle des personnes exigeant une assistance spéciale. Dans les deux cas, il s'agit là de programmes où la Région supplée au manque de revenus de personnes en besoins précis ou faisant face à des circonstances spéciales.

Tableau 6-1

Services sociaux de la MROC - Moyenne de cas mensuels

	1969	1974	Changement en %
Total de cas mensuels (TCM)	5,263	11,325	115.2
Aide aux non-employables	2,098	3,884	85.1
en % du TCM	39.9	34.3	-14.0
Aide aux employables en besoin*	989	492	-50.3
en % du TCM	18.8	4.3	-77.1
Aide supplémentaire	224	2,776	1,139.3
en % du TCM	4.3	24.5	469.8
Assistance spéciale	1,526	3,554	132.9
en % du TCM	29.0	31.4	8.3
Maisons de convalescence et de soins spéciaux	349	204	-41.5
en % du TCM	6.6	1.8	-72.7
Adoptions temporaires d'enfants	77	27	-64.9
en % du TCM	1.5	0.2	-86.7
Foyers d'hébergement	0	388	-
en % du TCM	0.0	3.4	-

Source: Département des Services sociaux de la MROC
* Pour ces catégories de récipiendaires, on a inclus le nombre de personnes en question, mais non le total de ses dépendants.

Il importe aussi de préciser que la diminution la plus significative a pris place dans la catégorie des personnes employables pour qui les chiffres absolus et les pourcentages de clients ont décru. Des diminutions comparables ont aussi eu lieu pour les catégories d'adoptions temporaires et de soins généraux et spéciaux pour les convalescents. Dans la plupart des cas, cela peut être attribuable à la création ou à l'amélioration d'autres programmes d'assistance qui se chargent des mêmes problèmes, comme le font, par exemple, les paiements de la Commission d'Assurance-chômage. (Des modifications probables de la loi fédérale d'Assurance-chômage pourraient toutefois renverser la tendance actuelle en ce qui concerne les personnes employables.)

L'aide aux non-employables, tout en diminuant sa part du total, demeure quand même la catégorie la plus importante de soins aux clients. Un nouveau programme a débuté en 1971 et porte le titre de "foyers d'hébergement". Il renvoit aux paiements faits à des résidents temporaires ou

encore à des personnes dans la misère et qui ne peuvent payer le coût d'hébergement temporaire à des foyers spéciaux.

Précisons qu'un nouveau projet doit être inauguré à l'automne 1975 pour un nombre indéterminé de travailleurs à faible revenu dont le total mensuel net est moins élevé que le montant qu'ils recevraient des bénéfices de bien-être. Dorénavant, ils seront éligibles à un supplément mensuel. Le montant sera équivalent à celui qu'ils recevraient plus $100.00, mais moins, naturellement, leur revenu net. Ce projet-pilote est l'un parmi trois programmes du même genre en Ontario. Les fonds pour les premiers douze mois d'opérations sont toutefois limités à $200,000. La Région contribuera pour 50% et la province fera le reste avec des sommes fournies par le fédéral sous son programme PAC.

On peut ajouter à cette assistance sous forme d'aide financière d'autres programmes de services sociaux fournis par le Département. Le personnel des Services sociaux représente une bonne partie de l'équipe au travail dans les deux centres de Services communautaires de la Basse-ville-est et de la rue Eccles. Le programme d'Education de Gestion domestique fournit un enseignement à des parents en charge de familles à faible revenu qui ont besoin d'aide dans l'apprentissage de talents ménagers pour la préparation du budget, de la nourriture et des soins aux enfants. Le Bureau-classement des Résidences fournit toute information gratuite sur les possibilités de locations disponibles à tous les citoyens de la Région, mais concentre principalement son action pour les personnes à faible revenu. Le Bureau consultatif Propriétaire-Locataire offre des conseils sur les problèmes rencontrés par les propriétaires et les locataires touchant les droits et responsabilités de chacun. Ce service est aussi disponible à tous les citoyens de la Région.

La Branche des Soins spéciaux et des Maisons de Convalescence fournit information, conseil et assistance aux personnes âgées qui sont aux prises avec des difficultés financières, sociales, de santé et même qui ne sont plus capables de prendre soin de leur propre bien-être. Elle est en charge de soins pour les gens âgés qui demeurent toujours à la maison et veille à l'administration d'un programme contrôlé de soins de pension. Ce service est en effet devenu responsabilité régionale en 1970.

Le personnel à temps complet du Département des Services sociaux atteint le nombre de 210 employés qui s'occupent des programmes mentionnés plus haut. De ce total, la branche des Services financiers en emploie 100,

celle des Services sociaux proprement dits une trentaine dont 4 dans les Centres des Services communautaires, celle des Soins spéciaux et des Maisons de Convalescence une vingtaine, et enfin celle de l'Administration 60 personnes. Le personnel a donc doublé depuis 1969 alors que les changements les plus importants ont eu lieu après la création de la branche des Soins spéciaux et des Maisons de Convalescence et que des augmentations importantes ont pris place dans les branches des Services sociaux proprement dits et des Services financiers. Notons aussi qu'un total de 60 personnes est maintenant employé dans la branche des Garderies de jour (un accroissement considérable par rapport au seul employé de 1969) et que l'Unité des Services à la maison compte trois employés.

Le Tableau 6-2 donne la distribution des revenus pour le Département des Services sociaux en 1969 et 1973. Les revenus totaux du Département ont augmenté de 60% durant cette période et la contribution régionale a augmenté plus rapidement que celle de la province. En fait, la répartition

Tableau 6-2

Les Services sociaux de la MROC - Revenus (en $000)

	1969	1973	Changement en %
Revenus totaux (RT)	8,477	14,244	68.0
Contribution de la MROC	1,966	4,111	109.1
en % de RT	23.2	28.9	25.6
Subventions provinciales	6,298	9,843	56.3
en % de RT	74.3	69.1	-7.0
Administration	254	1,047	312.2
Assistance générale	5,195	7,814	50.4
Assistance spéciale	165	601	264.2
Subventions supplémentaires	30	366	1,120.0
Autres subventions	654	16	-97.6
Autres revenus	213	290	36.2
en % de RT	2.5	2.0	-20.0

Source: Budgets courants de la MROC - Estimés des revenus et des dépenses

des fonds provinciaux et locaux a été transférée légèrement d'une proportion 75-25 à une de 70-30. Ces changements ont été causés principalement par l'accroissement disproportionné dans les programmes pour lesquels la Région

ne reçoit aucune aide provinciale comme telle, mais seulement le 50% assumé par le gouvernement fédéral qui passe à la Région par l'intermédiaire de la province. Les programmes pour lesquels la répartition est de 80-20 entre les paliers supérieurs de gouvernement et la MROC incluent ceux de l'Assistance générale (le programme le plus important du département), de l'Aide supplémentaire, et finalement, des Soins spéciaux et des Maisons de Convalescence. En ce qui concerne ce dernier programme, il importe de préciser que la proportion locale de 20% est assumée entièrement par la ville d'Ottawa. Les autres programmes, comme celui de l'Assistance spéciale, sont financés selon une proportion 50-50 (i.e., 50% par la MROC et 50% par le gouvernement fédéral), alors que la branche de l'Administration est financée selon une proportion 50-50 pour les coûts au-dessus du niveau de dépenses de 1961. Enfin, il y a d'autres programmes, comme ceux du Bureau consultatif Propriétaire-Locataire, du Bureau-Classement des Maisons et des contributions et subventions, qui sont disponibles pour tous les citoyens de la Région et qui sont financés entièrement par la MROC.

Le Tableau 6-3 fournit un résumé des dépenses du Département par branches. On y voit que les dépenses d'administration sont celles qui ont

Tableau 6-3

Les Services sociaux de la MROC - Dépenses (en $000)

	1969	1973	Changement en %
Dépenses totales (DT)	8,477	14,244	68.0
Administration	343	2,314	574.6
en % de DT	4.1	16.3	297.6
Services financiers	7,481	11,160	49.2
en % de DT	88.3	78.4	-11.2
Aide aux non-employables	3,207	6,197	93.2
Aide aux employables	2,397	2,195	-8.4
Aide supplémentaire	38	457	1,102.6
Assistance spéciale	314	1,201	282.5
Autres	1,525	1,110	-27.2
Services sociaux	590	343	-41.9
en % de DT	7.0	2.4	-65.7
Soins spéciaux et Maisons de Convalescence*	114	407	257.0
en % de DT	-	2.9	-
Autres dépenses	63	20	-68.3
en % de DT	0.7	0.1	-85.7

Source: Budgets courants de la MROC
* N'étaient pas incluses dans les dépenses totales de 1969

augmenté le plus rapidement, totalisant même, en 1973, 16.3% des dépenses. Les Services financiers représentent moins comme portion du total des dépenses et cela est dû principalement à la diminution de l'aide aux employables et à la catégorie "autres". Cette dernière catégorie inclut les allocations pour adoptions temporaires d'enfants, des paiements aux Foyers pour Personnes âgées ainsi que les maisons d'hébergement pour ceux qui ne peuvent rencontrer leurs dépenses. Alors que les dépenses pour les Services sociaux ont diminué comme catégorie globale, on doit cependant admettre que tous les programmes, excepté un, ont vu leur part de dépenses augmenter. Du total de 1969, on dépensait environ 96% pour les services de santé. Or, avec l'adoption du plan d'assurance-santé de l'Ontario (OHIP) et le transfert du programme de traitements dentaires à Unité sanitaire de la Région, la part accordée aux Services de Santé est passée à seulement 5% du total des dépenses des services sociaux. Notons toutefois que les contributions et subventions à des agences et organisations spécialisées dans le champ d'activités des services sociaux ont augmenté pour représenter à l'heure actuelle 78% de cette catégorie. D'autres programmes ont tout simplement vu le jour récemment, et c'est le cas des Centres de Services communautaires. Enfin, la branche des Soins spéciaux et des Maisons de Convalescence, depuis qu'elle a été prise en mains par la Région, a continuellement augmenté sa part des dépenses totales.

Les services sociaux pour les municipalités

En plus de ces programmes que le Département des Services sociaux administre pour les résidents de la MROC sur une base uniformément régionale, deux programmes spéciaux -- les services de garderie de jour et les services de ménagères ou d'infirmières visiteuses -- sont aussi fournis par le Département à des citoyens de certaines municipalités seulement.

Selon la législation créant la MROC, ces services sont sous responsabilité régionale comme c'est le cas pour toute autre municipalité régionale ou métropolitaine en Ontario. Dans Ottawa-Carleton, cependant, il revient aux municipalités de demander que ces services soient fournis à leurs résidents. Ce sont également les municipalités qui doivent assumer les coûts locaux pour ces services. Notons que la MROC est le seul gouvernement régional où les municipalités doivent demander pour recevoir ces services et c'est pour cette raison qu'un amendement a été voté par le Conseil régional,

en 1974, de façon à permettre aux municipalités de refuser ces programmes plutôt que de les demander ("opt out" plutôt "qu'opt in"). Cet amendement est toujours entre les mains du gouvernement ontarien qui procède à une révision de politique.

Les services de ménagères ou d'infirmières visiteuses fournissent de l'aide aux familles incapables financièrement de demander de tels services en cas de maladie temporaire, d'absence de parents responsables pour les soins aux enfants ou encore de soins spéciaux aux personnes âgées ou à capacités réduites.

En 1974, les services de ménagères étaient disponibles à toutes les municipalités de la Région, à l'exception de Rockcliffe Park, des cantons de Rideau et de West Carleton, et avaient une moyenne mensuelle de 375 cas. Les services d'infirmières visiteuses, quant à eux, prenaient soin de 135 demandes mensuelles dans toutes les municipalités, sauf West Carleton et Rockcliffe Park.

En 1974, on a dépensé $601,620 pour le premier service et les municipalités ont payé $120,324. C'est la ville d'Ottawa qui contribuait le plus en assumant 89.3% de ce total. Quant au deuxième service, les dépenses totales ont atteint $101,140 au cours de la même année. La ville d'Ottawa, ici aussi, a payé 91.9% du total de $20,208 fournis par les municipalités locales.

Le Département des Services sociaux emploie trois personnes pour gérer ces programmes et achète même des services des ménagères visiteuses d'Ottawa (Visiting Homemakers of Ottawa) et des services infirmiers de l'Ordre des Infirmières de Victoria (Victorian Order of Nurses).

Les garderies de jour

Comme nous l'avons déjà mentionné, des centres de garderie de jour sont gérés pour les municipalités par le Département des Services sociaux de la MROC. La branche des garderies de jour fournit un ensemble assez complet de garderies de jour, incluant même des garderies subventionnées pour les enfants de familles à faible revenu. Elle a subi des transformations majeures depuis 1972, augmentant d'ailleurs son personnel à 60 employés permanents et elle est en charge de l'expertise et de l'assistance générale pour les garderies. Elle est aussi responsable de l'opération de tous les

programmes publics (subventionnés) de garderies de jour dans la Région.

Du total d'à peu près 100 centres de garderie dans la Région, on peut dire que la branche des garderies de jour de la MROC en opère quinze. Cela inclut deux centres pour bébés, six centres ouverts tout le jour pour enfants de deux ans et demi à cinq ans, trois écoles pré-maternelles pour les enfants de trois et quatre ans, trois centres pour des activités avant et après les classes pour les enfants de cinq à neuf ans (ces derniers donnent aussi des soins pour les jours de congé et les mois d'été), et enfin, un centre pour les bébés et les jeunes bambins jusqu'à l'âge de cinq ans. Neuf de ces garderies sont situées à Ottawa, deux dans le canton de Rideau et une dans chacune des municipalités de Vanier, Gloucester, March et Nepean. En plus de ces centres publics, la Région place aussi des enfants dans plus de 40 centres de garderie privés et 50 maisons privées.

Ces services de garderie, tout comme tout autre service social, sont financés par les paliers supérieurs de gouvernement. Pour les coûts des édifices et des terrains, la Région demande aux municipalités d'assumer 50% et elle recouvre l'autre moitié de la province. En ce qui a trait aux rénovations, ameublement, équipement et coûts d'opération (y compris les salaires), les municipalités ne paient que 20% du total; la province assume le reste. En retour cependant, il faut admettre que la province reçoit une portion de remboursement du gouvernement fédéral par son programme PAC.

Un certain nombre de centres de garderie a été construit dans Ottawa-Carleton grâce au "Projet de Garderies de jour", un programme d'emploi d'hiver commencé en 1972 et financé entièrement par l'Ontario.

De façon à permettre une participation des citoyens dans la gestion de ces services de garderie, on a créé, à la fois au niveau régional et au niveau local, des comités consultatifs de citoyens. Les comités locaux s'occupent des standards de service dans leur municipalité et recommandent certains changements à des programmes existants. C'est le comité régional qui reçoit ces propositions et qui les transmet au Comité des Services sociaux proprement dits. Le comité régional a aussi la responsabilité d'aider à la préparation d'un plan à long terme concernant les services de garderie pour la MROC.

Pour aider ces services de garderie, il existe également des programmes de conseils scolaires et de départements de récréation. Les maternelles pour enfants âgés de quatre ans, qui sont disponibles dans les écoles

de trois conseils scolaires sur quatre dans la Région, aident à diminuer le nombre de demandes pour les services de garderie de jour. En outre, les douze "centres après quatre heures" opérés par le département de la Récréation et des Parcs de la ville d'Ottawa ainsi que les programmes d'autres municipalités permettent de rencontrer les besoins des garderies de jour pour enfants un peu plus âgés.

En 1974, la MROC a dépensé $2,045,706 pour les services de garderie de jour. Les municipalités de Vanier, Gloucester, Goulbourn, March, Nepean, Rideau et Ottawa ont fourni $409,141 sur ce total et la Région a financé le reste par l'aide provinciale. Sur la contribution des municipalités locales, la ville d'Ottawa en a contribué 77%, et cela en dépit de la faible proportion d'enfants en bas âge comparativement aux municipalités rurales et de banlieue. Sa contribution est de loin la plus élevée.

L'aide aux enfants

La Société de l'Aide à l'Enfance d'Ottawa (SAE) a été créée en 1893. Depuis ce temps, son image et sa structure ont été modifiées considérablement, même si son but premier demeure toujours l'aide aux enfants et familles en détresse.

La SAE est responsable de l'application de la loi et des règlements sur le bien-être de l'enfance de l'Ontario pour les résidents de la Municipalité Régionale. Ses programmes visent à protéger les enfants d'abus physiques et de négligence émotionnelle et, par des services préventifs, cherchent à éviter le recours à des interventions plus sérieuses. Des enfants faisant face à ces difficultés peuvent devenir la responsabilité de la SAE soit sous la tutelle de la Société (temporaire) ou de la Couronne (permanente). Cette tutelle peut avoir lieu dans un foyer d'hébergement individuel, collectif ou encore à partir d'institutions spécialisées. Notons cependant que la Société cherche, dans la mesure du possible, à placer les enfants dans des familles où l'on espère que la cohésion familiale les aidera.

La Société a aussi la charge des programmes d'adoption et cherche à confier les enfants à des parents appropriés. Elle s'occupe aussi d'héberger des enfants dans des foyers adoptifs temporaires. Elle fournit en même temps assistance aux parents sous forme de conseils et d'entraînement spécialisé. En outre, des parents célibataires jouissent aussi de ces possibilités de services peu importe s'ils décident de garder leur enfant ou non.

En 1974, le personnel de la SAE fournissait de l'aide à 4,367 enfants en provenance de 1,838 familles. On a également placé 207 enfants pour adoption et 721 jeunes dans des foyers d'adoption temporaire. Des maisons où les enfants se retrouvent en groupes (group homes) sont au nombre de neuf. La Société dirige aussi sept maisons pour traitements spéciaux, quatre unités d'observation et un centre d'examens spécialisés. Notons aussi que le personnel de la SAE forme une portion du personnel qui travaille dans les Centres de Services communautaires.

La Société de l'Aide à l'Enfance occupe donc une position unique parmi les agences de service social en ce sens qu'elle est sujette à la fois à l'autorité privée et publique. En tant que corporation privée, la Société est administrée par un bureau des gouverneurs (volontaires) élus par les membres de la SAE. Du total de 30 membres du bureau, quatre représentent la Municipalité Régionale et sont nommés par le Conseil régional. En outre, presque tous les fonds de la Société proviennent des gouvernements, même si les standards de service sont peu définis dans la loi du Bien-être de l'Enfance.

Chaque année, les estimés des besoins de la Société sont préparés par le Bureau des Gouverneurs. Ils sont d'abord présentés à la MROC et, ensuite, au Ministère des Services sociaux et communautaires. Si la Région n'accepte pas les estimés soumis par la SAE ou encore si la SAE n'était pas d'accord avec les changements apportés par le Ministère, le tout est renvoyé à un Comité de Revue de l'Aide à l'Enfance ayant des représentants de chacune des parties en cause. Après avoir entendu les points de vue, le Comité en question fait connaître sa décision qui liera les parties en cause.

Les dépenses d'opération de la SAE sont pour la plupart partagées entre le gouvernement provincial (il assume 60%) et la MROC (40%). Il est important de préciser que la province recouvre 50% de sa participation du gouvernement fédéral par son plan PAC. Le gouvernement ontarien est cependant à préparer une révision de ces arrangements et il semble que les coûts seraient dorénavant partagés selon une base 80-20 (la province assumant la majeure partie). Des exceptions à ces arrangements touchent les services aux parents célibataires et aux Indiens. Dans ces cas précis, la province assume 100% des coûts. Elle les recouvre cependant entièrerement du gouvernement fédéral.

En 1974, la Société de l'Aide à l'Enfance d'Ottawa a eu des revenus de $5.8 millions. La province contribuait pour 71.2% de ces derniers et la MROC fournissait le reste. La Société a aussi reçu une subvention de $5,000 de Centraide Ottawa-Carleton pour un projet spécial de recherche.

Du total des dépenses de la même année, à peu près 60% étaient consacrés à des coûts directs pour les soins aux enfants, incluant des items comme l'hébergement et la pension ($2.7 millions), l'habillement, les services de santé, l'éducation, le transport et les services récréatifs. Une proportion de 30% allait à des services sociaux spécifiques et 10% à l'administration. Le gros des dépenses dans les deux dernières catégories fut les salaires et les bénéfices, totalisant $2.2 millions pour les 210 enfants.

Les foyers pour personnes âgées

Les foyers municipaux pour personnes âgées sont la responsabilité de la Municipalité Régionale. Présentement, deux maisons de ce genre sont gérées par la Région. Ce sont celles d'Island Lodge avec 403 lits et le Carleton Lodge avec 130 lits. Elles fournissent des soins appropriés aux personnes âgées de plus de 60 ans et qui sont incapables de vivre seules. Avant la création de la MROC, le premier foyer était opéré par la ville d'Ottawa et l'autre par le comté de Carleton. La Région est également en train de négocier avec le comté de Lanark pour partager le coût d'un foyer pour vieillards à Almonte. Elle recevrait alors une part proportionnelle de lits.

L'administration des maisons est assurée par le Comité de Gestion des Foyers pour Personne âgées qui est formé de cinq conseillers régionaux et de quatre ou cinq membres consultatifs nommés par le Conseil régional. Un administrateur-général a charge des deux maisons et il est aidé d'un assistant pour chacune. En 1974, les deux foyers avaient 341 employés.

Comme le démontre notre Tableau 6-4, la source première de financement a été transférée des résidents à la province. Les revenus des paiements pour l'entretien ont diminué comme pourcentage du revenu total par plus de 40%. La part provinciale, au contraire, est passée de 35 à 60%. Cette contribution provinciale accrue provient du programme des Bénéfices aux Soins prolongés adopté en 1972. D'après ce plan, les patients qui ont besoin de soins médicaux supplémentaires et qui représentent 60% des résidents des deux foyers régionaux ne paient que $5.90 par jour alors que la

province ajoute $12.60. Pour les soins ordinaires de résidence, le tarif quotidien est de $18.90. Tout coût additionnel, pour ces deux groupes,

Tableau 6-4

Foyers pour personnes âgées de la MROC
Revenus et dépenses (en $000)

	1969	1974	Changement en %
Revenus totaux (RT)	1,457	3,252	123.2
Paiements pour l'entretien	716	935	30.6
en % de RT	49.1	28.8	-41.3
Participation régionale	218	369	69.3
en % de RT	15.0	11.3	-24.7
Subventions provinciales	503	1,949	287.1
en % de RT	34.5	59.9	73.6
Autres revenus	20	0	-100.0
en % de RT	1.4	0.0	-100.0
Dépenses totales (DT)	1,457	3,252	123.2
Administration	129	338	162.0
en % de DT	8.8	10.4	18.2
Soins et opérations	1,306	2,857	118.8
en % de DT	89.6	87.9	-1.9
Dépenses de capital à partir des revenus	21	57	171.4
en % de DT	1.4	1.8	28.6

Source: Budgets courants de la MROC

est partagé par la province et la MROC selon une proportion de 70-30. Notons que la contribution régionale a donc diminué en proportion des revenus totaux et que c'est là une conséquence directe de cet arrangement financier.

Le secteur volontaire

Nous nous en sommes tenus jusqu'à maintenant, dans notre discussion des services sociaux, à ceux fournis par les différents paliers de gouvernement. A côté de ces programmes cependant, il existe aussi une grande variété de groupes et d'agences spécialisées qui assurent des services directs sous forme d'information, conseil, intervention en cas de problème précis, groupe d'aide, d'éducation spéciale ou de récréation, etc. Ces organismes sont,

généralement, dirigés (ou opérés) par des volontaires et dépendent de différentes sources de financement. Ces possibilités incluent des dons individuels, des subventions de corporations ou fondations spécialisées, de subsides gouvernementaux ou encore des achats de services.

On peut citer quelques exemples de telles organisations: le Centre d'Information communautaire qui fournit information et référence concernant les facilités et services dans la Région et qui publie un annuaire des services sociaux; le Bureau des Services à la Jeunesse qui donne un programme de travailleurs itinérants et un programme de traitements à la maison aux jeunes et aux familles (il est financé à 90% de fonds gouvernementaux); Tel-Aide Outaouais, service d'écoute bénévole, anonyme et confidentiel; la Résidence Saint-Louis pour les personnes âgées et opérée par les Soeurs de la Charité d'Ottawa; le Centre de Garderie Andrew Fleck pour enfants qui donne également soin et assistance aux parents; le Conseil de Planification sociale qui planifie et assure la coordination des services communautaires tout en encourageant la recherche sociale et le développement communautaire et en agissant comme conseiller auprès de parents, d'organisations et de différents départements gouvernementaux. Plusieurs de ces organismes reçoivent un certain support financier de Centraide Ottawa-Carleton qui lance chaque année une campagne de souscription pour ensuite distribuer des fonds aux oeuvres.

Questions - Réflexion sur le chapitre 6

1. Certaines familles vivant d'assistance sociale sont parfois en meilleure condition que certains pauvres dont le chef de famille travaille. Que peut-on faire pour remédier à cette situation?
2. Les gouvernements supérieurs paient pour la grande partie des services sociaux. Ne devraient-ils pas exercer plus de contrôle sur ces services? Est-ce que des bureaux régionaux de la province ne devraient pas fournir directement certains services à l'intérieur de la Région?
3. Doit-on confier les garderies de jour et certains autres services uniquement à la MROC?
4. La Société d'Aide à l'Enfance est un organisme spécialisé virtuellement indépendant, même si elle est financée presqu'entièrement par différents gouvernements. Ne devrait-on pas la rattacher à un ministère provincial ou au Département des Services sociaux de la MROC?
5. La MROC ne devrait-elle pas assumer elle-même certaines des fonctions des services du secteur volontaire?

Chapitre 7

Le transport public

En 1974, il y avait 186,000 véhicules moteurs enregistrés dans la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton, ce qui représente un peu plus d'un véhicule pour chaque groupe de trois personnes. De plus, notons que l'accroissement de véhicules privés a excédé, et de loin, l'accroissement de l'utilisation du transport en commun depuis le milieu des années '60. En outre, il semble clair que l'automobile représente le premier moyen de transport pour le gros de la population de la Région.

Reflétant encore davantage la prédominance du transport par véhicule privé, le pattern des dépenses montre pour la MROC que des $40 millions dépensés pour cette catégorie en 1974, plus de 75% l'avaient été pour la construction et l'entretien des routes ainsi que que pour le contrôle de la circulation, et cela contraste avec les 11% dépensés pour le transport en commun. Les services de transport dans les municipalités rurales de la Région consomment plus d'argent, et plus particulièrement pour les routes, que tout autre item simple si l'on fait exception de l'éducation. Dans le cas de West Carleton, par exemple, ces dépenses représentent 69% des dépenses directes totales de cette municipalité, si l'on fait encore une fois exception de l'éducation et de la taxe régionale.

Les routes

La responsabilité pour les routes de la Région est divisée principalement entre la Municipalité Régionale et les municipalités. Comme règle générale, cependant, on peut dire que les routes artérielles sont la responsabilité du système régional, alors que les routes municipales sont la responsabilité des municipalités en question. Il y a également dans la Région certaines autoroutes, comme le "Queensway" et l'autoroute 417, qui sont de juridiction provinciale. En outre, il y a des promenades, comme la promenade de la Rivière Outaouais et la promenade Queen Elizabeth, qui sont la responsabilité du gouvernement fédéral.

Le système des routes régionales a été originalement établi par un règlement du Conseil régional et ensuite approuvé par le lieutenant-gouverneur-en-conseil. Des amendements à ce système routier, c'est-à-dire pour l'addition

ou le retrait de certaines routes du système, peuvent être faits par le Conseil régional avec l'approbation du Ministère des Transports et Communications.

Les statuts exigent cependant que le Conseil régional adopte également un plan de construction et d'entretien des routes et revise ce plan lorsqu'il le juge nécessaire. La province assume généralement 50% du coût d'amélioration des routes. Cependant, quand une proposition de construction ou d'entretien a été soumise et approuvée par le ministère, la Région est ensuite éligible pour des subventions provinciales qui peuvent couvrir jusqu'à 80% des dépenses en question.

On exige également des municipalités de la Région qu'elles soumettent des dépenses d'amélioration des routes au ministère pour approbation, même si les subventions maximales provinciales pour les municipalités pour l'amélioration des routes couvrent 50% du coût.

Cette attention spéciale exigeant l'approbation ministérielle provient du fait qu'il existe des besoins de régulariser la qualité et les standards des routes à travers la province et également d'étendre de telles décisions à des domaines comme la limite de vitesse, ou encore l'ouverture, la fermeture ou la relocation d'un chemin ou d'une route. La MROC est également responsable pour l'entretien des routes, ce qui inclut les services en hiver, mais elle le fait seulement pour les routes qui font partie du système de routes régionales. La MROC a également juridiction sur les terrains jusqu'à 150 pieds du chemin régional et a aussi accès aux chemins régionaux, ce qui inclut tout autre sujet qui est en rapport avec la question des routes à l'intérieur de la juridiction des municipalités de la Région. Le Conseil régional et les municipalités de la Région ont ensemble l'autorité de créer des voies spéciales pour autobus sur leurs chemins de juridiction. La construction et l'entretien des trottoirs sont uniquement la responsabilité des municipalités, même ceux qui existent le long des chemins régionaux.

Le Tableau 7-1 donne un résumé des dépenses faites par la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton ainsi que chacune des municipalités pour les routes en 1969 et en 1974. Le total des dépenses à l'intérieur de la Région a augmenté de 145% durant cette période, mais on peut noter que les augmentations les plus importantes ont eu lieu dans Nepean et pour

la Municipalité Régionale. La part de la Municipalité Régionale sur le total régional des routes a augmenté à environ la moitié alors que la diminution la plus importante fut celle de la ville d'Ottawa. Des $26.6 millions dépensés pour les routes en 1974, $8.4 millions ont été recouvrés en subventions provinciales directes pour l'amélioration des routes.

Tableau 7-1

MROC et municipalités composantes - Routes et chaussées - Dépenses et dette

	Dépenses				Dette			
	1969		1974		1969		1974	
	$000	% du TR	$000	% du TR	$000	% du TR	$000	% T
MROC	4,488	39.4	12,245	46.0	12,517	43.0	19,268	51
Ottawa	4,388	38.5	8,642	32.5	16,264	55.9	17,210	45
Vanier	243	2.1	399	1.5	241	0.8	310	0
Rockcliffe Park	60	0.5	89	0.3	0	0.0	0	0
Cumberland	190	1.7	504	1.9	0	0.0	0	0
Gloucester	533	4.7	1,081	4.1	90	0.3	344	0
Goulbourn	176	1.5	315	1.2	0	0.0	0	0
March	122	1.1	228	0.9	0	0.0	146	0
Nepean	442	3.9	1,660	6.2	0	0.0	234	0
Osgoode	189	1.7	370	1.4	0	0.0	261	0
Rideau	156	1.4	492	1.8	0	0.0	1	0
West Carleton	399	3.5	606	2.3	0	0.0	0	0
Total régional (TR)	11,386	100.0	26,631	100.0	29,112	100.0	37,774	100

Source: Rapports financiers municipaux

Si l'on regarde le cas des municipalités rurales, on peut dire que les dépenses pour les routes représentent à peu près tout l'ensemble des dépenses totales pour les services de transport, si ce n'est une petite portion. On peut également noter que le tableau des dépenses pour les routes à l'intérieur de chacune des municipalités varie considérablement d'une année à l'autre, même si l'on peut admettre que l'entretien est généralement l'item singulier le plus important, suivi de très près par le déneigement des routes.

Le Tableau 7-1 montre également la dette de la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton et de chacune des municipalités de la Région pour les routes. On peut noter également que la dette pour les routes a augmenté moins rapidement que ne l'ont fait les dépenses, alors que la dette totale en 1974 n'est seulement que de 30% supérieure à celle de 1969. La part de la MROC a augmenté à environ la moitié du total de la dette régionale, alors que la ville d'Ottawa est responsable pour l'ensemble du reste, si ce n'est une petite portion. On peut également voir que pour chacune des municipalités qui restent la proportion de leur dette sur la dette régionale a augmenté de 1.1% en 1969 à 3.4% en 1974, alors que le nombre des municipalités où il n'y a aucune dette pour les routes a diminué de huit à quatre.

Le contrôle de la circulation
et l'éclairage des rues

La responsabilité pour le contrôle de la circulation à l'intérieur de la Région demeure principalement une responsabilité régionale et c'est ce qui permet à la Région de régulariser tous les contrôles de trafic (signaux, enseignes, etc.) pour les routes régionales et également tous les feux de circulation pour les chemins sous la juridiction des municipalités composantes. Jusqu'au milieu de 1975 ces activités étaient menées par le Département des Services de Génie et de Trafic de la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton, département qui avait remplacé ceux de la ville d'Ottawa en 1970. De 1970 à 1974, le personnel du Département avait augmenté de 24 à 63 personnes et le budget total avait augmenté de 156%, de $0.9 million à $2.3 millions, Cependant, avec la réorganisation du Département des Routes de la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton, les Services de Génie et de Trafic ont été intégrés à l'intérieur d'un nouveau Département du Transport qui est responsable du contrôle de la circulation. Cette responsabilité est toutefois divisée entre trois branches, celle des Opérations, celle de la Construction et des Devis, et celle enfin de la Planification pour le Transport.

Les municipalités de la Région dépensent encore un autre $0.8 million pour le contrôle de la circulation, même si à peu près 90% de ce total sont dépensés par la MROC pour la ville d'Ottawa qui achète des Services de Génie et de Trafic de la Région, ce qui laisse seulement un montant de $100,000 à être dépensés par les autres municipalités de la Région.

Reliées aux dépenses du contrôle de la circulation, on retrouve également les dépenses pour l'éclairage des rues, même si ces dépenses se retrouvent sous l'item Protection des personnes et de la propriété pour des raisons de rapports financiers municipaux. La MROC est responsable de l'installation de l'équipement de l'éclairage des rues le long des routes régionales pendant que les municipalités sont responsables de cette même installation sur des rues de leur juridiction. Les municipalités de la Région assument également tous les coûts pour l'entretien et l'électricité pour faire fonctionner cet équipement à l'intérieur de leurs frontières. Cela inclut également, naturellement, l'éclairage sur les routes régionales. En 1974, $1.3 million avaient été dépensés dans la Région pour l'installation et l'entretien de ce système d'éclairage des rues, alors qu'on pouvait constater que la ville d'Ottawa dépensait 63% de ce total et la MROC un autre 19%.

OC Transpo

La Commission de Transport Régional d'Ottawa-Carleton, appelée communément OC Transpo, est un organisme qui a été établi légalement en 1972, suite à des amendements à la Loi qui a donné naissance à la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton. Jusqu'à cette date, le transport en commun avait été opéré par la ville d'Ottawa via la Commission du Transport d'Ottawa. Le nouvel organisme assume à la fois l'actif et les dettes de son prédécesseur. La Commission est directement responsable à la Municipalité Régionale pour toute question financière et elle est dirigée par cinq commissaires, chacun d'entre eux étant membre du Conseil régional. Les commissaires sont nommés par le Comité exécutif du Conseil régional pour des mandats de deux ans, nomination ensuite entérinée par le Conseil régional. Depuis sa création, la Commission a été présidée par le président du Conseil régional et a ordinairement comme quatre autres membres les chefs de conseils des quatre municipalités ayant le plus de population.

En 1974, OC Transpo a fourni des moyens de transport à plus de 48 millions de passagers, ce qui constituait un accroissement de 15% par rapport à 1973, et à 37% par rapport à 1969. En dépit de cet accroissement dans le nombre de passagers, la Commission est aux prises avec un déficit depuis 1970. En 1974, la Commission dépensait environ $1.66 pour chaque dollar qu'elle recevait en revenus et elle estime que le déficit ne cessera de croître en 1975.

On peut également affirmer qu'au cours des dernières années la Commission a emprunté une approche plus agressive en ce qui concerne le "marketing" et le service à ses clients. Des efforts accrus ont été faits pour améliorer l'image du transport en commun, ce qui visait à attirer plus de personnes vers les autobus. Des routes ont été ajoutées. Plusieurs d'entre elles sont des routes dites "rapides" -- ce qui a amélioré le service, particulièrement pour les résidents de la banlieue. Certaines routes déjà établies ont été modifiées dans le but d'accroître à la fois l'efficacité et la rapidité du système. Des changements de cédules ont également été mis en place de façon à permettre un service plus fréquent dans la banlieue. Certaines voies d'autobus ont été créées dans le centre-ville pour améliorer la circulation. En outre, l'introduction d'heures plus flexibles par la bureaucratie fédérale, mesure qui avait d'ailleurs été suggérée par la Commission du Transport en commun, a permis à un plus grand nombre de citoyens d'utiliser le transport en commun à des heures de pointe, améliorant ainsi confort et efficacité. Le résultat cumulatif de tous ces changements a été d'accroître le nombre de passagers, particulièrement aux heures de pointe, alors que 57% des personnes allant en basse-ville ont utilisé le transport en commun.

D'autres changements de services ont également permis d'accroître le nombre de personnes empruntant le transport en commun. Téle-transpo, par exemple, a été amélioré et il permet maintenant de servir trois différents secteurs avec une population totale de 43,500 personnes. Ce système (on téléphone pour obtenir un autobus) avait une moyenne quotidienne d'environ 3,000 passagers à la fin de 1974. Un autre système permet de relier Ottawa et Hull sans coût additionnel pour les autobus de la Communauté Régionale de l'Outaouais et ceux d'Ottawa-Carleton, cela aussi a fait augmenter le nombre de passagers. Pendant que le nombre de passagers sur des véhicules loués pour une occasion spéciale diminuait en 1974 par rapport à l'année précédente, on peut noter qu'il y a eu 33% plus de personnes qui ont pris des voyages spéciaux de tourisme qu'en 1973. Des abris pour les autobus ont été ajoutés (30 en 1974), ce qui porte maintenant le total à 217. En outre, on peut préciser que 190 autobus sont maintenant équipés d'une rampe spéciale qui permet aux vieillards et aux handicapés d'emprunter plus facilement les autobus. Le service de transport pour les handicapés est également opéré par la Commission à l'intérieur de la Municipalité Régionale. A la fin de 1974, une moyenne de 53 personnes par jour empruntaient ce service sur des petits autobus spéciaux et 115 personnes utilisaient des automobiles. Ce service est assuré par des compagnie privées sous contrat avec la MROC. Il s'agit là d'un projet pilote qui permettra d'explorer les meilleurs moyens de rencontrer les

besoins de transport pour les handicapés.

Les tarifs pour les autobus sont demeurés depuis 1970 à 30 cents ou à quatre billets pour un dollar pour les adultes et à 25 cents ou cinq billets pour un dollar pour les enfants, les étudiants et les citoyens de l'Age d'or. Les coûts de service de Télé-transpo ont subi une hausse de 25 cents aux heures de pointe et de 10 cents durant les autres heures. En octobre 1974, un système de tarif exact a été mis en opération, ce qui a permis aux conducteurs d'autobus de ne plus vendre aucun billet ou de ne plus distribuer la monnaie après 16 heures.

En 1969, il y avait 439.6 milles de routes opérées par la Commission de Transport. En 1974, cette figure était accrue de 14% pour atteindre 1,086.3 milles de routes sur une distance de seulement 248.6 milles. Si l'on se fie au dernier rapport pour 1974, la Commission aurait desservi une région de 86 milles carrés et une population de 435,000 personnes ou, si vous aimez mieux, 97% de la population totale de la MROC. Le revenu par mille, c'est-à-dire le nombre total de milles en service (ce qui inclut les locations spéciales et les opérations de tourisme), a également connu un accroissement majeur, augmentant de 88.0% entre 1969 et 1974 pour atteindre 15,940 milles.

Ces changements dans la fréquence et l'étendue du service ont été rendus possibles grâce à un accroissement du nombre d'autobus et du nombre d'employés. En 1974, la Commission opérait 515 autobus parmi lesquels 27 étaient des petits autobus utilisés par le service Télé-transpo. Ce total représente un accroissement de 65% par rapport à 1969 et son total de 315. En outre, le nombre total d'employés a augmenté d'environ 90% par rapport aux chiffres de 1969 (673) puisqu'il atteignait, en 1974, 1,278 personnes. Le nombre de conducteurs a augmenté à un taux plus effarant: il est passé de 445 en 1969 à 905 en 1974, ce qui constitue un accroissement de 103%. Cet accroissement du personnel est également reflété dans l'ensemble des salaires payés. Ils ont augmenté d'environ 160% pour atteindre un sommet de $12.9 millions en 1974.

Comme le montre le Tableau 7-2, les revenus de la Commission ont augmenté de 58.7% de 1969 à 1974, alors que les tarifs aux passagers représentent tous les revenus si ce n'est une petite portion. Notons également que sont inclu dans cette catégorie "d'autres revenus" des paiements de transfert de la Commision de la Capitale nationale et d'autres municipalités qui ont reçu des services de transport sur des bases de contrats spéciaux à l'extérieur du système régulier de transport en commun. La contribution de la CCN a représenté 60% du coût total

d'opérations du service interprovincial en 1974. Goulbourn, Gloucester et March sont responsables pour une portion du déficit de la Commission en 1974, si l'on se fie au nombre total de revenu par mille opéré à l'intérieur de leurs frontières.

Tableau 7-2

Revenus de la Commission de Transport Régional d'Ottawa-Carleton (en $000)

	1969	1974	% de changement
Revenu total (RT)	7,946	12,610	58.7
Revenu du transport	7,353	12,291	67.2
en % du RT	92.5	97.5	5.4
-tarifs de passagers*	7,096	11,942	68.3
-location spéciale	192	234	21.9
-tourisme	65	115	76.9
Autres revenus	594	319	-46.3
en % du RT	7.5	2.5	-66.7
-paiements de transfert de la CCN	0	102	-
-contrats municipaux	0	94	-
-publicité	38	94	147.4
-divers	555**	29	-94.8

Source: Rapports financiers de la MROC et de la Commission de Transport d'Ottawa

*Comprend des revenus de contrats spéciaux pour le transport de postiers et de policiers de $65,000 en 1969 et d'approximativement $85,000 en 1974

**Comprend des paiements de tarifs de stabilisation de $540,000 de la ville d'Ottawa à la Commission de Transport régional d'Ottawa-Carleton

Le Tableau 7-3 donne une distribution des dépenses pour les deux années, démontrant l'accroissement dramatique des dépenses par rapport aux revenus. Les dépenses d'opération ont augmenté rapidement alors que les coûts de transport ont triplé durant cette période de six ans. Du total des dépenses courantes de la Commission en 1974, $14.0 millions étaient consacrés aux salaires et aux bénéfices aux employés, $3.3 millions étaient dépensés pour du matériel et de l'équipement (ce qui inclut $1.9 millions pour l'essence et les taxes d'essence), $0.6 million

allaient aux services ainsi qu'aux locations, et finalement $3.1 millions étaient dépensés pour d'autres items, principalement des dépenses financières.

Tableau 7-3

Dépenses de la Commission de Transport Régional d'Ottawa-Carleton (en $000)

	1969	1974	% de changement
Dépenses totales (DT)	8,252	21,052	155.1
Dépenses d'opération	7,088	18,301	158.2
en % des DT	85.9	86.9	1.2
-Transport	4,401	13,159	199.0
-Entretien de l'équipement	1,397	2,816	101.6
-Entretien des bâtiments	314	1,024	226.1
-Administration et général	975	1,302	33.5
Autres dépenses	1,164	2,750	136.3
en % des DT	14.1	13.1	-7.1
-paiements pour la dette à long terme (principal)	288	549	90.6
-paiements d'intérêt pour la dette à long terme (intérêts)	379	615	62.3
-dépenses de capital à même les revenus courants	109	328	200.9
-transferts au fonds de réserves	357	533	49.3
-autres	31	585	1,787.1
-transport pour les handicapés	0	140	-

Source: Rapports financiers de la MROC et de la Commission de Transport d'Ottawa

Les données des Tableaux 7-2 et 7-3 révèlent donc un déficit pour 1974 d'environ $8.4 millions. En 1973, le déficit avait été de $4.2 millions et ont prévoit pour 1975 un déficit d'environ $14.2 millions. Les coûts par passager ont augmenté à environ $0.43 en 1974. Les revenus en provenance à la fois des prix chargés aux passagers et d'autres sources n'ont constitué qu'une moyenne de $0.26. On fait donc face à un déficit de $0.17 par passager.

Ce déficit est couvert annuellement à partir de deux sources: d'abord, la province de l'Ontario, et ensuite, les municipalités à l'intérieur de la Région qui reçoivent ces service de transport. L'assistance provinciale au transport en commun a débuté pour la Région en 1972. Elle a totalisé en 1974 $3.6 millions ou 43% du déficit total. Comme il était prévu dans l'Acte de la Municipalité Régionale, le reste du déficit a été assumé par les municipalités de la Région qui tombent en partie ou dans l'ensemble à l'intérieur de la région de transport urbain. La part du déficit assumé par Ottawa, Vanier, Rockcliffe Park, Nepean et Gloucester est basée sur la proportion de revenu par mille et également sur le taux d'évaluation pour chacune des municipalités. En 1975, un amendement à la législation a permis à la MROC de projeter le déficit de la Commission sur ces municipalité pour l'année durant laquelle le déficit prend place.

Le Tableau 7-4 donne un résumé de l'actif en capital de la Commission. Le matériel et l'équipement, ce qui inclut les autobus, constituent la catégorie la plus importante de l'actif, même s'ils constituent une partie plus petite du total en 1974 qu'ils ne le faisaient en 1969. Les bâtiments demeurent la catégorie deuxième en importance, suivis naturellement des terrains et de l'équipement loué. L'accroissement le plus considérable s'est fait par ces dernières catégories, en même temps que pour l'acquisition de trente nouveaux véhicules (sur une base d'option-bail) et l'acquisition d'un terrain pour le nouveau centre de transport pour la partie ouest de la Région. Ce terrain a été acheté par la Municipalité Régionale au nom de la Commission.

Tableau 7-4

Actif de la Commission de Transport Régional d'Ottawa-Carleton (en $000)

	1969	1974	% de changement
Valeur totale de l'actif en capital (AC)	12,675	25,133	98.3
Terrains	161	1,537*	854.7
en % d'AC	1.3	6.1	369.2
Bâtiments	2,468	4,482	81.6
en % d'AC	19.5	17.8	-8.7
Matériel et équipement	10,046	17,803	77.2
en % d'AC	79.3	70.8	-10.7
Matériel prêté	0	1,310	-
en % d'AC	0.0	5.2	-

Source: Rapports anneuls d'OC Transpo et de la Commission de Transport d'Ottawa

*Comprend des dépenses de $1,376,303 faites par la MROC au nom de la Commission pour le Centre de Transport de la partie ouest.

Les dépenses en capital de la Commission incluent l'achat ou la location de véhicules et sont financées principalement par une assistance spéciale de la province de l'Ontario qui couvre environ 75% des coûts approuvés de capital. Le reste de la dette en capital est financée au nom de la Commission par des fonds et obligations qui sont issus par la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton. A la fin de 1974, la dette qui était dues à la MROC de la part de la Commission totalisait environ $8.2 millions. En plus, la Commission a des "sources de capit ("capital authorities") non dépensées qui totalisent $7.7 millions ($4.0 millions furent autorisées en janvier 1975). Ces "sources de capital" doivent être appliquées à l'achat de 134 nouveaux véhicules pour les passagers et à la construction du centre de transport de la partie ouest.

Autres moyens de transport

A l'intérieur de la Région il y a d'autres moyens de transport que l'autobus et les automobiles privées. Même si la marche, le "jogging" et la bicyclette sont à la mode, ils ne rencontrent pas les besoins de transport de beaucoup de résidents de la Région d'Ottawa-Carleton. En ce qui a trait aux services de taxis, un problème surgit du fait qu'ils ne recoivent pas leurs permi de la Région mais bien des municipalités. Le Plan directeur pour la MROC discute d'une façon générale des possibilités de croissance du transport en commun dit rapide ("rapid transit") dans la Région, mais il met surtout l'accent sur des problèmes qui touchent les priorités, les besoins technologiques et l'économie qui résulteraient d'un tel projet. Par exemple, alors qu'il y a beaucoup de voies ferrées dans la Région, les possibilités d'utiliser ce moyen de transport pour atteindre le centre-ville sont limitées par des considérations comme celle de la location des terminus à l'extérieur de centre-ville.

Pour le transport hors de la Région (qui entre et qui sort), le système routier forme encore une fois la base des services de transport puisque, comme nous l'avons déjà dit, la plupart des gens dépendent des automobiles privées et des autobus commerciaux, et que la plupart des marchandises sont transportées par camions. Cependant, admettons que les services de voies ferrées rencontrent encore une portion de ces besoins, en particulier si l'on considère le transport des marchandises. Les services aériens, d'un autre côté, se chargent du transpor des voyageurs. C'est là une tendance qui pourrait continuer dans le futur, encor d'avantage si le projet STOL s'avère rempli de succès et s'il est mis en opératio dans d'autres centres urbains.

Questions - Réflexion sur le chapitre 7.

1. Y a-t-il d'autre possibilités que l'autobus pour le transport en commun dans la Région ?

2. Quelles mesures sont possibles pour que diminue la dépendance de l'automobile ?

3. Est-ce que le transport en commun devrait être considéré comme un service social, comme un service à profit, ou encore comme un service auto-financé (sans profit ni déficit) ?

4. Est-ce que la Commission de Transport Régional d'Ottawa-Carleton ne devrait pas être complètement indépendante du Conseil régional ?

Chapitre 8

Protection de la personne et de la propriété

Les municipalités les plus urbaines à l'intérieur de la MROC dépensent annuellement plus d'argent pour la protection de la personne et de la propriété que pour tout autre service municipal. Inclus dans cette catégorie sont la protection de la police, la protection en cas d'incendie, les inspections préventives et l'éclairage des rues. Les municipalités à l'extérieur ou en périphérie de la Région dépensent relativement peu pour ces fonctions. (Voir notre Tableau 3-4.)

Les services d'incendies

En 1974, il y a eu 1,152 incendies dans la Région et ils ont résulté en onze morts et en des dommages qui ont réprésenté plus de $10 millions. Pendant qu'il faut bien admettre que beaucoup de ces incendies étaient d'une nature peu importante, d'autres ont comporté des pertes assez lourdes, ce qui inclut, bien sûr, les incendies à certaines propriétés commerciales d'Ottawa et à l'aéroport de Carp, chacun d'entre eux résultant en des dommages de plus de $1.5 million. La perte per capita pour les incendies était de $21.08, ce qui est plus élevé que la moyenne de l'Ontario. La perte de vie résultat d'incendie dans la Région (2.7 pour 100,000 habitants) était inférieure à la moyenne provinciale (3.5 pour 100,000 âmes).

La prévention des incendies et la protection en cas d'incendie sont la responsabilité des municipalités. Dans la Région, il y a toutefois une variété d'arrangements possibles pour ces services. Des inspections de prévention sont conduites dans toutes les municipalités, même si on peut admettre que c'est seulement la ville d'Ottawa qui possède un personnel de prévention d'incendie assez important. La lutte aux incendies dans la ville d'Ottawa, la cité de Vanier, et dans les cantons de Gloucester et de Nepean est menée par un personnel à temps complet pendant que dans Osgoode, Rideau et West Carleton, on doit s'en remettre à des pompiers à temps partiel. Dans les cantons de Cumberland, Goulbourn et March les unités d'incendies sont composées à la fois de pompiers à temps complet et à temps partiel. (Le village de Rockcliffe Park achète sa prévention d'incendie et ses services de combat en cas de feu de la ville d'Ottawa.)

On peut difficilement évaluer le degré de coordination qui existe entre les différents départements locaux et la Municipalité Régionale. Il n'y a pas de système central de détection à l'intérieur de la MROC comme c'est le cas pour d'autres municipalités régionales. Ce système permettrait au département qui est le plus important à l'intérieur de la Région de recevoir toutes les alarmes en cas de feu dans la Région et enverrait le département approprié à l'endroit où le feu a actuellement lieu. Il y a cependant un coordinateur en cas d'incendie qui, en sa qualité de chef du département de prévention des incendies le plus considérable dans la Région (c'est-à-dire Ottawa), est nommé par le Conseil régional pour faciliter la coopération des différents départements locaux. En plus, il existe entre les différentes municipalités locales des accords d'achat de services pour la lutte aux incendies.

A l'intérieur de la Région, il y a à peu près 25 personnes qui sont engagées à temps complet pour la prévention d'incendies et qui sont aidées par un autre personnel d'environ 600 personnes à temps partiel. Si on inclut les officiers, les pompiers sont au nombre de 600 à temps complet et de 300 à temps partiel. Il y a également plus de 70 camions d'incendies dans la Région, la plupart ayant un réservoir combiné disponible. Bien que huit camions soient munis d'échelle aérienne dans la Région, aucun d'entre eux n'est capable d'atteindre les personnes qui seraient emprisonnées sur les planchers supérieurs d'un édifice à plusieurs étages.

Comme le montre le Tableau 8-1, les dépenses des municipalités pour le service des incendies ont augmenté de 98% entre 1969 et 1974. Même si l'on peut noter que les dépenses pour la plupart des cantons ont augmenté depuis 1969, la ville d'Ottawa continue à dépenser près des trois-quarts du total régional pour la protection des incendies. Sur une base per capita, le village de Rockcliffe Park dépense le plus avec $44.74, suivi d'Ottawa et de Vanier. Les cantons ruraux dépensent le moins pour les services d'incendies et Osgoode a la dépense la moins importante avec $1.54 par résident. La moyenne pour l'ensemble de la Région en 1974 s'élevait à $23.94 per capita, moyenne légèrement supérieure à la perte per capita découlant des incendies qui s'élève à $21.08.

La dette pour les services de prévention d'incendies (terrains, édifices et équipement) dans la Région a augmenté de 122% entre 1969 et 1974, ce qui représente près de $2 millions. Durant la même période, la ville d'Ottawa a vu sa part diminuer de 86% à 58% du total régional pour la préven-

tion des incendies. Pendant ce temps, la part du canton de Gloucester a augmenté à 27% de la dette régionale et les 15% qui restent étaient assumés principalement par Vanier, March, West Carleton, Osgoode et Goulbourn.

Tableau 8-1

Services d'incendies
Dépenses par les municipalités de la Région

	1969		1974	
	$000	% des DRT	$000	% des DRT
Ottawa	4,885	82.6	8,581	73.3
Vanier	249	4.2	555	4.7
Rockcliffe Park	51	0.9	97	0.8
Cumberland	14	0.2	129	1.1
Gloucester	183	3.1	950	8.1
Goulbourn	28	0.5	76	0.6
March	33	0.6	109	0.9
Nepean	438	7.4	1,101	9.4
Osgoode	5	0.1	16	0.1
Rideau	6	0.1	45	0.4
West Carleton	23	0.4	47	0.4
Dépenses régionales totales (DRT)	5,915	100.0	11,706	100.0

Source: Rapports financiers municipaux

Les services de police

La Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton est la seule municipalité régionale en Ontario à ne posséder aucune force de police qui tomberait sur la juridiction des municipalités de la Région. La ville d'Ottawa et la cité de Vanier, ainsi que les cantons de Gloucester et de Nepean opèrent toujours leur propre département policier. Le village de Rockcliffe Park achète ses services de protection de la Sûreté provinciale de l'Ontario (SPO) alors que les municipalités qui restent jouissent des services de la Police provinciale sans aucun frais. Notons aussi que la SPO continue à patrouiller les autoroutes provinciales à l'intérieur de la Région et que la Gendarmerie Royale est responsable des propriétés ainsi que des promenades fédérales.

Comme c'est le cas des départements de prévention des incendies qui sont directement responsables aux conseils municipaux, les départements de police locale sont responsables à une sorte de conseil des commissaires de police. Ces conseils consistent en un président du conseil municipal, ex officio, avec en plus un juge et une autre personne qui est nommée par le lieutenant-gouverneur-en-conseil. C'est ce conseil qui détermine la politique et le budget de la force policière. Le conseil municipal qui ne parvient pas à un accord concernant le programme de police ou encore qui n'accepte pas le budget établi par ce conseil peut en appeler à la Commission de Police de l'Ontario. On peut également ajouter que les standards de services pour les départements de police locaux sont établis et régis par la Commission et que ses décisions sont finales. Le Rapport du Comité d'action sur la Police en Ontario (Task Force on Policing) en 1974 a recommandé que ces conseils ou ces commissions de police augmentent leur personnel à cinq dirigeants (avec plus de représentation de la part des conseils locaux et des citoyens) et que ces conseils puissent relever des conseils municipaux, ce qui en ferait des commission plus responsables aux représentants élus.

En 1974, plus de 30,000 crimes ont été rapportés dans Ottawa, Vanier, Gloucester et Nepean. Les vols ont représenté la moitié de ce total et on peut dire que ceux qui sont inférieurs à $200 ont représenté 75% du total de tous les vols. Les dommages avec infractions ont été ensuite l'offense la plus répandue, suivis naturellement des violations des lois de la circulation, la plupart étant des cas de conduite en raison de facultés affaiblies ou encore des conducteurs qui ne sont pas demeurés sur la scène d'un accident. La fraude était ensuite le crime le plus important, suivie de l'assaut. La Région est demeurée relativement indépendante des crimes violents même si l'incidence de ces crimes a augmenté. Comme l'on pouvait s'y attendre, une proportion plus importante des crimes prend place dans les municipalités les plus urbaines comme Ottawa et Vanier, même si le taux d'accroissement des crimes a été plus important dans Gloucester et Nepean puisqu'il a doublé depuis 1969 comparativement à un accroissement de moins de 20% pour la ville d'Ottawa.

Comme le démontre le Tableau 8-2, le nombre des officiers de police employés par les départements de police de la Région a augmenté de moins de 8% depuis 1969. Le total des officiers atteignait 706 en 1974. La ville

d'Ottawa a la force policière la plus importante de la Région et possède le seul département avec une variété de services spécialisés, la plupart

Tableau 8-2

Forces de Police locale - Administration

	Officiers de police		Population par officier de police		Coûts des forces de police per capita	
	1969	1974	1969	1974	1969	1974
Ottawa	544	542	549	543	$15.49	$34.70
Vanier	32	33	769	671	$13.67	$34.38
Gloucester	31	53	906	826	$10.23	$23.48
Nepean	49	78	1,154	873	$ 9.19	$26.12

Source: Commission de police de l'Ontario

d'entre eux étant utilisés à un degré plus ou moins constant par les autres forces de police locale. Dans chacune des municipalités de la Région, le nombre de résidents par officier de police a diminué. La ville d'Ottawa, par exemple, a la proportion la moins considérable avec 543 et le canton de Nepean a la plus élevée avec 873 résidents par officier. On peut ajouter à ces officiers de police un nombre d'environ 180 employés, 85% d'entre eux travaillant principalement avec le Département de Police de la ville d'Ottawa. A peu près la moitié d'entre eux sont utilisés pour contrôler le stationnement dans la ville et sont communément appelés les "Casques verts" (Green Hornets).

Les coûts de police per capita sont les plus élevés dans la ville d'Ottawa et les moins élevés dans le canton de Gloucester. La moyenne de 1974 pour les quatre municipalités ayant une force de police s'élevait à $31.59 par résident. Dans chaque cas les coûts per capita ont augmenté substantiellement depuis 1969 et l'accroissement le plus considérable de 184% a eu lieu à Nepean et le moins considérable de 124% à Ottawa. Le taux d'accroissement du Département d'Ottawa a diminué alors que les coûts de police ont augmenté de moins de 5% entre 1973 et 1974. Durant la même période le taux d'accroissement des départements locaux est demeuré assez élevé. Notons, par exemple, une augmentation de 26% dans le cas de Nepean.

Pour le village de Rockcliffe Park qui contracte les services de quatre officiers de police de la Sûreté provinciale, le nombre de résidents par officier de police est le moins élevé dans la Région avec 540 pour un et le coût per capita est faiblement au-dessus de la moyenne régionale à $32.13.

Comme il a été mentionné plus haut, les municipalités qui restent dans la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton dépendent des départements de la Sûreté provinciale à Bells Corners et à Rockland. Le détachement de Bells Corners avait un personnel de 65 personnes en 1974 et celui de Rockland possédait six officiers de police pour patrouiller le canton de Cumberland. Le coût total de ces services en 1974 était estimé à $1.6 million. C'est donc le gouvernement provincial qui assumait le montant total. Mentionnons enfin que même si les détachements provinciaux dans ces municipalités conduisent des investigations criminelles et contrôlent la circulation, il ne sont pas impliqués dans l'application des lois locales.

Le Tableau 8-3 donne une distribution par municipalité des dépenses totales régionales pour les services de police. Les dépenses totales ont

Tableau 8-3

Dépenses pour les forces de police des municipalités de la Région

	1969		1974	
	$000	% des DRT	$000	% des DRT
Ottawa	5,816	82.6	11,530	76.0
Vanier	327	4.6	817	5.4
Rockcliffe Park	28	0.4	56	0.4
Cumberland	0	0.0	9	0.1
Gloucester	331	4.7	1,053	6.9
Goulbourn	10	0.1	0	0.0
March	0	0.0	0	0.0
Nepean	512	7.3	1,708	11.3
Osgoode	0	0.0	0	0.0
Rideau	0	0.0	0	0.0
West Carleton	13	0.2	0	0.0
Dépenses régionales totales (DRT)	7,037	100.0	15,173	100.0

Source: Rapports financiers municipaux

augmenté de 116% de 1969 à 1974 et l'accroissement le plus considérable est naturellement dans les centres de banlieue. Pour les municipalités qui ont des départements de police, à peu près trois-quarts du total des dépenses sont faites pour les salaires des policiers ainsi que leurs bénéfices. Le reste est surtout consacré à l'administration et aux autres dépenses. Dans le cas du canton de Cumberland, les dépenses pour l'application des décrets et des lois locales ontété incluses dans cette catégorie.

Depuis 1972, les municipalités de la Région qui ont des départements de police ont reçu des subventions provinciales qui sont spécifiquement désignées comme subsides pour assumer les coûts des services de police. En 1974 ces subventions étaient payées à un taux de $5.00 per capita. Les contributions provinciales pour la police dans les municipalités de la Région en 1974 s'élevaient à $2.2 millions et représentaient 14% du total du budget de police pour la ville d'Ottawa, 15% pour Vanier, 20% pour Rockcliffe Park, 21% pour Gloucester et 19% pour Nepean. Ces municipalités sont donc redevables en moyenne pour 84% de leurs coûts de services de police. En 1975, la subvention pour la police a été augmentée à $8.00 per capita.

La dette pour les services de police dans la MROC a décrû de 73% entre 1969 et 1974 et elle atteint maintenant $36,000. La ville d'Ottawa est responsable pour 89% de ce montant et la cité de Vanier pour le reste.

Une force de police régionale

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la MROC est la seule municipalité régionale dans la province à ne pas avoir une force de police régionale. Il y a eu, ces derniers temps, beaucoup de discussions portant sur ce sujet. Cela a été encouragé encore davantage en partie par les recommandations du Comité d'action sur la Police en Ontario et l'endossement du gouvernement provincial à une telle mesure.

Il y a beaucoup d'arguments pour et contre une force de police régionale. Les arguments qui sont en faveur tournent autour de l'efficacité, la spécialisation, l'entraînement, et naturellement les subventions qui permettraient d'établir la transition. Les arguments contraires touchent principalement la satisfaction qui découle du statu quo et d'une augmentation possible des coûts.

Sur la question du financement, précisons d'abord que la subvention provinciale aux municipalités de la Région, en 1974, pour les services de police était de $5.00 per capita. Pendant ce temps, les municipalités régionales recevaient $7.00 per capita pour leur force de police. En 1975, alors que la subvention aux municipalités était augmentée à $8.00 par habitant, celle pour les forces régionales de police s'élevait à $12.00 per capita. On peut dire que même si les coûts augmentaient advenant la création d'une force de police régionale, l'assistance provinciale augmenterait elle aussi. En 1975, une force régionale de police dans la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton recevrait $2.4 millions de plus en subventions provinciales que ne le font actuellement les cinq municipalités.

Il y a également le point valable qui veut que les municipalités rurales maintenant desservies par la Sûreté provinciale pourraient peut-être payer dans un avenir assez proche une partie ou le total des services de police. Advenant un tel développement, on pourrait peut-être penser qu'une force de police régionale serait préférable, avec possiblement des contrôles locaux qui pourraient être exercés.

L'assistance d'urgence

L'organisation des Mesures d'urgence (OMU) à l'intérieur de la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton était opérée avec un personnel de quatre personnes et un budget d'approximativement $80,000 en 1974. L'OMU fournit un certain nombre de services qui inclut une planification et une certaine coordination des réponses en cas d'urgence, un entraînement d'un personnel d'urgence, et, bien sûr, une aide à développer un système de communication qui pourrait être employé dans le cas de facteurs qui entraîneraient des urgences comme les inondations, des établissements qui s'écraseraient, ou encore des renversements d'huile, etc. Il est difficile, pour l'instant, de savoir si cette opération sera continuée après le 31 décembre 1975 puisque les fonds fédéraux qui sont utilisés (en passant par le gouvernement provincial) pour financer de telles organisations ont été coupés.

Les listes de téléphone d'urgence

En cas d'urgence, un citoyen de la Région est aux prises avec des difficultés innombrables. Le nombre total de numéros de téléphone (dispo-

nibles dans l'annuaire d'Ottawa-Hull) qui se présente à lui est incroyable. Pour les services de police, il y a seize différentes municipalités qui sont incluses pour le côté Ontario seulement et elles ont sept numéros de téléphone. Il y a aussi un numéro pour la Gendarmerie Royale. Pour les services d'incendies, il y a 23 localités répertoriées avec 18 numéros différents. Le Contrôle de l'Empoisonnement a deux numéros. Les services ambulanciers ont un numéro avec l'assistance d'une opératrice et un numéro qu'on peut signaler directement. C'est le cas aussi des deux détachements de la Sûreté provinciale qui desservent la Région.

En outre, on peut dire qu'il y a un nombre assez important de numéros de téléphone pour les services municipaux en cas d'urgence ou de plaintes après les heures normales. La ville d'Ottawa opère elle-même un bureau de plaintes qui s'occupe des demandes après les heures normales pour tous les services de la ville. Ce bureau reçoit, sans aucun coût pour la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton, les appels d'urgence pour l'Organisation des Mesures d'urgence, les Services sociaux de la MROC, l'Unité sanitaire régionale, la Division du Contrôle de la pollution, et les appels concernant le transport sur des routes régionales. D'autres numéros de téléphone séparés existent aussi pour les travaux régionaux d'aqueduc et des routes régionales à l'extérieur de la ville d'Ottawa. Gloucester et Vanier sont les deux seules autres municipalités à posséder des numéros d'urgence.

La plupart des numéros d'urgence sont répertoriés en français et en anglais, même si la plupart des services réguliers sont d'habitude plus complets dans une langue que dans l'autre. Seulement pour la MROC, Vanier et Gloucester peut-on noter que les numéros des départements sont disponibles en français et en anglais. La ville d'Ottawa possède un numéro sous le titre "Cité d'Ottawa" plutôt que "Ville d'Ottawa". On y donne seulement un numéro général (et non pas son numéro de plaintes et d'urgence), alors que les numéros répertoriés en anglais sous "City Hall Corp. of Ottawa" donnent une liste complète des numéros de départements.

D'autres services de protection

Chaque année, les municipalités conduisent des inspections de prévention sur les propriétés à l'intérieur de leurs frontières. Elles vérifient

des items comme la construction et l'étanchéité structurelles, les conditions des clôtures, des plantes, et bien sûr l'incidence des animaux indésirables. Pour la plupart, ces inspections visent à vérifier et à faire respecter les décrets et les lois concernant des standards autres que ceux directement reliés à la santé publique. En 1974, $1.9 million ont été dépensés par les municipalités de la Région pour ces inspections, ce qui représente un accroissement de 230% depuis 1967. On peut noter également que les augmentations les plus importantes pour ces dépenses ont été faites à Gloucester, Goulbourn et Vanier. La part de la ville d'Ottawa pour les dépenses régionales pour ces inspections préventives a diminué à 77% en 1974. Les dépenses qui restent sont assumées par les autres municipalités qui se classent selon un rang approximativement proportionnel à leur population.

L'administration de la justice

A l'intérieur de la Région, l'administration de la justice tombe sous la juridiction du gouvernement provincial. Les cours provinciales (à la fois criminelle et division de la famille), les cours de comtés et les cours des petites créances sont administrées par le solliciteur général de la province qui est aussi responsable de la nomination des juges des cours provinciales et des procureurs de la couronne. Les juges des cours de comtés sont cependant nommés par le fédéral.

La détention et l'incarcération sont aussi du domaine provincial. Le Centre de Détention régionale d'Ottawa-Carleton (sur le chemin Innes) et le Centre de Réhabilitation Rideau (dans le canton de Rideau) sont aussi la responsabilité du Ministère des Services de Réhabilitation. Enfin, notons que la Maison d'Observation et de Détention juvéniles relève du Procureur général de la province.

Depuis plusieurs années, les autorités municipales ont demandé que l'administration de la justice soit transférée (principalement pour des questions de coûts) des municipalités locales au gouvernement provincial. Ce but a maintenant été atteint et il représente un très bon exemple montrant comment plusieurs fonctions antérieurement municipales ont été transférées des payeurs de taxes locaux aux payeurs de taxes provinciaux.

Questions - Réflexion sur le chapitre 8

1. Il existe un débat en Ontario au sujet des commissions de police, de leurs responsabilités et de leur composition. Ces commissions devraient-elles continuer à exister? Si oui, devraient-elles être responsables aux conseils municipaux?

2. Quels sont les avantages et les désavantages d'une force de police régionale?

Chapitre 9

Les services de l'Environnement

En examinant la répartition des dépenses en pourcentage pour la MROC et les municipalités de la Région (Tableau 3-4), on peut remarquer que les services de l'Environnement (ce qui inclut les systèmes d'égouts et la collecte des ordures ménagères) consomment une faible portion des dépenses municipales. L'écart varie d'ailleurs de 7.3% pour la Municipalité Régionale elle-même à 1.1% pour le canton d'Osgoode. Notons toutefois que des dépenses de drainage et de fossés d'écoulement (reportées dans les services du Transport) sont quand même rattachées à cette catégorie de dépenses, tout comme le sont les services d'aqueducs régionaux (classifiés indépendamment) et les commission d'électricité (elles aussi classifiées indépendamment). En tout et partout, on doit donc admettre que les dépenses pour ces services représentent une portion importante du total dépensé pour les services municipaux. En outre, ils représentent -- en tant que services -- ceux qui sont les plus visibles parmi les services fournis par les municipalités et, dans certains cas, sont facturés directement aux consommateurs.

Une autre raison importante pour intéresser l'attention du public réside dans leur effet direct sur l'environnement de la Région. La pollution des eaux, causée d'une certaine façon par des traitements d'égout et d'écoulement des eaux inadéquats, représente une préoccupation constante pour les autorités municipales puisque les rivières Rideau et Outaouais ont déjà connu des périodes de pollution assez élevée. La pollution de l'air n'a pas été aussi importante principalement en raison du manque d'échappées industrielles dans la Région. Admettons cependant qu'en assistant à l'accroissement des automobiles privées, on peut penser que la qualité de l'air se détériorera dans Ottawa-Carleton. La pollution des terrains par les déchets, l'emploi consistant de fertilisants sur les fermes et l'érosion le long des cours d'eau intéressent aussi le Plan directeur régional. La pollution par le bruit attire aussi l'attention publique. Les bruits du trafic aérien, par exemple, sont au centre de ce problème, mais des sujets comme ceux de la proximité d'emplacements résidentiels avec des routes à trafic constant et rapide, des bruits de construction et d'activités récréatives et industrielles sont tout aussi importants.

Dans beaucoup de cas, le contrôle de la pollution demeure la responsabilité première des paliers supérieurs de gouvernement, soit en raison de la nature universelle du problème ou des coûts énormes pour l'amélioration de la situation. Notons toutefois que pour certaines questions, comme celles de la compatibilité des décrets résidentiels et anti-pollution, la Région et les municipalités auront un rôle vital à jouer.

L'eau

Avec la création de la Municipalité Régionale en 1969, on confiait à la MROC toute la juridiction sur l'opération du système d'aqueducs. La responsabilité est entièrement celle du Conseil régional qui ne peut, selon la loi, confier ces pouvoirs à une commission publique.

La Division du système d'aqueducs du Département des Travaux de la MROC est divisée en trois branches: usines de purification et de pompage, distribution et administration. La Division fournit aussi les services administratifs au Département des Travaux.

En 1974, le système d'aqueducs régional a fourni 18.1 millions de gallons d'eau et a desservi une population de 442,000 personnes, ce qui représente à peu près 90% de la population de la MROC. Cette population était concentrée dans un espace de 100 milles carrés (9% de la superficie totale de la Région) et excluait presque toute la population des cantons éloignés.

Du total de la population recevant l'eau régionale, on peut affirmer qu'une proportion de 99% était desservie par le Système Central qui s'approvisionne à partir de la rivière Outaouais par ses usines de purification Brittania et Lemieux Island. Le reste de la population (1%), demeurant dans des subdivisions rurales, reçoit l'eau de systèmes régionaux de puits.

Le contrôle de la qualité de l'eau régionale est minutieusement surveillé. L'eau du Système Central passe à travers plusieurs opérations, telles celles de la filtration, la fluoration, le traitement de chlore, et est même vérifiée quotidiennement dans 19 différents endroits précis. L'eau en provenance de puits est contrôlée chaque semaine. Toutes les nouvelles installations sont stérilisées avant même d'entrer en opération.

Tableau 9-1

Système d'aqueducs de la MROC - Administration

	1969	1974	Changement en %
Consommation (en milliards de gallons)	14.4	18.1	25.7
Milles de lignes principales	805.2	951.4	18.2
Services d'aqueducs*	81,571	91,646	12.4
Comptes	81,992	86,791	5.9
Compteurs d'eau	73,771	84,863	15.0
Lectures des compteurs	436,230	281,105	-35.6
Borne-fontaines	6,066	7,546	24.4
Usines de filtration	2	2	0.0
Réservoirs indépendants	5	7	40.0
Stations de pompage	13	15	15.4
Systèmes d'opération des puits	13	5	-61.5
Systèmes de puits d'urgence	0	4	-
Nombre total d'employés	308	333	8.1

Source: Rapports annuels du Département des Travaux de la MROC
* Revoit aux lignes d'eau joignant le système de lignes principales à un système secondaire

Le Tableau 9-1 donne un résumé statistique de l'opération du système d'aqueducs de la MROC. La consommation régionale totale a augmenté de 25.7% depuis 1969 pour atteindre une consommation quotidienne, en 1974, de 49 millions de gallons. Les lignes d'eau principales varient d'un diamètre de trois à six pouces et ont augmenté de 18.2% en reliant des endroits comme Kanata et Orléans au Système Central. Dans le cas de subdivisons nouvelles ou de projets à densité élevée, les raccords locaux ont été exécutés par les contracteurs à qui on exige d'assumer les coûts comme partie du projet total. Le nombre total d'édifices recevant les services d'eau a augmenté de 12.4% et le nombre de comptes atteignait, en 1974, 86,791. Notons qu'alors que les comptes individuels représentent 97.1% du total, ce sont les usagers non-résidentiels, en 1974, qui consommaient 43% de toute l'eau du système.

La consommation de l'eau est enregistrée par compteurs pour la plupart des usagers, à des frais évalués à un taux uniforme par 100 pieds cubes (65 gallons). Les lectures de ces compteurs sont faites par la Division du système d'aqueducs et, à la suite d'une entente spéciale, par Ottawa-Hydro à l'intérieur des frontières qu'elle dessert. Les lectures ont été faites trois fois par an jusqu'à date, même si, en 1976, on commencera à ne les

Tableau 9-2

Système d'aqueducs de la MROC - Dépenses et Revenus
(en $000)

	1969	1974	Changement en %
Revenus totaux (RT)	5,685	8,962	55.9
Vente d'eau	3,935	6,421	63.2
en % de RT	69.2	72.5	4.8
Fourniture d'eau en cas d'incendies	1,393	1,861	33.6
en % de RT	24.5	20.9	-14.7
Autres revenus	357	580	62.5
en % de RT	6.3	6.5	3.2
Nouvelle installations	153	120	-21.6
Frais de façades	4	231	5,675.0
Recouvrement de coûts	37	132	256.8
Pénalités	30	48	60.0
Divers	133	49	-63.2
Dépenses totales (DT)	5,852	9,555	63.3
Dépenses d'opération	3,730	6,427	72.3
en % de DT	63.7	67.3	5.7
Fourniture d'eau	1,417	2,638	86.2
Distribution et transmission	1,262	2,444	93.7
Administration	1,051	1,346	28.1
Frais de la dette à long terme	1,752	2,816	60.7
en % de DT	29.9	29.5	-1.3
Principal	n.d.	1,157	-
Intérêts	n.d.	1,659	-
Dépense de capital à partir des revenus courants	363	312	-14.0
en % de DT	6.2	3.3	-46.8

Source: Rapports financiers municipaux

effectuer qu'une fois l'an. La facturation se fera encore à tous les quatre mois: les deux premières facturations seront des estimés et l'on fera des rajustements pour la troisième. Notons que les comptes d'eau sont les seuls à être payés directement à la MROC par les résidents de la Région.

La Région compte toujours le même nombre d'usines de purification qu'en 1969. La capacité de chaque usine est censée augmenter substantiellement au cours des prochaines années. Deux nouveaux réservoirs ont cependant été ajoutés au système en 1974, portant ainsi le total à sept et augmentant la capacité de 37%. Les nouveaux réservoirs permettent la création de district à pression nouvelle et l'accroissement du Système Central. Le nombre total de stations de pompage a augmenté de 13 à 17, mais a ensuite diminué de nouveau à 15 puisque le service avait été initialement étendu à de nouveaux quartiers mais ensuite transféré au Système Central des systèmes de puits. Le nombre de systèmes de puits en opération a suivi la même tendance. En 1974, le personnel employé par le Département totalisait 333 personnes, avec une proportion de 60% payée à l'heure.

Le Tableau 9-2 donne un résumé des revenus et dépenses du Système d'aqueducs de la MROC. Les dépenses d'opérations du système ne sont pas financées des revenus de la taxation générale, mais bien par des frais de service. Près de 75% des revenus totaux, en 1974, étaient en provenance de la vente d'eau à un taux uniforme de 26.5 cents pour 100 pieds cubes. Pour 1975, on a augmenté ce taux à 50 cents. En outre, 21% des revenus sont dérivés des frais de fourniture d'eau en cas d'incendies qui sont payés sur des édifices pour éliminer les coûts de l'eau en cas d'incendies. Ces frais sont collectés par les municipalités et ont accrû, en 1975, d'une moyenne de $1.20 à $1.60 par $1,000 d'évaluation. (Ce taux varie: le taux cité est celui de la ville d'Ottawa et il est ajusté selon le facteur provincial d'égalisation -- selon la valeur réelle -- de telle façon qu'il peut atteindre $3.41 pour le canton de March.) La catégorie des autres revenus a totalisé 6.5% des revenus totaux (frais de nouvelles installations et autres services).

Les dépenses du système d'aqueducs de la MROC ont augmenté de 63% entre 1969 et 1974, alors que l'accroissement le plus considérable avait lieu dans la catégorie des dépenses d'opération, principalement pour la fourniture d'eau ainsi que la distribution et transmission. Les frais de la dette à long terme représentent environ 30% des dépenses totales. Signalons que les

Tableau 9-3

Système de traitement des eaux d'égout - Administration

	1969	1974	Changement en %
Milles d'égouts sanitaires	68.8	81.2	18.0
Usine de traitement des eaux d'égout	1	4	300.0
Capacité des usines (en millions de gallons par jour)	40.0	88.9	122.3
Stations de pompage des eaux d'égout	3	6	100.0
Personnel total	98	146	49.0

Source: Rapports annuels, Département des Travaux publics (MROC)

Tableau 9-4

Système de traitement des eaux d'égout
Revenus et Dépenses ($000)

	1969	1974	Changement en %
Revenus totaux (RT)	3,031	4,113	35.7
Taxes municipales	2,981	3,540	18.8
en % de RT	98.4	86.1	-12.5
Impositions supplémentaires	0	86	-
en % de RT	0.0	2.1	-
Coûts remboursés par d'autres sources	50	213	346.8
en % de RT	1.7	5.2	218.8
Programme d'encouragement provincial-municipal	-	49	-
en % de RT	-	1.2	-
Autre revenu	0	225*	-
en % de RT	0.0	5.5	-
Dépenses totales (DT)	3,221	4,003	24.3
Administration, devis et construction	385	667	73.2
en % de DT	12.0	16.7	39.2
Centres de contrôle de pollution	664	1,197	80.3
en % de DT	20.6	29.9	45.2
Coûts financiers et contributions	1,607	1,539	-4.2
en % de DT	49.9	38.5	-22.9
Autres dépenses	565	600	6.2
en % de DT	17.5	15.0	-14.3

Source: MROC - Budgets courants
* Surplus de l'année précédente

dépenses de capital à partir des revenus courants ont diminué comme portion des dépenses totales par plus de la moitié depuis 1969.

La dette pour les dépenses de capital du système d'aqueducs est financée par la MROC avec très peu d'aide sous forme de subsides provinciaux. La Région vient cependant de demander un subside spécial de 15% qui vient d'être établi par la province pour permettre de rencontrer les coûts supplémentaires encourus pour créer un système permettant d'accommoder les besoins futurs. La dette à long terme pour le système est de $31 millions dont $21 millions sous la forme d'obligations émises par la MROC et une autre somme de $10 millions sous forme d'emprunts à plus ou moins court terme.

Les systèmes d'égouts

La juridiction pour les systèmes d'égouts est divisée entre la Région et les municipalités locales. Ces dernières ont la responsabilité de relier les systèmes d'égouts aux propriétés individuelles, alors que la responsabilité pour ramasser les égouts comme tels revient à la MROC. Elle se charge aussi du traitement et de la disposition. Cet arrangement est spécial: les gouvernements régionaux sont entièrement responsables, en Ontario, pour les systèmes d'égouts.

Avec la création de la Région, la MROC a assumé les travaux de traitement ainsi que les réservoirs pour les municipalités locales et peut également assumer, par décret, d'autres systèmes d'égouts des municipalités locales. En faisant de la sorte, elle a également pris charge de la dette à long terme pour ces services locaux.

Même si la MROC a la responsabilité pour la collection locale des égouts, elle doit approuver les standards établis par les systèmes locaux et se charge de l'inspection de tous les égouts de la Région. En outre, une municipalité locale ne peut augmenter son format de systèmes d'égouts sans l'approbation du Conseil régional. La MROC peut aussi conclure des ententes avec des municipalités à l'extérieur de la Région en ce qui ragarde le traitement des égouts.

Les activités du système de la MROC sont opérées par la Division du Contrôle de Pollution du Département des Travaux de la MROC. La Branche des Devis et de la Construction de cette division se charge de tous les travaux d'égout et d'eau. La Branche des Centres de Contrôle de Pollution assume la gestion des opérations et de l'entretien de toutes les usines

de traitement ainsi que d'un programme d'enquête de pollution (la diminution de son taux). La Branche de l'Entretien des Egouts est responsable pour l'entretien des systèmes de collection et de réservoirs d'égouts, tout comme les stations de pompage et de régulation dans la Région.

Le Tableau 9-3 donne un aperçu des opérations du système d'égouts de la MROC. Les réservoirs ont augmenté de 18% depuis 1969 et la capacité de traitement d'égouts a été accrue de 12.2%. Le Centre de Contrôle de la Pollution de la crique Green fournit le traitement primaire et la crique Watts le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Dans les deux cas, on procède à des traitements à base de phosphates. (L'usine de traitement de la crique Billberry doit cesser ses opérations sous peu.) Enfin, notons que le nombre de stations de pompage a doublé et le Contrôle de Pollution a vu le nombre de son personnel augmenter de moitié, pour atteindre 146 personnes en 1974.

Comme nous le montrons dans le Tableau 9-4, le système d'égouts de la MROC a été financé principalement par des sommes en provenance des municipalités locales qu'il dessert, i.e., toutes à l'exception de Rideau, West Carleton et Osgoode. Certaines autres sources de revenus proviennent de recouvrements de coûts et d'un Programme spécial d'Encouragement provincial-municipal. Le total des dépenses pour les égouts a augmenté de seulement 24.3% entre 1969 et 1973. Du total des dépenses, les contributions et les frais financiers consomment la plus grande portion, suivis de coûts d'opération des centres de Contrôle de la Pollution et des coûts de l'administration, des devis et de contrôle.

Mentionnons que les dépenses de capital de la MROC pour son système d'égouts sont financées largement par les niveaux supérieurs de gouvernement. La province, par exemple, administre un programme de financement couvrant 15% des coûts supplémentaires de systèmes additionnels ("oversize"), c'est-à-dire les coûts encourus pour la construction de systèmes pour prendre soin des besoins futurs (mais aussi des besoins actuels). La Société Centrale d'Hypothèque et de Logement fournit aussi des prêts spéciaux à la Région pour des installations de traitement et de réservoirs. Un sixième des montants n'est pas remboursable. Il existe aussi un programme majeur qui implique des dépenses de $42 millions durant sa première phase. Les trois niveaux de gouvernement -- fédéral (par la CCN), provincial et régional -- se partagent le coût total (33% chacun).

Notons que toutes les municipalités de la Région fournissent aussi des systèmes d'égouts sanitaires locaux, à l'exception d'Osgoode, Rideau et West Carleton. Certains résidents dans les parties éloignées de Cumberland, Gloucester, Nepean, Goulbourn et March doivent cependant dépendre de réservoirs septiques.

La principale source de revenus pour le financement des systèmes d'égouts locaux provient de la surcharge sur les factures d'eau de la MROC par les municipalités locales. Cette surcharge varie d'une municipalité à l'autre, allant de 100% à Nepean, à 37% pour la ville d'Ottawa et à 33% à Gloucester. Plus de $2.6 millions de revenus provenaient des municipalités en 1974 (à partir précisément de ces surcharges). Une autre source de revenus additionnels renvoit, bien sûr, à la taxe municipale générale sur la municipalité, ou lorsqu'applicable, des taux spéciaux sur les portions des municipalités qui ont des services d'égouts municipaux. Les municipalités sont aussi éligibles à des subsides des paliers supérieurs de gouvernement pour des dépenses de capital (ce qui inclut des subsides provinciaux pour des constructions additionnelles).

Le Tableau 9-5 donne les données des dépenses totales et de la dette pour les systèmes d'égouts dans la Région entre les années 1969 et 1974. Les dépenses totales ont augmenté de 44%. Les hausses les plus considérables ont eu lieu à Ottawa et Nepean.

Même si sa part des dépenses a diminué, la MROC continue à dépenser plus de la moitié du total de la Région. La dette totale a même diminué de 12% depuis 1969. Cela fut principalement dû au fait que des municipalités ont presqu'éliminé la leur. C'est le cas d'Ottawa, Vanier, Gloucester et Nepean. La dette de la MROC a toutefois augmenté de 11% et sa part de la dette totale a aussi augmenté à près de 85%. Chacune des municipalités éloignées a également encouru une certaine dette, même si l'on doit admettre que cette dernière représente moins d'un pour cent du total régional.

Le drainage des terrains

Comme c'est le cas pour plusieurs municipalités régionales,le drainage dans Ottawa-Carleton a été principalement un sujet d'opération des municipalités locales. Au contraire cependant, la loi créant la MROC ne précise pas le pouvoir de la Région pour assumer la responsabilité des systèmes de drai-

nage des terrains, comme pour les autres régions, et ne spécifie pas non plus la responsabilité régionale pour l'écoulement des eaux le long de routes régionales.

Tableau 9-5

Egouts sanitaires de la MROC et des municipalités
Dépenses et dette

	Dépenses				Dette			
	1969		1974		1969		1974	
	$000	% de DRT	$000	% de DRT	$000	% de DRT	$000	% de DRT
MROC	3,176	56.9	4,119	51.2	17,776	63.9	20,763	84.9
Ottawa	1,168	20.9	2,003	24.9	5,118	18.4	2,244	9.2
Vanier	187	3.3	109	1.4	1,445	5.2	87	0.4
Rockcliffe Park	32	0.6	22	0.3	150	0.5	355	1.5
Cumberland	0	0.0	52	0.6	0	0.0	39	0.2
Gloucester	239	4.3	337	4.2	1,411	5.1	177	0.7
Goulbourn	4	0.1	64	0.8	0	0.0	38	0.2
March	20	0.4	5	0.1	0	0.0	24	0.1
Nepean	758	13.6	1,329	16.5	1,900	6.8	641	2.6
Osgoode	0	0.0	0	0.0	0	0.0	15	0.1
Rideau	0	0.0	0	0.0	0	0.0	32	0.1
West Carleton	0	0.0	0	0.0	0	0.0	27	0.1
Total régional	5,548	100.0	8,040	100.0	27,800	100.0	24,442	100.0

Source: Rapports financiers municipaux

Les dépenses pour le drainage incluent la construction et l'entretien de drains d'urgence et de tranchées d'écoulement qui sont désignés pour diriger l'assèchement des surfaces inondées. Du total de $3.6 millions dépensés pour le drainage des terrains dans la Région, en 1974, la MROC ne dépensait que 4.3%. La ville d'Ottawa assumait 60.1% du total et le canton de Nepean 21.5%. Pour certaines municipalités cependant, une certaine portion des coûts des services de drainage est recouverte à partir de frais assumés directement par les propriétaires de terrains qui ont été drainés.

En plus de ces recouvrements, précisons que certains subsides provinciaux sont aussi disponibles, par exemple ceux couvrant 50% des coûts de drainage le long de routes approuvées.

Dans tous les quartiers, à l'exception du vieux centre-ville d'Ottawa, l'écoulement des eaux se fait par des systèmes séparés de ceux des égouts. Ce programme continuera jusqu'à la fin des années '80. Cette séparation de système a été rendu nécessaire à la suite de problèmes découlant de la surcharge en cas d'écoulement élevé et de la demande croissante sur le système créée par la construction d'édifices à densité élevée. De façon à permettre le recouvrement d'une portion de ces coûts, la ville d'Ottawa a imposé des frais supplémentaires aux contracteurs d'édifices à densité élevée dans le noyau géographique de la Région.

Etant donnée cette séparation des deux systèmes, les municipalités et la Région dans son ensemble sont aux prises avec un problème majeur, celui du traitement des eaux écoulées. Pour le moment, les eaux écoulées sont dirigées rapidement dans les rivières Rideau et Outaouais, et comme telles constituent une source majeure de pollution. Et cela est d'autant plus vrai pour les eaux en provenance des centres urbains qui contiennent un degré élevé de sel et d'autres produits chimiques. La Division du Contrôle de la Pollution de la MROC a débuté à faire des recherches pour trouver de meilleurs méthodes de traiter ces eaux. Il semble cependant qu'un tel traitement exigera un investissement de capital assez important de la part de la Municipalité Régionale. Cela augmenterait, bien sûr, les dépenses des Services de l'Environnement.

En plus des dépenses de drainage des terrains, les municipalités les moins urbaines de la Région ont dépensé $115,724, en 1974, pour l'assèchement des champs. Cette dépense se faisait sous forme de prêts aux propriétaires pour drainer leurs terrains. La construction des drains se fait donc par des contracteurs privés payés par le propriétaire qui a vingt ans pour rembourser la municipalité. Les prêts sont financés par des sommes provinciales qui sont acheminées aux municipalités via la MROC.

La collection des ordures

A l'intérieur de la MROC, la collection des ordures ménagères et autres déchets solides est la responsabilité des municipalités locales.

Il existe une grande variété d'une municipalité à l'autre en ce qui concerne le type et l'étendue des services. On peut quand même faire quelques commentaires généraux. Les municipalités de la Région accordent des contrats à des firmes privées pour qu'elles se chargent de la collection des ordures plutôt que de maintenir leur propre personnel pour le faire. Ces contrats spécifient normalement la fréquence du service (la ville d'Ottawa a deux collections par semaine durant la saison estivale), le type (soit dans des endroits précis soit près de la maison), les limites au total ou à la sorte d'ordures (maximum de six unités, possibilité de les mettre dans une poubelle), et finalement, si les produits recyclables doivent être collectés séparément. Précisons cependant qu'il n'existe actuellement aucun programme de recyclage dans la Région.

Tableau 9-6

Collection et disposition des ordures
pour les municipaltiés de la Région
Dépenses

	1969		1974	
	$000	% de DRT	$000	% de DRT
Ottawa	1,699	80.4	2,244	66.6
Vanier	62	2.9	87	2.6
Rockcliffe Park	25	1.2	46	1.4
Cumberland	6	0.3	39	1.2
Gloucester	45	2.1	177	5.3
Goulbourn	21	1.0	38	1.1
March	10	0.5	24	0.7
Nepean	233	11.0	641	19.0
Osgoode	2	0.1	15	0.4
Rideau	2	0.1	32	0.9
West Carleton	8	0.4	27	0.8
Dépenses régionales totales (DRT)				

Source: Rapports financiers municipaux

Les sites pour amasser ces ordures (i.e., dépotoirs) ont été confiés aux municipalités de la Région. Encore là cependant, plusieurs possibilités existent: la ville d'Ottawa, par exemple, louait un site de la CCN.

Toutefois, un amendement législatif transfère dorénavant cette responsabilité à la MROC. Ainsi donc, à partir de 1976, la Municipalité Régionale règlementera toute disposition d'ordures dans la Région et opérera l'emplacement d'enfouissement sanitaire pour les municipalités locales.

Les revenus pour financer la collecte des ordures proviennent généralement de la taxation générale de la municipalité. Dans le cas de certaines municipalités éloignées qui ne fournissent pas les services à tous leurs résidents, des frais spéciaux de collecte des ordures sont assumés par ceux qui reçoivent ces services. Le tableau 9-6 donne l'ensemble des dépenses pour chacune des municipalités. Notons que pour la Région dans son ensemble, les dépenses ont augmenté de 59.5% depuis 1969. Les hausses les plus considérables ont eu lieu à Nepean et Gloucester, diminuant ainsi la part de la ville d'Ottawa par 17.2%.

L'électricité

A l'intérieur de la Municipalité Régionale, il existe quatre commissions d'électricité. Ce sont celle d'Ottawa qui dessert aussi les résidents de Vanier et de Rockcliffe Park, celle de Nepean pour les citoyens de Nepean, celle de Gloucester pour le canton du même nom, et enfin celle de Richmond qui fournit l'électricité au canton de Goulbourn. Notons que les autres municipalités de la MROC sont servies directement par l'Hydro-Ontario.

La commission d'Ottawa a été formée en 1950, à partir du regroupement de deux firmes existant depuis 1880, celle de Nepean en 1974, celle de Gloucester en 1965. La commission de Richmond date, quant à elle, de 1928.

Les commission d'électricité locales sont des organismes spéciaux prévus par la loi dite des Utilités Publiques. La commission d'Ottawa est dirigée par un conseil de trois membres formé du maire d'Ottawa, un représentant de l'Hydro-Ontario et une délégué du conseil municipal. Tous servent des mandats de deux ans. La commission de Nepean est composée du préfet et de quatre commissaires élus par l'ensemble de la population lors des élections municipales. A Gloucester, c'est le maire et deux commissaires, élus de la même façon et pour le même temps, qui dirigent la commission du canton. Enfin, en ce qui regarde celle de Richmond, elle est formée du maire de Goulbourn et de deux commissaires élus. Sa composition a cependant été "gelée" par la province depuis 1974. Dans chaque cas, le président du conseil municipal siège comme membre ex-officio de la commission.

Tableau 9-7

Commissions d'électricité de la Région - Revenus et dépenses
(en $000)

	Ottawa		Gloucester		Nepean		Richmond	
	1969	1974	1969	1974	1969	1974	1969	1974
Revenus totaux (RT)	21,681	42,785	2,047	5,007	4,081	8,091	98	212
Services résidentiels en % de RT	30.0	26.7	46.7	49.9	51.8	42.3	63.5	66.5
Service général en % de RT	63.4	69.3	47.9	45.1	43.5	53.2	32.8	29.7
Eclairage des rues en % de RT	2.8	1.0	0.0	0.6	0.2	0.4	0.0	1.4
Autres revenus en % de RT	3.8	3.0	4.5	4.5	4.5	4.1	1.6	2.4
Dépenses totales (DT)	21,054	38,810	1,983	4,498	3,930	7,808	95	199
Achat d'électricité en % de DT	74.1	81.7	68.8	75.9	63.3	74.8	82.9	81.9
Opérations et entretien en % de DT	8.8	5.7	4.0	3.2	5.1	5.3	2.7	3.0
Administration en % de DT	5.4	5.5	8.0	7.3	9.5	6.7	4.6	2.5
Dépenses financières en % de DT	3.0	0.4	12.5	7.8	16.0	9.3	4.0	6.0
Dépréciation en % de DT	6.8	3.5	6.7	5.6	6.0	3.9	5.7	6.0
Production locale en % de DT	1.7	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres dépenses en % de DT	0.3	1.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0

Source: Rapports financiers municipaux

C'est la commission d'électricité d'Ottawa qui est la plus considérable parmi les commissions. Elle avait 103,000 clients en 1974 dont 88% étaient des consommateurs résidentiels. En dépit de cette proportion élevée, les "services généraux" (combinant les consommateurs industriels et commerciaux) consommaient 67% du total de 3.1 milliards de kilowatts-heure vendus par Ottawa en 1974. L'éclairage des rues avait consommé 1% du total, laissant ainsi les autres 32% à 88% des consommateurs. Le personnel de la commission compte environ 400 personnes. Précisons aussi que la commission d'électricité d'Ottawa est la seule à posséder, dans la MROC, sa propre capacité génératrice.

La commission de Nepean, avec un total de 65 employés, desservait environ 17,000 clients en 1974 dont 89% étaient des consommateurs résidentiels. A peu près 55% des 500 millions de kilowatts-heure allaient aux services généraux et l'éclairage des rues ne représentait que 0.3% de la consommation totale.

A Gloucester, 13,000 clients consommaient 300 millions de kilowatts-heure en 1974. Les services généraux, ici aussi, représentaient 8% du total des clients, mais achetaient pour 50% du total seulement. En 1974, l'éclairage des rues ne comptait que pour 0.6% du total.

Enfin, la commission de Richmond constituait une petite entreprise pour 1,000 consommateurs et ne comptait que deux employés. La consommation de 1974 atteignait 13 millions de kilowatts-heure dont un tiers était acheté par des services généraux (représentant quand même 9% des clients).

Le tableau 9-7 résume les revenus et dépenses pour chacune des commissions d'électricité de la Région. De 1969 à 1974, les revenus ont considérablement augmenté (de 145% pour Gloucester, par exemple). La distribution des revenus suivait cependant le pattern de consommation par chaque groupe, même si, habituellement, les taux pour les clients résidentiels sont moins élevés que ceux des autres consommateurs.

A l'exception de la ville d'Ottawa, les autres commissions locales achètent leur électricité à 100% de l'Hydro-Ontario. Dans chaque cas, l'achat de cette puissance électrique constituait, en 1974, la plus importante catégorie de dépenses, variant même de 74.8% du total pour Nepean à 81.9% pour la commission de Richmond. Pour ce qui est d'Ottawa, les opérations et l'entretien constituaient la dernière catégorie de dépenses en importance, mais étaient suivis des coûts d'administration et de dépréciation.

En ce qui a trait aux autres commissions, les dépenses financières consommaient la plus grande partie des dépenses, après l'achat de l'électricité, bien sûr. Dans le cas de Nepean et Gloucester, l'administration, et dans le cas de Richmond, la dépréciation étaient les autres catégories importantes. Notons, comme nous l'avons déjà signalé, qu'Ottawa est la seule municipalité à posséder une catégorie de dépenses de production.

Comme l'indique d'ailleurs notre tableau 9-8, l'actif en capital de la commission d'électricité de Richmond a augmenté de 116% entre 1969 et 1974, de 114% à Gloucester, de 38% à Nepean et de 33% à Ottawa. Les systèmes de transmission et de distribution représentaient la plus importante proportion de l'actif en capital pour chacune des commissions, représentant même tout l'actif dans le cas de la commission de Richmond. L'outillage et l'équipement étaient ensuite les plus importants items, suivis des bâtiments et des terrains.

Tableau 9-8

Commissions d'électricité - Actif (en $000)

	Ottawa		Nepean		Gloucester		Richmond	
	1969	1974	1969	1974	1969	1974	1969	1974
Valeur totale de l'actif (VTA)	49,304	65,664	8,881	12,234	4,345	9,316	211	456
Terrains en % de VTA	1.7	1.4	1.7	1.9	0.0	1.4	0.0	0.0
Bâtiments en % de VTA	8.2	7.9	8.9	6.6	0.1	8.4	0.0	0.0
Outillage et équipement en % de VTA	49.5	44.5	30.6	28.7	22.0	27.1	0.0	0.0
Transmission et distribution en % de VTA	40.5	46.2	58.8	62.8	77.9	63.0	100.0	100.0

Source: Rapports financiers municipaux

La dette encourue par chacune des commissions a toutefois diminué entre 1969 et 1974. La commission d'électricité de Nepean avait le plus important total d'obligations avec $5.2 millions en 1974, ce qui représente une diminution de 23% par rapport à 1969. Gloucester avait une dette de $2.8 millions en 1974, une légère diminution par rapport à 1969, pendant qu'Ottawa diminuait

sa dette de 70% au cours de la période pour atteindre seulement $0.3 million. Quant à la commission de Richmond, elle n'avait aucune obligation en circulation.

Les organismes de conservation

On compte trois organismes de conservation dans la MROC, chacun étant responsable pour les terrains drainés par un cours d'eau important. Ce sont la Commission de Conservation de la vallée du Mississipi, celle de la vallée du Rideau et finalement celle de la rivière Nation-sud. (En anglais, on appelle ces commissions des "authorities".) Même si chacun de ces organismes opère à l'intérieur des frontières de la MROC, leurs territoires ne sont pas déterminés par les districts politiques, mais par les cours d'eau. Ainsi donc, la commission de la vallée du Mississipi, par exemple, est responsable d'une région couvrant 1,718 milles carrés qui s'étendent en tout ou en partie dans 29 différentes municipalités.

Ces "autorités" de conservation sont sous la juridiction du Ministère provincial des Ressources Naturelles et sont composées de représentants des municipalités participantes, selon un membership proportionnel à leur population. Elles sont financées par le gouvernement provincial et les municipalités selon un pourcentage 50-50, même si, en certains cas, des subventions provinciales sont disponibles pour certains projets spéciaux que peuvent entreprendre les autorités.

Avec la création d'un organisme de conservation, une étude de la région est entreprise par la province, mais c'est l'organisme qui détermine les programmes de conservation à long terme pour la région desservie par son cours d'eau. Les programmes incluent l'amélioration et la surveillance de la qualité de l'eau, la construction de réservoirs et de barrages, l'acquisition de terrains pour amasser l'eau et l'amélioration des terres. Les organismes se chargent aussi de l'acquisition de terrains pour des buts récréatifs, la protection de la faune, la préservation des sites historiques, ainsi que des programmes d'éducation publique en cherchant à améliorer une prise de conscience collective sur les plans de conservation.

Questions - Réflexion sur le chapitre 9

1. On entend souvent dire que les villes ne "paient pas pour leurs problèmes", c'est-à-dire que les coûts externes de la pollution sont assumés par des personnes vivant dans ou hors de la partie urbaine de la Région. Pensez-vous que cette observation soit valide pour la MROC et comment?

2. Est-ce que la division de juridiction sur les systèmes d'égouts à l'intérieur de la Région est raisonnable?

3. Quels sont les avantages et désavantages de donner à contrat le soin de collecter les ordures?

4. Pourquoi les commissions d'électricité doivent-elles constituer un organisme spécial? Ne pourrait-on pas en faire des départements municipaux responsables aux différents conseils municipaux?

5. Les niveaux supérieurs de gouvernement ne devraient-ils pas prendre plus d'initiatives pour protéger la qualité de l'environnement?

Chapitre 10

Bibliothèques et services récréatifs

Comme on a pu le voir au Tableau 3-4, il existe une grande variété de dépenses pour les services communautaires et récréatifs d'une municipalité à l'autre. Cette catégorie de dépenses inclut les dépenses pour les parcs, les services récréatifs et les bibliothèques. Les dépenses ont été les plus élevées (et continuent encore à croître d'une façon assez rapide) dans les régions qui s'urbanisent, comme March, Nepean, Goulbourn et Gloucester. D'un autre côté, les municipalités rurales ont dépensé relativement peu, pendant que Rockcliffe Park dépensait moins qu'un pour cent de son budget total de 1974 pour ces services. Ces services sont la responsabilité première des municipalités locales et la MROC ne dépensait elle-même que 0.3% de ses dépenses totales en 1974 pour ces items.

Services récréatifs et parcs

La récréation a été définie d'une façon assez vague comme étant toute activité que l'on choisit de faire dans ses temps de loisirs. Cela inclut non seulement le patinage et la natation, le football et le tennis, mais aussi les activités comme la collection des timbres, l'ornithologie, le macramé et les échecs. Les facilités pour ces services récréatifs sont donc fournies par un certain nombre de différentes sources: associations et clubs de services, entreprises commerciales, conseils scolaires, ainsi que d'autres niveaux de gouvernements.

Comme les citoyens ont de plus en plus de temps de loisirs (et dans plusieurs cas plus de revenus disponibles) et comme il est de mode de parler de forme physique, la participation aux activités récréatives a augmenté. On peut dire qu'à un certain degré cette prise de conscience a conduit à une participation plus grande de la part des gouvernements dans les services récréatifs. D'un autre côté, cependant, on peut aussi dire que tout cela fut le résultat d'une activité gouvernementale accrue. Au niveau fédéral, par exemple, le Département de la Santé nationale et du Bien-être a initié des programmes pour encourager la participation des Canadiens dans les services récréatifs, comme étant un bon moyen de couper, à long terme, les coûts des services de santé. Au niveau provincial, un Ministère de la

Tableau 10-1

Dépenses et dette pour les services des parcs et de récréation

(Municipalités de la Région)

	Dépenses					Dette				
	1969		1974			1969		1974		
	$000	% du TRDép.	$000	% du TRDép.	Change-ment en %	$000	% du TRDette	$000	% du TRDette	Change-ment en %
Ottawa	5,023	88.0	8,699	64.7	73.2	11,876	88.4	13,569	63.2	14.3
Vanier	125	2.2	297	2.2	137.6	264	2.0	582	2.7	120.5
Rockcliffe Park	6	0.1	11	0.1	83.3	0	0.0	0	0.0	-
Cumberland	15	0.3	133	1.0	78.7	0	0.0	88	0.4	-
Gloucester	136	2.4	1,104	8.2	711.8	567	4.2	306	1.4	-46.0
Goulbourn	16	0.3	233	1.7	1,356.3	1	0.0	2,389	11.1	2,388.0
March	26	0.4	279	2.1	973.1	0	0.0	255	1.2	-
Nepean	335	5.9	2,570	19.1	667.2	582	4.3	3,939	18.3	576.8
Osgoode	21	0.4	52	0.4	147.6	148	1.1	349	1.6	135.8
Rideau	1	0.0	56	0.4	5,500.0	0	0.0	0	0.0	-
West Carleton	7	0.1	20	0.1	185.7	0	0.0	0	0.0	-
Total Régional (TR)	5,711	100.0	13,454	100.0	135.6	13,438	100.0	21,477	100.0	59.8

Source: Rapports financiers municipaux

Culture et de la Récréation a été créé, encore une fois avec pour but principal d'augmenter la participation du public et d'aider les municipalités à développer elles-mêmes des programmes récréatifs. Localement, les municipalités de la Région ainsi que les conseils scolaires ont également emboîté le pas et cherchent à offrir des opportunités croissantes pour les services récréatifs publics.

Nous avons donc dit que les municipalités de la Région avaient une philosophie touchant la récréation et la participation qui variait d'une place à l'autre. Les activités sont pour la plupart du temps dirigées pour un certain groupe particulier, parfois pour un groupe d'âge spécifique (comme c'est le cas pour les citoyens de l'Age d'or), ou encore pour un autre groupe d'intérêt comme ceux qui demandent un certain entraînement dans un sport ou des facilités dans un endroit qui serait assez proche de leur domicile. Dans certaines municipalités il existe des comités permanents de citoyens intéressés qui ont été formés pour conseiller les autorités municipales sur ces besoins et priorités récréatives. Dans certaines autres municipalités, il existe un personnel pour ces services récréatifs qui assume le rôle de leadership en organisant et en encourageant des programmes et des événements spéciaux. Dans d'autres, le personnel remplit une fonction dite de ressource, c'est-à-dire que l'origine du programme provient de groupes locaux et d'associations volontaires. Dans tous les cas, cependant, le personnel agit comme une sorte de complément aux départements de récréation, particulièrement dans les municipalités les plus peuplées de la Région. On peut dire que le personnel total a augmenté d'une façon appréciable dans les dernières années.

Notons également que les facilités municipales pour ces services récréatifs ont elles-mêmes été accrues. A l'intérieur de la Région, chacune des municipalités (si l'on fait exception, bien sûr, du village de Rockcliffe Park) opère au moins un aréna et un centre communautaire, et il y en a même certaines qui en ont plusieurs. Des piscines municipales (à la fois extérieures et intérieures) ne sont pas des choses rares et certaines municipalités ont d'autres facilités de récréation spéciales. La ville d'Ottawa, par exemple, possède et opère le Parc Lansdowne qui inclut le Centre Civique, un stadium, le Curl-o-drome, ainsi qu'une piste intérieure et d'autres facilités d'expositions. Le canton de Nepean opère l'impressionnant Sportsplex avec des

facilités pour le patinage, la natation et bien d'autres. Le canton de Gloucester possède le parcours de golf municipal Pineview et le canton de March a investi dans le développement du Parc équestre de la Capitale nationale situé sur des terrains de la CCN dans le canton de Nepean. Pour ajouter à ces facilités, il y a naturellement les gymnases et les autres locaux dans des écoles de la Région qui ont été disponibles d'une façon régulière pour les groupes ainsi que d'autres résidents.

Le plus gros, cependant, des programmes municipaux de récréation à l'intérieur de la Région se retrouve toujours dans la catégorie des services des terrains et des parcs. Le Plan directeur régional, en discutant la quantité d'espace disponible nécessaire dans la Région, fait la distinction entre trois sortes de parcs: les parcs régionaux, les parcs locaux et les parcs dits passifs. Les parcs régionaux sont normalement des centres extérieurs pour une variété de sports d'équipes et peuvent servir à la population de plus d'une municipalité. Comme exemples, citons le parc Brewer et le parc de Mooney's Bay dans la ville d'Ottawa. Les parcs locaux incluent les terrains de jeux locaux ainsi que les mini-terrains de jeux pour les jeunes, en même temps que d'autres espaces ouverts pour des sports du voisinage. Les parcs dits passifs sont prévus pour des activités non organisées et informelles et mettent surtout l'accent sur des espaces ouverts scéniques. La plupart des parcs dits passifs à l'intérieur de la Région sont fournis par la Commission de la Capitale nationale, comme le parc Hog's Back par exemple. On devrait également mentionner le canal Rideau et la rivière Rideau qui sont la responsabilité de Parcs-Canada.

Les municipalités locales ont donc été responsables pour la disponibilité des parcs à l'intérieur de la Région, spécialement pour les parcs locaux et régionaux. En 1975, on a toutefois confié à la MROC l'autorité d'acquérir des terrains pour des buts de récréation, avec comme principaux objectifs d'accroître le montant des parcs dits passifs et de mieux distribuer les coûts des parcs régionaux.

On peut noter également un important facteur à l'intérieur du Plan directeur régional. Ce sont les intérêts qui entrent en conflits au sujet de certains endroits de récréation et de conservation ayant un paysage unique ou une valeur scientifique. Certains d'entre eux fournissent une sorte de sanctuaire pour un certain type de faune. A l'intérieur de la Région,

il y a de tels endroits, comme celui de la Mer Bleue dans les cantons de Gloucester et de Cumberland, qui ont un caractère écologique unique et qui méritent qu'on les préserve. Il y a également des sentiers de la nature qui incluent ceux de Rideau et de Jack Pine. Il existe aussi d'autres endroits de récréation publique comme les parcs provinciaux de Fitzroy Harbour et d'autres encore le long de la rivière Rideau. Comme la population de la Région va augmenter, le nombre des demandes pour créer d'autres espaces récréatifs croîtra en conséquence. Et cela n'est pas sans causer une certaine crainte ou un certain danger pour les endroits naturels qui sont actuellement préservés.

Le Tableau 10-1 donne un résumé des dépenses et de la dette pour les services de récréation et de parcs pour chacune des municipalités. Comme on le voit, les dépenses totales pour cet item ont augmenté de 135.6% de 1969 à 1974, alors que l'accroissement le plus considérable se faisait pour les cantons de Rideau, Goulbourn et March. Les dépenses de la ville d'Ottawa pour ces services sont celles qui ont augmenté le moins, sa part des dépenses totales de la Région pour ces services n'étant que de 64.7%, ce qui constitue une diminution de 26.5% par rapport à 1969. Les cantons de March et de Nepean et la ville d'Ottawa ont les dépenses per capita les plus élevées pour les services de parcs et de récréation pendant que le canton de West Carleton a les moins élevées. La dette pour les municipalités de la Région pour les services récréatifs et les parcs a augmenté de 59.8% depuis 1969 et elle totalisait en 1974 $21.5 millions. La dette a augmenté d'une façon plus rapide pour les cantons de Goulbourn, Nepean et Osgoode et pour la cité de Vanier. Celle de la ville d'Ottawa est demeurée relativement constante. Comme telle, la part de la ville d'Ottawa pour la dette de récréation a suivi le même pattern que l'a fait sa part des dépenses. Les services récréatifs sont financés principalement par les revenus municipaux généraux, même s'il existe des subsides pour des dépenses de capital et des coûts d'opération pour certaines facilités. Ces subsides proviennent du gouvernement provincial.

Les bibliothèques

Dans la MROC, il existait dix conseils de bibliothèques publiques, un pour chacune des municipalités, à l'exception du canton de Cumberland. Pour ajouter à ces services de bibliothèques, il existe aussi ceux des conseils scolaires, des universités et des collèges à l'intérieur de la

Tableau 10-2

Bibliothèques Publiques dans la MROC

Conseil de bibliothèque	Année de Création	Succursales		Personnel (1974) à temps		Nombre de Volumes (000)		Items circulés (000)	
		Permanentes	Mobiles	complet	partiel	1969	1974	1969	1974
Ottawa	1906	8	2	152	2	429.9	499.3	2,009.9	2,024.2
Vanier	1967	1	0	4	4	31.0	39.1	32.9	84.3
Rockcliffe Park	1972	1	0	0	1	-	1.2	-	3.7
Gloucester	1966	4	2	9	33	11.0	62.8	84.8	201.1
Goulbourn	1974	2	0	1	2	-	3.8	-	14.6
March	1967	1	0	0	11	n.a.	22.4	n.a.	81.8
Nepean	1963	3	1	29	50	70.1	131.5	600.9	694.6
Osgoode	1961	0	3	0	5	n.a.	10.7	n.a.	25.0
Rideau	1967	3	0	0	2	n.a.	9.4	n.a.	40.4
West Carleton	1974	1	0	0	0	-	0.4	-	-

Source: Statistiques des bibliothèques publiques (1969)
Rapports financiers municipaux (1974)

Région, et bien sûr la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque nationale des Sciences.

L'Acte des Bibliothèques publiques donne à chacun des conseils municipaux le pouvoir d'établir par décret un service de bibliothèque publique à l'intérieur de ses juridictions, alors que les responsabilités pour ces bibliothèques sont celles d'un conseil de bibliothèque publique. Il existe des clauses qui permettent aux conseils de bibliothèques publiques de s'unir. C'est ce qui permet à deux ou plusieurs municipalités de donner des services de bibliothèque conjoints. Il n'y a pas de telles bibliothèques conjointes à l'intérieur de la MROC pour l'instant et il n'y a même pas de conseil de bibliothèque pour la MROC qui correspondrait, par exemple, au Conseil de Bibliothèque du Toronto métropolitain.

A Ottawa, Vanier, Goulbourn, Gloucester et Nepean (c'est-à-dire pour les municipalités qui ont plus de 10,000 habitants), les conseils de bibliothèques sont composés habituellement du maire ou du préfet, de trois autres membres qui sont nommés pour un terme de trois ans par les conseils scolaires, et de deux membres qui sont nommés pour deux ans par les conseils des Ecoles Séparées. A Rockcliffe Park, March, Osgoode, Rideau et West Carleton (c'est-à-dire pour les municipalités qui ont moins de 10,000 résidents), les conseils de bibliothèques sont composés du maire ou du préfet et de quatre personnes nommées annuellement par le conseil local. Le président du conseil de bibliothèque est habituellement élu par le conseil.

Ces conseils sont responsables à la fois pour la direction des bibliothèques ainsi que la nomination du personnel de cadre administratif. Ce sont également ces conseils qui doivent préparer et adopter les estimés de revenus et de dépenses qui sont ensuite soumis au conseil municipal pour approbation.

Le Tableau 10-2 présente un résumé des statistiques de bibliothèques pour les conseils de bibliothèques publiques de la Région, conseils qui ont été établis depuis 1960, à l'exception du conseil d'Ottawa. Le conseil d'Ottawa est le plus important et il compte le plus grand nombre de succursales avec huit locations permanentes, deux unités mobiles, ainsi qu'une section permanente qui ouvrira ses portes à l'automne de 1975. Généralement cependant, on peut dire que les bibliothèques récentes ainsi que celles qui desservent les populations peu élevées n'ont qu'une seule

Tableau 10-3

Bibliothèques Publiques dans la MROC - Revenus

	Revenu Total (RT)			Subventions Provinciales		Support Local		Autres Revenus	
	$000 1969	$000 1974	Change-ment en %	en % du RT 1969	1974	en % du RT 1969	1974	en % du RT 1969	1974
Ottawa	1,320.2	3,000.1	127.2	15.5	14.6	75.3	78.1	9.1	7.2
Vanier	25.5	80.2	214.5	24.7	39.2	74.9	50.7	0.4	10.1
Rockcliffe Park	-	3.9	-	-	82.1	-	12.8	-	2.6
Gloucester	36.8	173.2	370.7	28.5	37.9	57.3	59.1	14.1	2.9
Goulbourn	-	29.5	-	-	52.9	-	45.4	-	1.7
March	16.8	55.3	206.0	5.4	17.9	89.3	77.6	5.4	4.3
Nepean	176.5	627.5	255.5	20.5	16.3	73.8	79.6	5.7	4.2
Osgoode	n.a.	15.5	-	-	80.6	-	19.4	-	0.0
Rideau	n.a.	13.4	-	-	66.4	-	26.1	-	7.5
West Carleton	-	12.6	-	-	88.1	-	11.9	-	0.0

Source: Statistiques des bibliothèques publiques(1969)
Rapports financiers municipaux (1974)

location.

Le personnel complémentaire pour ces conseils de bibliothèques varie d'une façon significative, alors que les conseils de bibliothèques les plus petits comptent principalement sur du personnel à temps partiel. Des bibliothécaires professionnels ne représentent que 40 des 154 employés des bibliothèques d'Ottawa, alors qu'on retrouve six bibliothécaires professionnels à Nepean, deux à Gloucester et un à temps partiel dans chacune des municipalités d'Osgoode et de Rockcliffe Park.

Au sujet des livres qui sont la propriété de ces conseils de bibliothèques, on peut dire que c'est Vanier qui a la proportion la plus élevée de livres de langue française, avec 63%, alors que Gloucester suit avec 38%, et Ottawa avec 24%. Les livres de langue française ne représentent que 2% du total des volumes pour chacun des conseils qui restent, alors que les cantons de March et de Rideau et le village de Rockcliffe Park n'en ont aucun. Quelques-unes des bibliothèques ont même des volumes dans d'autres langues que l'anglais et le français et la bibliothèque d'Ottawa en possède 15,000 dans 85 langues différentes.

Notons aussi que pour les conseils les plus importants de la Région, les items en circulation incluent beaucoup de matériel non imprimé. Comme les bibliothèques ont accrû leur rôle dans le processus d'éducation permanente et des services de récréation, des films, des diapositives, des bandes sonores, ainsi que d'autre matériel non imprimé représentent maintenant une composante assez importante des services fournis.

Une distribution des revenus pour chacun des conseils de bibliothèque se retrouve au Tableau 10-3. Entre 1969 et 1974, les dépenses pour les services de bibliothèques ont augmenté considérablement et les taux les plus élevés ont été vus à Gloucester et à Nepean. La proportion des contributions provinciales, principalement dans les municipalités les moins populeuses, a augmenté et a représenté même jusqu'à 80% des revenus des bibliothèques de Rockcliffe Park, d'Osgoode et de West Carleton. Au contraire cependant, pour les municipalités qui ont beaucoup de population, la contribution municipale comporte 80% du revenu total. (Les contributions provinciales sont faites sur la base d'une subvention per capita de $1.70.) La catégorie des "Autres revenus" inclut des frais de location, des amendes, ainsi que des frais pour les non-résidents, ou encore d'autres frais spéciaux. Dans le cas du conseil

Tableau 10-4

Bibliothèques Publiques dans la MROC - Dépenses

Conseil de Bibliothèque	Dépenses totales (DT)			Dépenses per Capita		Salaires		Equipement		Autres Opérations		Autres Dépenses	
	$000		Change-ment en %	$		% des DT		% des DT		% des DT		% des DT	
	1969	1974		1969	1974	1969	1974	1969	1974	1969	1974	1969	1974
Ottawa	1,256.3	3,139.1	149.9	4.30	10.62	75.7	54.8	11.7	19.0	6.0	8.2	6.6	18.0
Vanier	22.4	80.4	258.9	0.95	3.92	28.6	51.6	36.6	28.7	33.8	15.5	1.0	4.1
Rockcliffe Park	-	3.6	-	-	1.67	-	30.6	-	69.4	-	0.0	-	0.0
Gloucester	35.1	160.5	357.3	1.25	3.31	25.6	61.6	23.9	8.6	12.8	18.4	37.7	11.4
Goulbourn	-	30.5	-	-	2.94	-	13.6	-	59.1	-	5.9	-	21.4
March	18.4	51.4	179.3	4.16	7.47	28.8	39.5	61.4	25.5	6.5	31.1	3.3	3.7
Nepean	176.1	713.6	305.2	3.31	9.98	42.3	48.9	29.0	18.3	18.0	10.4	9.8	22.4
Osgoode	n.a.	6.2	-	n.a.	0.76	n.a.	35.5	n.a.	43.5	n.a.	17.7	n.a.	3.2
Rideau	n.a.	10.1	-	n.a.	1.38	n.a.	27.7	n.a.	41.6	n.a.	30.7	n.a.	0.0
West Carleton	-	5.3	-	-	0.71	-	0.0	-	0.0	-	0.0	-	100.0

Source: Statistiques des bibliothèques publiques (1969)
Rapports financiers municipaux (1974)

de Gloucester, cette catégorie inclut un paiment de $1,500 qui provient du canton de Cumberland, pour fournir aux résidents de Cumberland les services des bibliothèques de Gloucester, principalement à la succursale d'Orléans. Pour le conseil d'Ottawa, on peut noter que $52,000 sont inclus comme représentant un achat de service du système de bibliothèque régionale.

Le Tableau 10-4 indique le pattern des dépenses pour les conseils de bibliothèques de la Région. Dans chacun des cas, le niveau de dépenses per capita a augmenté depuis 1969. On peut noter que ce sont les conseils de March, Nepean et d'Ottawa (ceux qui ont principalement des fonds locaux) qui dépensent le plus per capita. Les salaires représentent la proportion la plus importante du total des dépenses dans les conseils les plus importants et mieux établis, pendant que les bibliothèques les plus récentes ont concentré leurs dépenses principalement sur l'acquisition de nouveaux volumes pour bâtir leur propre collection. Des coûts d'autres opérations (généralement dans les coûts d'entretien et de location) varient de 31.3% à March à des proportions insignifiantes pour Rockcliffe Park et West Carleton. La catégorie des "Autres dépenses" consiste principalement en des paiements de principal et d'intérêt pour la dette à long terme, ainsi que des dépenses de capital. En 1974, toutes les dépenses du canton de West Carleton font partie de cette catégorie, ce qui contraste avec Rockcliffe Park et Rideau où il n'y avait aucune dépense pour cette catégorie.

Les conseils des bibliothèques d'Ottawa, Nepean et Gloucester sont les seuls dans la Région à posséder des dettes à long terme. Du total Régional de $5.6 millions des obligations des bibliothèques, 87.8% proviennent de la Bibliothèque publique d'Ottawa, principalement pour la construction de sa nouvelle bibliothèque principale, 9.6% du conseil de Nepean et 2.6% de celui de Gloucester.

Le Conseil de Bibliothèque Régionale

Le Conseil de Bibliothèque Régionale de l'Est de l'Ontario qui a été établi comme partie des services de bibliothèques provinciaux pour promouvoir et faciliter la liaison et la coordination parmi les conseils de bibliothèques dans la MROC et les neuf autres comtés de l'est de l'Ontario est surtout chargé de la promotion de prêts interbibliothèques, l'amélioration des services centraux, ainsi que l'éducation publique et professionnelle.

Il offre également une collection centrale de références et fait des dons de matériel de références à des bibliothèques locales.

Le Conseil de Bibliothèque Régionale comprend neuf membres, ce qui inclut un représentant de chacun des conseils de bibliothèques locaux qui servent des populations de plus de 15,000 habitants et un membre nommé par le Ministère. Les conseils de bibliothèques de Nepean, Gloucester, Vanier et Ottawa sont donc ceux qui font partie du Conseil Régional parmi les municipalités de la MROC. Le Conseil est financé par la province, par son Ministère de la Culture et de la Récréation, et il avait un budget, en 1974, de $462,000. Une portion de ses dépenses a été faite sous la forme de subventions directes aux conseils de bibliothèques locaux.

Questions - Réflexion sur le chapitre 10

1. Y a-t-il suffisamment de facilités de parcs et de récréation dans la MROC (incluant des facilités de camping et d'accès aux rivières)? Y a-t-il suffisamment de parc urbains? Suffisamment d'arénas?

2. Y a-t-il un argument valable pour l'implication de la MROC dans le système des bibliothèques?

3. Est-ce que les bibliothèques ne devraient pas être une responsabilité du conseil municipal ou bien demeurer la responsabilité de conseils de bibliothèques qui sont nommés?

4. "Les autres facilités culturelles" constituent une catégorie de dépenses dans les rapports financiers municipaux. En 1974, le total dépensé dans la Région pour cette catégorie était de $178,000 pour la MROC, Ottawa et March. Pourrait-on suggérer que le support municipal pour les arts devrait être plus important?

Chapitre 11

Urbanisme et développement communautaire

Au cours des dernières années, les problèmes touchant l'urbanisme et le développement communautaire ont été au centre des discussions sur le gouvernement et la politique municipale. En dépit de cela, ces fonctions ont consommé relativement peu par rapport au total des dépenses municipales. Comme le démontre le Tableau 3-4, les dépenses pour cette catégorie ont varié de 3.9% pour la cité de Vanier à seulement 0.1% pour le canton de West Carleton. Dans presque tous les autres cas, elles ont cependant augmenté d'une façon appréciable depuis 1969.

Les différents plans

Quand la MROC a été créée en 1969, elle avait été désignée comme une "région planifiée" et on l'avait chargée de la responsabilité de dessiner un "plan directeur" pour la Région. Ce plan devait considérer l'étendue et la direction de la croissance de la Région déjà planifiée et voir comment cette croissance serait affectée par le transport, les ressources culturelles et les facilités communautaires en même temps que les ressources naturelles.

La législation qui a donné naissance à la MROC stipulait que le Conseil régional devait agir comme autorité d'urbanisme pour la Région et avait établi le 31 décembre 1972 comme date finale pour la complétion du plan. La législation exigeait également du Conseil régional qu'il demande la participation et la coopération des citoyens de la Région dans la préparation de ce plan.

Le 8 janvier 1969, le Conseil régional formait un comité d'urbanisme, nommait un commissaire d'urbanisme et le processus de création du plan était en marche. Une série de rapports techniques était préparée, des audiences publiques avaient lieu et on augmentait continuellement le personnel de planification. Le 17 août 1972, les propositions initiales étaient publiées, elles-mêmes suivies d'un ensemble d'études, de rencontres et de consultations qui culminaient en une sorte de publication du plan préparatoire. Après une autre période de délibérations, le plan d'ébauche

était soumis au Comité exécutif du Conseil régional au printemps de 1974 et au Conseil durant l'été de la même année. Il obtenait enfin l'approbation finale du Conseil régional le 9 octobre 1974.

Le Plan directeur établit comme but premier la création "d'un environnement à l'intérieur duquel le bien-être physique, mental et social des personnes qui y demeurent pourrait être mis de l'avant". A partir de là, on spécifie des objectifs majeurs et des sous-objectifs en ce qui regarde le bien-être social, l'environnement physique, les services, l'application de mesures appropriées, les finances et la base économique. Les buts spécifiques incluent ceux de fournir du logement adéquat de toute sorte pour tous les segments de la population, d'assurer le respect et une certaine harmonie avec l'environnement physique, de minimiser la destruction et de protéger les voisinages établis et futurs. En outre, on doit fournir toutes les opportunités pour une participation des citoyens à toutes les étapes de la planification et la mise en application du Plan, optimiser l'emploi et, enfin, fournir une diversification de la base économique.

L'horizon de planification pour ce Plan directeur touche les vingt-cinq années jusqu'à la fin du siècle. Le Plan directeur stipule également que si les tendances actuelles en ce qui regarde l'urbanisation, le pattern de l'emploi ainsi que l'économie sont maintenues dans le futur, la population de la MROC approchera un million de citoyens au début des années 2000. De plus, il estime qu'il y a peu de choses à faire au niveau municipal pour contrôler une telle croissance. Le Plan accepte donc cette population estimée comme une assomption de base et vise comme but principal de l'accommoder. Il reconnaît cependant que le taux des naissances qui diminue, des changements dans les politiques d'immigration, les programmes de décentralisation du fédéral et certaines demandes pour limiter la croissance pourraient modifier les pronostics de population. En conséquence, on doit reviser le Plan de temps en temps pour évaluer d'autres projections de population. (En fait, le Conseil régional, en approuvant le Plan directeur, a demandé à son personnel d'étudier les implications d'une population de 750,000 et la possibilité que la Région limite la croissance à ce niveau.)

Le Plan directeur demande que la croissance de la Région soit concentrée dans une direction sud-ouest avec certaines régions désignées pour un développement majeur, ce qui inclurait la communauté à l'ouest de la Région

(Kanata et Glen Cairn) pour une population d'environ 100,000 personnes ainsi que la communauté au sud, dans les cantons de Nepean et Gloucester, où la population atteindrait 135,000 citoyens. Il stipule aussi que les densités de population à l'intérieur de la Ceinture de Verdure doivent être augmentées et que la portion rurale de la Région pourrait accommoder une population d'environ 100,000 personnes dans des petits villages et dans des constructions sur des lots assez vastes. Le Plan directeur prône ensuite la décentralisation des possibilités d'emploi à l'intérieur de la Région, limitant ainsi le développement dans le centre de la Région en même temps qu'encourageant la location des emplois de bureau (secteurs industriel et commercial) spécialement dans des régions désignées pour développements majeurs.

Le Plan part de ces estimations pour étudier la possibilité de méthodes de transport pour cette Région planifiée. L'automobile privée ainsi que le transport en commun sous forme d'autobus permettront de rencontrer les besoins pour la première partie de la cédule du Plan directeur. On estime toutefois que pour la période ultérieure, on pourrait développer d'autres moyens de transport en commun plus rapides (i.e., des trains de banlieue). En conséquence, on peut affirmer que la création d'un réseau routier pour accommoder ces véhicules est une notion importante du Plan directeur.

Des mesures générales sont ensuite établies pour la planification et la coordination d'une variété de facilités communautaires, incluant des écoles, des centres de santé, des bibliothèques, des parcs, des centres de garderies du jour, ainsi que d'autres centres communautaires. La coordination et dans certains cas la co-location de ces services sont considérées comme ayant des avantages à la fois pour les consommateurs et pour les gouvernements. Le Plan directeur estime aussi que, de manière à développer un certain sens de cohésion et de continuité à l'intérieur de la communauté, on doit accorder un soin particulier à la préservation des édifices et des sites historiques, ainsi que désigner de nouvelles structures qui amélioreraient l'esthétique de la Région.

Le Plan directeur consacre une grande partie de son attention aux problèmes reliés à l'aménagement des ressources naturelles et à l'environnement à l'intérieur de la Région, tout simplement parce qu'il existe des demandes conflictuelles entre celles pour la croissance accélérée et celles pour la conservation. Il appuie l'alimentation de la composante agricole dans l'économie de la Région, les contrôles sur certains types d'excavation et

de foresterie, la désignation d'endroits spécifiques pour des facilités récréatives et des mesures pour protéger l'environnement de contaminations ultérieures, tout en voulant améliorer la qualité de l'eau, de l'air et des terres de la Région. Le Plan précise certaines mesures, comme celle des "corridors intérimaires" le long des rivières Outaouais et Rideau, autour desquels le développeemnt serait limité en attendant les résultats d'études plus poussées sur les meilleurs moyens de maximiser le potentiel de ces rivières et des terres adjacentes. Avec la signature de l'accord dit CORTS (Réseau fluvial Rideau-Trent-Severn-Canada-Ontario) en 1975, les gouvernements fédéral et provincial ont accepté de coordonner la planification le long de la rivière Rideau, travaillant ainsi de concert avec la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton de façon à trouver l'emploi optimal du corridor de la rivière Rideau.

Ayant adopté ce Plan directeur, le Conseil régional l'a soumis au Ministre du logement de l'Ontario pour approbation finale. En attendant que cette approbation soit donnée, des décisions d'urbanisme sont quand même prises sur la base du Plan comme s'il était approuvé. Quand le Plan directeur sera accepté, il n'y aura aucun travail public qui pourra être entrepris, ni aucun décret sans qu'il ne se conforme au Plan. Enfin, notons qu'après l'approbation de ce Plan directeur régional, les plans d'aménagement de chacune des municipalités de la Région devront être amendés de façon à se conformer avec le Plan régional.

Mentionnons qu'actuellement seulement la ville d'Ottawa, la cité de Vanier, ainsi que les cantons de Goulbourn, March et Osgoode ont des plans directeurs qui ont reçu l'approbation finale du ministère. Le village de Rockcliffe Park et le canton de Gloucester ont reçu l'approbation ministérielle pour la portion de leur plan qui a été complétée, pendant que les cantons de Cumberland, Nepean, Rideau et West Carleton sont toujours en train de préparer le leur. Dans plusieurs cas, des conflits voient le jour entre les plans locaux et le Plan directeur de la MROC. Notons, par exemple, que la ville d'Ottawa a demandé qu'il y ait une concentration de plus d'emplois dans le noyau central de la Région que ne l'a fait le Plan directeur d'Ottawa-Carleton. D'une façon similaire, d'autres municipalités environnantes préféreraient que le développement de leurs parties résidentielles soit accéléré. Les municipalités de la Région (ainsi que toute autre partie intéressée) ont la possibilité d'en appeler des divers articles du Plan direc-

teur à la Commission des Affaires municipales de l'Ontario qui prend une décision finale dans cette affaire. Pendant qu'on peut dire que le Plan directeur dépend des divers plans locaux des municipalités de la Région et des décrets qu'elles peuvent adopter, son succès repose toutefois entièrement sur le degré de coopération que l'on peut engendrer à l'intérieur de la Région.

Un programme de décentralisation de l'autorité d'urbanisme du gouvernement provincial aux divers gouvernements municipaux a débuté en Ontario. Le Conseil régional est maintenant en possession de tous les pouvoirs qui ont été exercés par le ministère du Logement en ce qui regarde l'approbation des plans directeurs des diverses municipalités ainsi que leurs amendements. Il peut approuver également les plans de subdivisions et émettre des commentaires à la Commission des Affaires municipales de l'Ontario sur les décrets restreignant l'aménagement de certains endroits des municipalités de la Région, ainsi que sur d'autres sujets. Finalement, le Conseil régional sera en position d'assumer un rôle prépondérant dans l'acceptation et la mise en application du Plan directeur.

La question de l'urbanisme dépend également des buts et des politiques du gouvernement fédéral. Dans "La capitale de demain", un schéma de développement pour la région de la Capitale nationale est proposé par la CCN. Ce plan a été publié en décembre 1974. Il comporte des buts tels celui d'une meilleure balance pour le développement économique et culturel, un taux de croissance mieux géré, un noyau central revigoré, la préservation d'espaces libres et des terres agricoles. Les différences majeures entre le plan de la CCN et la Plan directeur de la MROC sont naturellement la direction que prendraient la croissance urbaine ainsi que la location des centres d'emplois et leur relation au développement d'un système de transport en commun plus rapide.

Le plan de la CCN demande la création d'une communauté satellite d'environ 100,000 personnes qui serait située dans les alentours de Carlsbad Springs sur des terres qui ont déjà été achetées par les gouvernements provincial et fédéral. Cette proposition vise à transférer la croissance d'une direction sud-ouest à une direction sud-est et elle représente une alternative au développement du sud Nepean et sud Gloucester. La CCN estime que le fait que les gouvernements possèdent déjà des terrains à Carlsbad Springs, qu'en conséquence un tel schéma de développement pour l'habitation serait fourni à des coûts moins considérables que sur des terrains privés, constitue un

avantage marqué. Le plan de la CCN montre également que ces terrains sont moins appropriés pour l'emploi agricole (ou récréatif) et qu'on peut les aménager sans diminuer le total des terres agricoles en production. Le Plan directeur de la MROC, tout en reconnaissant que Carlsbad Springs peut être l'endroit pour un développement futur, estime que ces terrains sont très difficiles à desservir étant donné leurs caractéristiques géologiques et qu'une communauté à l'ouest (qui serait située sur des terrains privés) peut être plus facilement desservie et plus rapidement développée. Pendant que les négociations entre la MROC et la CCN continuent, les deux parties ont déjà commencé des travaux pour l'application de leurs plans respectifs.

D'autres programmes fédéraux auront également un impact considérable sur le futur de la Région et on pourrait nommer le développement du complexe Lebreton, du centre Rideau, ainsi que le réseau de terres aux coins Baseline-Woodroffe. D'une façon similaire, les décisions prises par le gouvernement fédéral et la CCN sur les questions comme la "flexibilité" de la Ceinture de Verdure ainsi que d'autres utilisations des terres possédées par le gouvernement (comme la Ferme expérimentale) affecteront naturellement le pattern de croissance à l'intérieur de la Région, et d'une façon considérable.

Le processus d'urbanisme

Jusqu'au milieu des années '60, la majeure partie des mesures d'urbanisme dans la Région était initiée d'une façon privée. Peu de municipalités avaient des décrets de zonage et c'était surtout le marché qui déterminait quelles sortes de maisons et quelles sortes d'édifices seraient construits et à quel prix dans telle location, alors que les contracteurs privés procédaient ensuite à l'assemblage des terres, des projets, ainsi que la construction des subdivisions, etc. Les gouvernements à tous les niveaux jouaient un rôle assez restreint dans l'urbanisme. Cependant, avec la création des départements d'urbanisme municipaux, l'adoption de plans directeurs, ainsi que des codes de développement et davantage de subsides gouvernementaux, le rôle des gouvernements dans la planification urbaine a augmenté d'un façon significative. Les plans de subdivisions sont maintenant revisés d'une façon extensive par un certain nombre de départements municipaux et provinciaux. Les standards concernant les densités de population, les provisions pour l'espace libre, les propriétés à servir et celles concernant les facilités communautaires sont devenus plus clairement établis et plus clairement mis en application.

La législation créant la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton spécifie que l'autorité d'urbanisme pour la Région doit être le Conseil régional. D'une façon similaire, pour les cantons de Cumberland, Goulbourn, Nepean, Rideau et West Carleton, ce sont les conseils municipaux qui agissent comme comités d'urbanisme. Pour la ville d'Ottawa, ce pouvoir est confié au bureau des commissaires. A Vanier, Rockcliffe Park, Gloucester, March et Osgoode, les comités d'urbanisme sont au contraire créés par le conseil municipal et sont composés du président du conseil, ex officio, et de quatre, six ou huit membres. Ces comités d'urbanisme ont pour fonctions de dresser les plans directeurs, de faire des recommandations sur le zonage et sur certains décrets, et enfin de conseiller les autorités municipales sur toute autre question d'urbanisme.

Les différents mécanismes employés dans la création des plans dépendent largement du type et de l'ampleur de la région pour laquelle le plan est créé, et également du nombre d'employés qui sont disponibles dans chacune des municipalités. Pour la MROC, la création du Plan directeur officiel a pris plusieurs années et plusieurs étapes de rédaction, commentaires et révision. La contribution du personnel a été importante quant au développement du Plan, mais des contacts formels et informels avec les citoyens l'ont été tout autant. Dans certaines municipalités moins populeuses, l'urbanisme est certainement moins complexe et la plupart du travail technique est confié à des consultants privés. On a donc peu de participation de la part des citoyens. Dans d'autres cas, et plus spécialement pour la ville d'Ottawa, les "plans conceptuels" sont faits d'une façon à définir le caractère général de la zone en question (ce qui se fait normallement sur une base de quartiers) et également de manière à définir les meilleures façons d'atteindre ces buts. Notons toutefois qu'une participation accrue des citoyens est toujours encouragée.

Comme preuve de cette activité croissante en ce qui regarde l'urbanisme, on peut examiner les changements qui ont eu lieu dans le nombre de personnes travaillant dans ces départements municipaux d'urbanisme ou encore le niveau des dépenses. Le personnel pour l'urbanisme dans la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton, par exemple, a augmenté de trois personnes en 1969 à 43 en 1974. Et comme on peut le voir dans notre Tableau 11-1, les dépenses pour l'urbanisme et le zonage pour la Région dans son entier ont augmenté d'environ 305%. On peut noter également que l'accroissement le plus considérable s'est fait pour la MROC elle-même. La ville d'Ottawa continue à

dépenser pour cet item plus que toute autre municipalité de la Région (incluant même la MROC), mais sa part de dépenses totales a diminué de 70% à un peu moins de 40%.

Tableau 11-1

Dépenses d'urbanisme et de zonage pour la MROC et les municipalités composantes

	1969		1974	
	$000	% des DRT	$000	% des DRT
MROC	45	7.6	793	33.1
Ottawa	405	68.4	932	38.9
Vanier	18	3.0	67	2.8
Rockcliffe Park	0	0.0	2	0.1
Cumberland	1	0.2	4	0.2
Gloucester	67	11.3	356	14.8
Goulbourn	4	0.7	23	1.0
March	2	0.3	28	1.2
Nepean	36	6.1	153	6.4
Osgoode	4	0.7	21	0.9
Rideau	2	0.3	20	0.8
West Carleton	8	1.4	0	0.0
Dépenses régionales totales (DRT)	592	100.0	2,399	100.0

Source: Rapports financiers municipaux

La participation communautaire

Pendant qu'il faut admettre que des progrès considérables ont été faits pour assurer une participation du citoyen dans les décisions d'urbanisme et de planification, cette participation n'a pas toujours été faite d'une façon formelle. Dans les municipalités les plus populeuses et les plus considérables, les conseils ou comités d'urbanisme, comme nous l'avons dit, sont les conseils municipaux, et on peut admettre que, comme tels, ils n'ont pas de représentation du public. Pas plus, en outre, que les comités consultatifs de citoyens, comme c'est le cas pour les Services sociaux de la MROC. En conséquence, l'urbanisme n'est pas toujours considéré comme

un effort coopératif et il existe assez souvent des antagonismes qui se développent entre urbanistes, politiciens et groupes de citoyens.

A l'intérieur de la Région, il existe un réseau d'associations de citoyens et de payeurs de taxes assez important et qui implique, selon un degré plus ou moins considérable, une participation dans des problèmes d'urbanisme. On peut dire également qu'en servant comme centre de ressources et comme organisme de coordination pour chaque groupe individuel, c'est la Fédération des Associations de Citoyens qui a été la plus active en fournissant une contribution aux organismes de planification et en créant également les mécanismes pour accroître la participation du citoyen. D'autres groupes qui ont été actifs incluent ceux du Conseil des Locataires du Logement public d'Ottawa, le Conseil de Planification sociale d'Ottawa-Carleton et le groupe Pollution Probe d'Ottawa.

Développement communautaire et rénovation urbaine

Les programmes de développement communautaire sont d'une importance croissante dans les processus de planification et d'urbanisme. Des animateurs communautaires doivent rencontrer un certain nombre de besoins: aider les résidents à comprendre et à participer davantage à l'urbanisme et à la planification de leur entourage, assister à la création de plans conceptuels, augmenter l'éducation sociale et la conscience communautaire des programmes en question, aider à coordonner les services disponibles. La ville d'Ottawa a été la plus active dans ce domaine, même si on doit admettre que la majorité d'une grande partie du développement communautaire dans la Région (et spécialement celle à orientation politique) a été faite par des associations volontaires. Dans plusieurs cas, cependant, ces efforts de développement communautaire ont été dirigés spécialement vers des questions de quartiers qui sont en train d'être rénovés ou réhabilités.

Les programmes de rénovation urbaine ont été dirigés par la ville d'Ottawa et la cité de Vanier dans un effort pour améliorer la qualité du logement et des services dans certains quartiers plus âgés, et particulièrement ceux qui sont adjacents au centre de la Région. Le projet le plus important entrepris dans la Région a été celui du schéma de rénovation de la basse-ville-est qui a été entrepris par la ville d'Ottawa et à l'intérieur duquel la grande basse-ville a été amputée de structures existantes et reconstruite.

Plus récemment, cependant, les gouvernements ont évité de mettre en place des programmes de rénovation impliquant des ventes complètes à cause des dislocations et de l'érosion des liens communautaires qui découlent de telles entreprises. On a plutôt mis l'accent sur la réhabilitation de l'entourage de façon à éliminer la détérioration de la région en question. Ce changement de direction a été encouragé d'une façon importante par la disponibilité de fonds spéciaux de niveaux supérieurs de gouvernements, par le plan d'Amélioration de l'Entourage (NIP), par le plan RRAP (celui du Programme d'Assistance à la Rénovation résidentielle), et celui de Réhabilitation de l'Ontario (OHRP). Il y a plusieurs quartiers dans la ville d'Ottawa qui sont impliqués ou qui participent aux programmes NIP/RRAP et qui cherchent à améliorer le logement, les services municipaux, les facilités de récréation et les avantages sociaux et publics. Des projets similaires sont également à l'étude dans le cas de Gloucester et de Vanier.

Les dépenses pour la rénovation urbaine ont totalisé $820,000 en 1974, ce qui représentait un accroissement de 109.2% depuis 1969. La ville d'Ottawa a dépensé 78% du total et Vanier la portion qui reste. La dette pour la rénovation urbaine totalisait $5.2 millions en 1974, et de celle-ci, 99% a été encourue par la ville d'Ottawa. En 1974, la dette totale représentait une hausse de 116% par rapport à celle de 1969.

Le logement

Le rôle des gouvernements locaux en ce qui concerne le logement est davantage connu aujourd'hui qu'il l'était au cours des années antérieures. La MROC a financé une étude pour examiner les alternatives de l'implication de la Région et des municipalités composantes dans le marché de l'habitation. Un essai de discussions a été préparé pour la MROC par une firme de consultants. Il a été publié en mai 1975. De concert avec un rapport technique, cet essai étudie le marché de l'habitation courant, les tendances de son développement, les questions de la disponibilité et de politiques alternatives, ainsi que d'autres programmes avec d'autres niveaux locaux de gouvernements. Tout cela dans le but d'améliorer la situation du logement dans le futur. Ce rapport constitue la première phase d'une étude qui devrait être complétée avant 1976 et qui a pour objectif d'éliciter les réactions de la part des municipalités composantes ainsi que des groupes de citoyens pour faire des recommandations au Conseil régional.

La ville d'Ottawa a déjà énoncé sa propre politique de logement. Elle spécifie que l'intention de la Ville est d'encourager des programmes d'amélioration des quartiers, d'intégration de logement pour les personnes à faible revenu, de logements financés à base non-lucrative et d'une banque de terrains municipaux. Pour atteindre cet objectif, la Ville a commencé à acquérir certains terrains pour l'habitation et elle a remplacé la Société de Logement de la ville d'Ottawa (voir notre chapitre 2) par une corporation d'habitation sans but lucratif qui fournira des unités de logement à une assez importante section de la population d'Ottawa tout en recevant des subsides fédéraux. Un comité composé de membres du secteur privé, du secteur public, de citoyens et de différentes agences de services est aussi formé pour conseiller les membres du conseil de la ville d'Ottawa sur ces questions d'habitation.

La division des terrains

L'approbation de division des terrains dans les cantons de Cumberland, Goulbourn, Rideau et West Carleton, ainsi que dans le village de Rockcliffe Park peut être faite seulement par le Comité des Divisions de Terrains de la MROC. Pour l'approbation de variations mineures aux décrets locaux dans ces municipalités, on peut faire une demande directement au comité local qui a le pouvoir de décider de tels sujets. Dans le canton de Cumberland, les variations mineures sont la responsabilité du conseil municipal.

Pour toutes les autres municipalités de la Région, les comités locaux d'ajustement ont le pouvoir d'accorder des autorisations pour des variations mineures mais non pas pour les divisions comme telles.

Le Comité des Divisions de Terrains de la MROC est composé de cinq membres qui sont nommés par le Conseil régional. Ces membres ne proviennent pas du Conseil. Tous les comités d'ajustement sont composés d'au moins trois membres et sont nommés par les conseils municipaux. Toute partie intéressée peut appeler d'une décision de ces comités à la Commission des Affaires municipales de l'Ontario.

Le développement industriel

Au cours des dernières années, on a assisté à des efforts concertés pour diversifier la base économique de la Région, particulièrement en cherchant à attirer des industries manufacturières légères qui ne poseraient que peu

de danger pour l'environnement de la Région. Le total des terrains pour le développement industriel et qui sont munis des services municipaux a été augmenté d'une façon appréciable dans les municipalités de la Région (dans l'intention, bien sûr, d'améliorer leur base d'évaluation foncière). D'autres contracteurs privés continuent aussi à chercher à assembler des terrains pour des parcs industriels. Des nouveaux sites ont été créés à Ottawa, Goulbourn, Gloucester, March et Nepean et des terrains seront disponibles sous peu. Tous les cantons à l'intérieur de la Région ont été "désignés" comme éligibles pour des prêts et des subventions de la Corporation de Développement de l'Ontario.

En 1974, Ottawa, Gloucester et Nepean ont dépensé $597,000 en développement industriel, un accroissement de 320% par rapport à 1969. Du total des dépenses, la ville d'Ottawa est responsable pour 80%, même si les dépenses pour les municipalités qui s'urbanisent sont également à la hausse. En 1969, la dette pour le développement industriel totalisait $293,000, toute encourue par la ville d'Ottawa. En 1974, la dette a augmenté à $850,000. Le canton de Nepean est maintenant responsable pour 90% de ce total, pendant qu'Ottawa est responsable des 10% qui restent.

La Corporation de Développement industriel et commercial d'Ottawa-Carleton (CDIC) aide également les municipalités dans leurs efforts pour attirer des industries dans la Région. Elle a été créée en 1962 par des membres qui proviennent de différentes corporations locales. La CDIC cherche à rendre publiques les facilités de développement dans la Région et agit également comme conseillère auprès des firmes qui désirent s'établir. Elle fournit également aux municipalités certains conseils sur les meilleures façons d'attirer l'industrie. Les revenus de la Corporation de Développement viennent de souscriptions et notons que celles provenant des gouvernements fédéral et municipaux représentent 85% de ce total. Les membres fournissent le reste.

Le Plan d'aménagement de l'est de l'Ontario qui a été rédigé par le gouvernement provincial aura également un effet sur la Région. D'autres programmes d'assistance, ceux de l'ARDA par exemple (ARDA est un projet coopératif fédéral-provincial qui a pour but d'aider les citoyens ruraux à acquérir un entraînement supplémentaire, à adopter des techniques et des

moyens financiers qui leur permettraient de devenir plus prospères et à entreprendre des projets plus économiques), seront aussi importants pour la Région.

Questions - Réflexion sur le chapitre 11

1. Quels sont les mérites et les désavantages d'étendre la croissance de la Région à l'est plutôt qu'au sud?
2. Est-il désirable et/ou possible de limiter la croissance urbaine dans la Région?
3. Doit-on être pour ou contre le contrôle public des terrains qui sont désignés pour le développement urbain?
4. Les Canadiens semblent, dans leur ensemble, être favorables à l'idée de posséder une maison. Est-ce qu'un changement d'attitude vis-à-vis les unités de logement louées est possible ou même préférable?
5. Est-ce que les politiques gouvernementales devraient être dirigées vers plus d'habitations possédées par les municipalités?
6. Quels sont les effets et les limites d'une participation des groupes de citoyens dans le processus de planification et d'urbanisme?
7. Y a-t-il des exemples frappants de manque d'urbanisme ou de planification (on encore de mauvaise planification) dans la Région? Spécifiez.

MRO-C avec RCN et CEINTURE de VERDURE

Chapitre 12

La présence fédérale

Comme le disait Tolstoy (dans Anna Karenina): "Toute les familles heureuses se ressemblent, mais chaque famille malheureuse est malheureuse à sa propre façon."

D'un façon similaire, on pourrait affirmer que la Région d'Ottawa-Carleton est semblable à toute conurbation importante au Canada. Cela reviendrait à dire, par exemple, que plusieurs de ses problèmes sont les mêmes -- l'urbanisation croissante, le logement, le transport en commun, le système d'aqueduc et d'égouts, les pressions financières, etc. Par contre, la Région est aussi unique et ses différences par rapport aux autres régions doivent être notées. Ce sont des différences qui ne sont pas toutes malheureuses.

Le gouvernement fédéral - Remarques préliminaires

On a déjà mentionné le gouvernement fédéral dans les chapitres précédents, ne serait-ce que comme employeur principal à l'intérieur de la Région. La Municipalité Régionale ressemble à une sorte de "ville de compagnie" et à cet égard on ne peut contester que le gouvernement fédéral est l'employeur principal. Comme tel, cela apporte une prospérité assez importante à la Région et tend également à donner des standards de salaires et de prix assez élevés. Le gouvernement fédéral est également un payeur de taxes assez important si l'on considère les paiements tenant lieu de taxation pour certaines propriétés fédérales. Cependant, il ne parle pas toujours avec une seule et même voix et, conséquemment, on peut dire que la MROC et les municipalités de la Région doivent négocier avec un certain nombre d'agences et de départements fédéraux.

Peut-être d'importance encore plus considérable pour notre Commission d'étude, c'est le fait que les projections démographiques ainsi que la population réelle pour la Région dépendent largement d'une certaine façon de la politique fédérale -- et ici, comme sur certains autres points, l'analogie avec la notion d'une "ville de compagnie" ne tient plus. En fait, nous parlons ici d'un gouvernement et non pas d'une corporation qui vendrait du poivre ou du papier. Conséquemment, nous parlons ici également de

politiques et de toutes les pressions que les politiciens doivent affronter. Plus encore, ces politiques sont celles d'un état fédéral. Au Canada, on n'a pas besoin de rappeler que certains des problèmes sont complexes, tant et si bien qu'aujourd'hui la phrase "diplomatie fédérale-provinciale" est devenue presque d'emploi général et que les relations fédérales-municipales et même celles impliquant les trois niveaux de gouvernements (fédéral, municipal et provincial) sont devenues de plus en plus importantes.

Et il est même impossible pour un Plan directeur général d'être très rigide sans faire des pronostics à la fois sur la grandeur et la direction de la croissance de l'emploi fédéral. Les politiques fédérales, par exemple de décentraliser certains départements ou certaines agences à travers tout le pays ou encore de déménager certains départements de l'autre côté de la rivière Outaouais, sont nécessairement des politiques qui déterminent le sort de la Région. Et il est très important de noter qu'il n'y a aucun autre gouvernement régional en Ontario qui doit considérer ce facteur unique en préparant, par exemple, son plan directeur, ou encore qui doit considérer des facteurs qui peuvent changer, comme les services publics, le transport en commun, le logement, les services sociaux, etc.

Il est important également de noter que la Région d'Ottawa-Carleton est liée à une autre province, celle du Québec, et à cet égard aussi elle est unique. Cela peut soulever des questions importantes, par exemple pour le transport en commun entre la MROC et les municipalités du Québec, ou pour la construction et l'entretien des ponts, ou encore pour l'emploi, la pollution, et le maintien de l'ordre sur la rivière Outaouais, etc.

Certaines de ces questions ont été décrites d'une façon aiguë dans le Rapport Fullerton (1974). On peut noter également qu'au moins un des problèmes importants a été réglé et c'est celui des négociations qui ont résulté dans l'emploi plus rationnel et plus approprié du transport en commun entre les deux côtés de la rivière Outaouais. La question des ponts n'a pas été résolue d'une façon aussi définitive cependant.

La MROC et la question de la capitale

Ottawa est le "siège du gouvernement" et, en d'autres mots, la capitale du Canada. Bien sûr, c'était le siège du gouvernement bien avant 1867.

Des propositions pour faire de la capitale un symbole national, de façon à réfléter d'une certaine manière le pays dans son entier, ou encore d'être une miniature de la mosaïque canadienne, ont déjà vu le jour. En termes pratiques, cependant, cela revient à dire qu'on désirerait que la région d'Ottawa-Hull soit regardée comme la capitale nationale de façon à réfléter davantage la composition des deux langues officielles du Canada et également les deux provinces les plus populeuses du Canada.

Il y a vraisemblablement certains signes qui montrent que les municipalités et les conseils scolaires sont davantage conscients de cette nécessité de faire de la région de la capitale nationale une région plus accessible aux canadiens-français et à leurs enfants. La croissance rapide du nombre des écoles de langue française en témoigne d'une façon assez claire. On peut également noter le nombre croissant d'écoles qui admettent des enfants de parents de langue anglaise pour des cours d'immersion totale en français, de façon à rendre les enfants bilingues. C'est là un autre exemple de cette prise de conscience. Le gouvernement fédéral lui-même dépense aussi beaucoup d'argent et des efforts considérables pour faire de la région de la capitale une région plus représentative des deux langues officielles.

Quant au Rapport Fullerton, il recommande une sorte de capitale plus représentative et plus symbolique. Plus encore, un Comité conjoint du Parlement a été créé pour considérer cette proposition et d'autres qui s'y rattacheraient. Le Comité a déjà annoncé qu'il commencerait ses audiences publiques en octobre 1975.

Il est peut-être prématuré de porter un jugement sur les recommandations de M. Fullerton d'élargir la capitale nationale et de créer un "supra-gouvernement" pour la région de la capitale nationale. On doit noter également que ces recommandations impliquent la cessation de certains pouvoirs à la fois par l'Ontario et le Québec à cette sorte de "supra" organisme municipal. Des représentants de chacune des provinces ont déjà fait connaître leur opposition à ces propositions et tout semble indiquer que les municipalités elles-mêmes n'accepteraient pas un tel programme.

On a également mentionné plusieurs fois que la capitale nationale devrait être une cité modèle, donnant l'exemple pour son urbanisme, son plan de logement, et son esthétique à d'autres cités au pays. Cela peut ou ne peut pas être une bonne idée, mais si l'on doit chercher à atteindre ce but, cela nécessitera une présence et une influence fédérales grandissantes

sur l'urbanisme et la planification de la MROC et des autres municipalités. Et si cet idéal n'est pas atteint, cela exigerait un effort extraordinaire de la part de la MROC et des autres municipalités pour faire d'elles-mêmes des sortes de "modèles". Or, on pourrait penser que cela a peu de chance de voir le jour sans d'autres sources importantes et additionnelles de revenus -- présumément du fédéral. Et, finalement, notons que si d'autres cités tentaient d'imiter le "modèle national" de la capitale, cela serait difficilement réalisable sans les secours accrûs du gouvernement fédéral.

Or on ne peut malheureusement pas montrer que le gouvernement fédéral est trop généreux pour la MROC et les municipalités de la Région en tant que payeur de taxes, ou même encore qu'il aide l'urbanisme et le zonage de la Municipalité Régionale et de ses municipalités. Pourtant, des projets comme l'aide fédérale au système d'égouts de la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton ne sont pas des contributions négligeables. Et il est également vrai que la vie culturelle de la Région est grandement enrichie par la présence de musées fédéraux, de la gallerie nationale, du centre des arts, et d'autres contributions du genre.

La Région est-elle sur-gouvernée?

On dit souvent qu'Ottawa-Carleton est une région "sur-gouvernée". Et cela est principalement dû au haut degré de visibilité du gouvernement fédéral et ses différents départements. Disons cependant que le Parlement ne gouverne pas la MROC d'une façon plus importante qu'il ne le fait pour les autres cités canadiennes. Et cette idée de sur-gouvernement est également nourrie par la présence de la Commission de la Capitale nationale -- ses parcs et ses promenades, son patinage sur le canal, ainsi que ses autres activités. Mais encore, faut-il le dire, la CCN -- en dépit de son rôle substantiel et de sa contribution importante pour faire de la MROC une région agréable -- n'est pas un gouvernement dans tout sens admis du terme. La CCN est, bien sûr, un organisme qui possède beaucoup de terrains (elle possède près de 29% du terrain aménagé de la Région), mais elle ne contrôle et ne gère que le terrain qu'elle possède, avec, bien sûr, certaines autres propriétés fédérales. On peut également dire qu'elle paye, comme toute autre agence fédérale, des paiements tenant lieu de taxation et qu'elle aide la Région avec un apport important pour le système d'égouts ainsi que d'autres travaux publics.

La "participation" fédérale dans la Région est certainement justifiable et c'est un fait reconnu. Cette implication prend cependant plusieurs formes: urbanisme, paiements tenant lieu de taxation, etc. Et c'est un fait indiscutable que d'affirmer que la présence fédérale est plus considérable dans cette Région qu'elle ne l'est dans d'autres parties du pays. Ce haut degré de visibilité du Parlement et de la CCN ne doit cependant pas être admis comme preuve que tous deux gouvernent la Région. Et on peut dire que, particulièrement pour un aspect précis, il ne possèdent pas une des caractéristiques fondamentales du gouvernement démocratique local, soit la responsabilité aux électeurs locaux.

Enfin, notons qu'il n'y a que deux organismes qui gouvernent la Région et cela en un sens purement municipal (c'est-à-dire qu'ils élisent des conseils, qu'ils taxent les propriétés et qu'ils passent des lois de zonage). Ce sont, bien sûr, la MROC et ses municipalités composantes. Pour résumer, disons que la Région est gouvernée, comme toute autre région en Ontario, par un système municipal dit des deux-tiers avec une division définie de fonctions.

Questions - Réflexion sur le chapitre 12

1. De quelle manière peut-on dire qu'on peut simplifier ou améliorer les relations entre le gouvernement fédéral et les autorités municipales de la Région?

2. Peut-on utiliser autrement la Ceinture de Verdure, ou encore rendre son utilisation plus flexible?

3. Est-ce que la Ferme expérimentale devrait continuer à être une "vache sacrée"? N'y a-t-il pas d'autres alternatives qui permettraient d'en employer une certaine partie d'une autre manière?

4. Trouvez-vous acceptable la recommandation du Rapport Fullerton qui veut que le gouvernement fédéral ait un "siège à la table" de l'administration de la Région?

5. Devrait-il y avoir plus de participation locale (par les citoyens et/ou les municipalités) dans la confection des plans de la CCN pour la Région?

Bibliographie sélective

Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton

Le Plan directeur officiel - Aménagement de la Région d'Ottawa-Carleton*
Housing in Ottawa-Carleton - "A Discussion Paper"**
Rapport annuel du Département des Travaux de la MROC*

Province de l'Ontario

Provincial Financial Assistance to Municipalities, Boards and Commissions*
Annual Reports of Provincial Ministries*
Working Papers - Royal Commission of Metropolitan Toronto**

Lois provinciales

La Loi sur l'Education (The Education Act)*
La Loi Municipale (The Municipal Act)*
La Loi d'Urbanisme (The Planning Act)*
La Loi de la Municipalité Régionale d'Ottawa-Carleton (The RMOC Act)*

Gouvernement du Canada

La Capitale du Canada: Comment l'administrer? (Le Rapport Fullerton)
La Capitale de Demain - Une invitation au dialogue
Rapports annuels - Commission de la Capitale Nationale
Profil: Ottawa-Hull

Autres

Provincial and Municipal Finances, 1975 - Canadian Tax Foundation*
Access to, and Delivery of Personal Social Services: Local Study - Ottawa-Carleton - Canadian Council on Social Development*

* Ces documents ne sont pas disponibles en français (du moins présentement).

** Ces travaux furent préparés par des firmes de consultants et ne seront donc pas disponibles en français.